

Université de Montréal

Quelles représentations sociales de la délinquance sexuelle chez les utilisateurs de réseaux
sociaux numériques?

Une étude exploratoire.

Par

Flavie Lemay

École de travail social, Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présenté en vue de l'obtention du grade de maîtrise
en travail social

Juin, 2020

© Flavie Lemay, 2020

Université de Montréal

Unité académique : école de travail social, Faculté des Arts et des Sciences

Ce mémoire intitulé

Quelles représentations sociales de la délinquance sexuelle chez les utilisateurs de réseaux sociaux numériques?

Une étude exploratoire

Présenté par

Flavie Lemay

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes

Céline Bellot

Président-rapporteur

Amélie Maugère

Directrice de recherche

Katharina Niemeyer

Codirectrice

Dominique Robert

Membre du jury

Résumé

Le phénomène de la délinquance sexuelle évoque des émotions et des réactions fortes chez la population. L'intérêt, la curiosité, mais surtout les réactions face au phénomène font en sorte que le sujet reste populaire sur les scènes sociales, politiques et médiatiques. Les mesures légales et politiques permettant de l'encadrer ont évolué en fonction de ces réactions ou, plutôt, en fonction des représentations sociales au cœur de celles-ci. En effet, le public et les mouvements militants ont eu une grande influence dans l'adoption de ces mesures. Par ailleurs, la montée en popularité des réseaux sociaux numériques (RSN) a offert un nouveau terrain sur lequel ces groupes peuvent échanger, débattre, recruter et se mobiliser. En ce sens, étant donné l'influence du discours de ce genre de groupe sur l'adoption de mesures d'encadrement du phénomène et la popularité des RSN comme lieu d'échange sur des intérêts communs, nous trouvons pertinent de se pencher sur les représentations sociales de la délinquance sexuelle portées par leurs utilisateurs. Ainsi, l'objectif principal de ce mémoire est de décrire les représentations sociales du phénomène véhiculées par les utilisateurs d'une page Facebook précise, emblématique des mobilisations sociales en question. Pour ce faire, nous avons effectué une analyse de contenu thématique des commentaires et interactions entre les utilisateurs, suivant la théorie des représentations sociales de Moscovici (1961) et ses trois composantes : informations, champ représentationnel et attitudes. Au total, 821 commentaires, sous 14 publications, ont été analysés. Les résultats ont démontré que la délinquance sexuelle est principalement un phénomène qui fait réagir et qui évoque beaucoup d'attitudes négatives. Les représentations de celle-ci sont aussi organisées sous trois dimensions soit, ses facteurs de cause et de maintien, ses manifestations (actes, auteurs et victimes), ainsi que les réponses sociales à son propos. Les résultats de cette recherche ouvrent la porte à des réflexions quant à la place et l'influence des attitudes des utilisateurs dans la théorie des représentations sociales.

Mots-clés : délinquance sexuelle, représentations sociales, réseaux sociaux numériques, Facebook, analyse de contenu thématique, déviance sexuelle

Abstract

The phenomenon of sexual offending has generated strong emotions and reactions among the population. Long lasting interest, curiosity, but especially social reactions, keep the subject popular on the social, political and media scenes. The legal and political measures adopted to manage this phenomenon have evolved according to these reactions, or rather, according to the social representations inspiring these reactions. Indeed, it has been shown that the public and activist movements had a great influence in the adoption of these measures. In addition, the rise in popularity of digital social networks (DSN) has offered a new environment in which these groups can exchange, debate, recruit and mobilize. Thereby, given the influence of the discourse of those groups on the adoption of measures to manage the phenomenon and given the growing popularity of DSN as a place of exchange on common interests, we found it relevant to look at the social representations carried by their users. Thus, the main objective of this master's thesis is to describe the social representations of sexual offending carried by the users of a specific Facebook page. To do this, we performed a thematic content analysis of the comments and interactions between users, according to Moscovici's social representation theory and its three components : information, representational field and attitudes. Overall, 821 comments, coming from 14 publications, were analyzed. The results show that sexual offending is a phenomenon that generates a lot of reactions and negative attitudes. The representations of the latter would also be organized under three dimensions : its cause and durability factors, its manifestations (acts, perpetrators and victims), as well as the responses to it. The results of this research open the door to new thoughts on the place and influence of attitudes in the social representation theory.

Keywords : sexual offending, social representations, digital social networks, Facebook, content analysis, sexual deviance

Table des matières

Résumé	5
Abstract.....	7
Table des matières.....	9
Liste des tableaux	15
Liste des figures	17
Liste des sigles et abréviations.....	19
Remerciements.....	21
Introduction	23
Chapitre 1 – Recension des écrits	27
1.1 Perspectives théoriques d’analyse de la délinquance sexuelle	27
1.1.1 La construction sociale de la déviance.....	28
Déviances sociales et criminelles	29
Déviances sexuelles	30
1.2 La déviance sexuelle criminalisée	31
1.2.1 Définitions et typologies en matière de délinquance sexuelle	31
Définitions politico-légales.....	33
1.2.2 États des lieux au Canada et au Québec	35
1.2.3 Cadre politique et institutionnel	36
Évolution des réponses politiques et légales	37
Registre canadien des délinquants sexuels.....	38
1.3 L’évolution des représentations sociales de la délinquance sexuelle.....	41

1.3.1 Les acteurs des réactions sociales.....	46
1.4 Réseaux sociaux numériques et délinquance sexuelle	49
1.4.1 Réseaux sociaux numériques et vie quotidienne.....	49
1.4.2 Politisation des RSN	51
Mobilisations en ligne et hors ligne	54
1.4.3 Objet de recherche	57
Chapitre 2 – Cadre théorique et problématique	59
2.1 Théorie des représentations sociales	59
2.1.1 Éléments de définition	60
2.1.2 Les fonctions des représentations sociales.....	61
2.1.3 Contenu des représentations sociales	64
2.1.4 Pertinence de ce cadre théorique pour l’analyse	65
2.2 Problématique et objectifs	67
2.2.1 Question de recherche et objectifs.....	69
2.2.2 Pertinence en travail social	70
Chapitre 3 – Méthodologie	73
3.1 Stratégie de recherche.....	73
3.1.1 Netnographie	73
3.1.2 Observation distanciée	74
3.2 Collecte de données.....	75
3.2.1 Choix du terrain	75
3.2.2 Outils de collecte de données.....	77
3.2.3 Déroulement de la collecte	78

3.3 Analyse des données.....	79
3.3.1 Analyse qualitative.....	80
Analyse de contenu thématique.....	80
1) La circonscription de l’objet de recherche.....	81
2) La pré-analyse.....	81
3) L’exploitation du matériel.....	83
4) L’inférence et l’interprétation.....	83
3.4 Considérations éthiques et juridiques	84
3.4.1 Consentement.....	84
3.4.2 Confidentialité	86
3.4.3 Considérations juridiques	86
3.5 Critères de scientificité	87
3.5.1 Crédibilité.....	88
3.5.2 Transférabilité	89
3.5.3 Dépendabilité / imputabilité procédurale	89
3.5.4 Confirmation	91
Chapitre 4 – Résultats.....	95
4.1 Informations	97
4.1.1 Les articles et publications.....	97
4.1.2 Les commentaires	100
4.1.3 Comparaison	101
4.2 Le champ représentationnel de la délinquance sexuelle.....	102
4.2.1 Les facteurs de cause et de maintien du phénomène	102

4.2.2 Les manifestations du phénomène.....	105
Auteurs.....	106
Actes	108
Victimes	109
4.2.3 Les réponses au phénomène	111
Réponses actuelles.....	111
Réponses souhaitées	112
4.3 Attitudes	115
4.3.1 Quatre émotions bien présentes	115
4.3.2 Quelques divergences.....	119
4.4 Limites de l'étude.....	120
4.4.1 Représentation d'un seul groupe.....	120
4.4.2 Pas d'approfondissement des propos.....	121
4.4.3 Peu de démocratisation de l'information	121
Chapitre 5 – Discussion	123
5.1 Le contenu des représentations sociales	123
5.1.1 Les informations	123
5.1.2 Le champ représentationnel	125
Facteurs de cause et de maintien	126
Manifestations du phénomène.....	128
Réponses au phénomène.....	132
5.1.3 Les attitudes.....	133
5.2 Pourquoi tant d'émotions.....	135

5.2.1 La place des émotions sur les RSN	135
5.2.2 Les attitudes vecteur d'appartenance au groupe	137
Création d'une binarité et rejet	139
5.3 Pistes pour de futures recherches	142
Conclusion.....	147
Références bibliographiques	151
Annexes	189
Annexe A : Grille d'approche	190
Annexe B : Tableau présentant les 106 publications observées à l'aide de la grille d'approche	191
Annexe C : tri des publications en fonction du nombre de commentaires, partages et réactions	196
Annexe D : Grille d'analyse des données	201
Annexe E : Résultats pour chacune des dimensions du champs représentationnel et des attitudes.....	205

Liste des tableaux

Tableau 1. –	Présentation des publications analysées	95
Tableau 2. –	Termes utilisés pour faire référence aux auteurs des infractions.....	106

Liste des figures

Figure 1. –	Division du corpus.....	82
Figure 2. –	Exemple de contenu analysé	96

Liste des sigles et abréviations

LERDS : Loi sur l'enregistrement des renseignements sur les délinquants sexuels

RNDS : Registre national des délinquants sexuels

RSN : Réseaux sociaux numérique

TIC : Technologies de l'information et de la communication

Remerciements

J'aimerais premièrement dire un grand merci à deux personnes merveilleuses, deux professeurs à l'écoute et toujours présents pour leurs étudiants, François Aubry et Yves Couturier. François, merci de m'avoir initié au monde de la recherche et de m'avoir soutenu tout au long de mon parcours. Merci de m'avoir ouvert tant de portes, offert tant d'opportunités et permis de développer mes compétences dans une atmosphère si encourageante. Pour tout cela François, je ne pourrai jamais assez te remercier. Yves, merci pour ton soutien, ton implication et tes encouragements. Je n'aurais pu terminer mon mémoire à temps sans ta présence et tes conseils. Sache que ton aide m'a été des plus précieuses et je t'en remercie sincèrement. Lorsque je parle des possibilités et de l'encadrement que vous m'avez tous deux offerts, les réactions sont toujours les mêmes; je suis très chanceuse d'avoir à mes côtés des professeurs aussi impliqués dans le développement académique, professionnel et personnel de leurs étudiants. Je suis on ne peut plus heureuse et honorée d'avoir la chance de poursuivre mon parcours académique au doctorat avec vous. J'ai bien hâte que cette belle aventure commence.

Sur un ton un peu plus officiel, j'aimerais remercier le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et le Fonds de recherche du Québec - Société et culture (FRQSC) pour l'octroi des bourses d'études qui m'ont permises de financer mon parcours académique et sans qui, cette maîtrise n'aurait probablement pas été possible. J'aimerais également remercier ma directrice, Amélie Maugère, et ma co-directrice, Katharina Niemeyer, d'avoir accepté de diriger mon mémoire et de me suivre dans cette aventure de deux ans.

Je souhaiterais aussi souligner l'influence de celui qui m'a fait découvrir et voir autrement le sujet de la délinquance sexuelle, M. Richard Sévigny. Sans l'intérêt et la passion qu'il porte à la question, je ne m'y serais peut-être jamais attardée. Richard, tu as su poser les bonnes questions qui, je ne le savais pas encore, allaient développer les réflexions qui changeraient ma perception

du social. Nous nous sommes quittés rapidement, mais je n'ai pas oublié la personne qui m'a fait découvrir le sujet sur lequel des centaines d'heures de lecture ne m'effrayaient pas du tout.

J'aimerais remercier les étudiants qui ont partagé leur parcours de maîtrise avec moi. Les programmes de deuxième et troisième cycle peuvent être une épreuve bien ardue pour la santé mentale, mais ceux-ci le sont bien moins lorsque l'expérience est partagée. Alors merci à ceux, celles et ceux avec qui j'ai eu l'occasion de partager discussions, lectures, émotions et bières. Vous avez réellement embelli mon parcours. J'aimerais terminer en faisant une mention spéciale à mon copain, Fabrice. Fab, tu as su m'écouter radoter et me soutenir dans tous les hauts et bas de ces deux dernières années. Peu importe la distance qui nous séparait, tu as toujours été présent et a joué un rôle actif dans le développement de mes réflexions. Merci pour tout.

Introduction

L'intérêt et la curiosité pour les phénomènes liés à la criminalité, ou aux déviances sexuelles, ne datent pas d'hier (Freedman, 1987; Kohm, 2017; Lussier, 2018; Sutherland, 1950; Vigarello, 1998). Le sujet de la délinquance sexuelle évoque depuis longtemps des sentiments de haine, de dégoût, de peur et de colère au sein de la population (Horley et Clarke, 2016). En effet, la délinquance sexuelle, ou plutôt le contrôle et la réduction de celle-ci, sont devenus des sujets très populaires sur les scènes sociale, politique et médiatique (Mancini, 2018). Cette popularité à propos du sujet a su, à travers les époques, générer des mobilisations populaires dont le but était d'exiger de nouvelles actions face à ce problème social. En ce sens, la manière la plus courante d'y répondre, et celle exigée généralement par les groupes militants, est la création de mesures et de lois plus sévères, comme le registre des délinquants sexuels. C'est exactement ce qui a pu être observé aux États-Unis, ainsi qu'au Canada, où, dans le but de répondre au besoin de sécurité publique de la population, les gouvernements en place ont instauré ce genre de registre (Lussier, 2018). En fait, les mesures d'encadrement et de contrôle du phénomène de la délinquance sexuelle ont été essentiellement basées sur l'opinion publique, les représentations sociales qui la sous-tendent et le contenu des sorties médiatiques, plutôt que sur les données empiriques provenant de la recherche (Chenier, 2012; Freedman, 1987; Lussier, 2018). Ces réponses légales et politiques face au phénomène ont en fait évolué avec le mouvement, l'opinion publique et les représentations sociales de la délinquance sexuelle.

À l'heure actuelle, où nous sommes de plus en plus connectés sur les réseaux sociaux numériques (RSN), certaines mobilisations sociales se sont développées autour du phénomène de la délinquance sexuelle. En ce sens, des plateformes comme Facebook sont souvent utilisées par des groupes militants pour échanger, se rallier et se mobiliser (Kozinets, 2010). Ce genre de RSN peut offrir un milieu propice à la collectivisation des problèmes sociaux, à l'essor des mobilisations sociales et à la création de groupes de pression (Latz-Toth et al., 2017). De plus, ces plateformes, lorsqu'elles sont publiques, offrent un environnement pertinent pour observer les interactions entre les utilisateurs et le discours qui sous-tend leurs positions (Kozinets, 2015). En ce qui a trait

à la délinquance sexuelle au Québec, quelques groupes et pages isolés se sont formés dans le but de partager des informations, mais aussi de militer pour la création d'un registre public des délinquants sexuels au Québec.

Ainsi, considérant que les lois et politiques permettant d'encadrer et de contrôler le phénomène ont, par le passé, été adoptées face aux demandes et revendications de la population; considérant que cette population s'informe, se regroupe et milite de plus en plus sur les RSN, il nous semblait nécessaire de nous pencher sur les représentations sociales de la délinquance sexuelle véhiculées dans les commentaires des utilisateurs de ce genre de plateformes. En ce sens, l'objectif de ce mémoire est de décrire les représentations sociales de la délinquance sexuelle véhiculées et portées par les membres d'une page Facebook traitant du sujet.

Le premier chapitre de ce mémoire présente le contexte dans lequel s'ancre cette recherche. Ce chapitre développe premièrement les perspectives d'approche de la déviance, puis explore les différentes définitions et conceptions du phénomène de la délinquance sexuelle. Par la suite, il explore l'évolution des représentations sociales du phénomène et des réponses politiques et légales à celui-ci. Finalement, il aborde le rôle des RSN dans la construction de ces représentations sociales et la politisation d'enjeux sociaux.

Dans le deuxième chapitre sont présentés la problématique, le cadre théorique, ainsi que la question et les objectifs de recherche. Étant donné l'objet de recherche de ce mémoire, ce chapitre approfondit la théorie des représentations sociales. Cette dernière nous permet de mieux comprendre le processus de construction de ces représentations, ainsi que leur contenu. Pour terminer, ce chapitre présente la problématique et clarifie la question et les objectifs de recherche, basés sur les composantes des représentations sociales décrites dans le cadre théorique.

Le troisième chapitre présente les aspects méthodologiques de ce mémoire. Dans une démarche de recherche qualitative, y sont détaillés les éléments de la stratégie de recherche choisie, puis de la collecte de données, soit le choix du terrain (la page Facebook), des publications à analyser, ainsi que des outils de collecte. Par la suite, ce chapitre se penche sur l'analyse des données et présente les différentes étapes de l'analyse de contenu thématique des représentations sociales. Ce chapitre se conclut par une discussion sur les enjeux éthiques spécifiques aux recherches sur les RSN, sur les critères de scientificité, ainsi que sur les limites de cette étude.

Le quatrième chapitre présente les résultats de l'analyse de contenu thématique des commentaires sous les publications choisies. Organisé en fonction des composantes des représentations sociales selon Moscovici (1961), ce chapitre se divise en trois grandes sections, soit les informations, le champ représentationnel et les attitudes. Plus précisément, la deuxième composante, le champ représentationnel, se détaille en trois dimensions : les facteurs de cause et de maintien du phénomène, les manifestations du phénomène (actes, auteurs et victimes) et les réponses au phénomène.

Le cinquième et dernier chapitre de ce mémoire présente une discussion sur les résultats obtenus, en les mettant en relation les uns avec les autres, ainsi qu'en les comparant aux données d'autres études. Ce chapitre propose quelques hypothèses de compréhension sur le contenu des représentations sociales, mais s'attarde surtout à la place des attitudes dans celles-ci, ainsi qu'au rôle spécifique de ces attitudes dans les recherches réalisées sur les RSN. Ce dernier chapitre se termine par quelques propositions d'angles d'analyse pour de futures recherches.

En conclusion, une synthèse des résultats et des éléments principaux de la discussion est présentée. Un accent spécifique est mis sur la pertinence de porter une attention particulière aux attitudes dans les études s'attardant aux représentations sociales sur les RSN.

Chapitre 1 – Recension des écrits

1.1 Perspectives théoriques d'analyse de la délinquance sexuelle

Il existe plusieurs manières de voir et comprendre une chose, ou un phénomène. Ces différents angles d'approche s'insèrent généralement dans une perspective théorique. En ce qui a trait aux déviations, il existerait deux grandes perspectives, soit l'approche positiviste, ou constructiviste (Goode, 2015).

La première approche se fonde davantage sur une approche bio-psycho-sociale, où les questionnements se centrent sur les manifestations objectives du phénomène étudié, afin d'en déterminer les causes (Anderson, 2017; Goode, 2015). Cette approche se base sur les connaissances existantes. Les chercheurs, sous cette perspective, tenteront donc moins de comprendre les processus sociaux ou subjectifs qui entraînent l'identification de comportements comme étant déviants, que d'expliquer ce qui amène certaines personnes à commettre des actes de délinquance sexuelle (Anderson, 2017).

La seconde approche se fonde sur les théories de la construction sociale de la déviance. Ici, les objets de recherche sont plutôt les processus sociaux de production des normes sociales et les réactions sociales face aux phénomènes construits comme déviants. Ces objets de recherche se sont liés à diverses théories, comme celles de l'étiquetage, de la réaction sociale, ou du contrôle social (Poupart, 2001, p.82). Bien que l'approche positiviste reconnaisse que la déviance est un construit social, elle n'explore pas fondamentalement cette construction, contrairement à l'approche constructiviste (Goode, 2015, p.17). Les chercheurs étudient donc, entre autres, les processus par lesquels certains actes et certaines personnes sont étiquetés comme déviants (Anderson, 2017). Par ailleurs, la perspective constructiviste de la déviance aurait été influencée par les perspectives interactionniste et ethnométhodologique. La première aurait permis d'éclairer l'importance des interactions sociales et du contexte social dans la définition de la

déviante. La deuxième, étudiant les processus par lesquels les membres d'une même communauté définissent leur réalité et celle des autres, a permis de mieux comprendre le processus de catégorisation de la déviance (Poupart, 2001, p.82-83). Ainsi, dans une perspective constructiviste, les phénomènes comme celui de la déviance seraient des construits sociaux et non des « faits bruts ». Ceux-ci seraient modelés par les interactions entre les individus et les contextes socio-politique dans lesquels ils s'inscrivent (Anderson, 2017; Dumora et Boy, 2008; Goode, 2015; Poupart, 2001, p.85). Puisque nous explorerons les représentations sociales de la délinquance sexuelle, la seconde approche semble la plus adéquate puisque les représentations sociales sont le produit des processus sociaux que nous venons d'évoquer. Néanmoins, il est clair que, au vu de notre objectif davantage descriptif que compréhensif, nous ne pouvons affirmer ancrer réellement notre projet dans une perspective constructiviste. À ce titre, nous préférons avancer que nous nous inspirons de cette perspective dans l'élaboration des concepts et théories inhérents à cette recherche.

1.1.1 La construction sociale de la déviance

Il est donc nécessaire, dans un mémoire s'inspirant d'une perspective constructiviste portant sur le sujet de la délinquance sexuelle, d'aborder la notion de déviance. Dans son ouvrage *Outsiders*, Becker (1963) explore quelques définitions de la déviance utilisées dans le monde de la recherche (Laws, 2016). La définition la plus simple qu'il présente est que tout ce qui s'écarte trop largement de la moyenne serait alors perçu comme déviant (p.4). Le sociologue évoque aussi une autre définition qui identifie la déviance comme quelque chose de pathologique, s'illustrant par la maladie (p.5). Finalement, Becker énonce que la déviance peut aussi être décrite comme le fait d'agir à l'encontre des règles du groupe (p.8). Si ces définitions sont communément utilisées au sein de la recherche, d'autres sociologues ont élaboré des approches théoriques afin de comprendre l'émergence du phénomène, et le processus de conceptualisation de cette « moyenne ».

Déviances sociales et criminelles

Si la déviance en elle-même est représentée par l'écart à la moyenne, parfois observable par la distance prise à l'encontre de normes sociales largement reconnues, celle-ci peut être de différents types, par exemple sociale ou criminelle, et peut être également perçue de manière positive ou négative. La déviance sociale est définie par la transgression des normes de nature culturelle (Anderson, 2017; Goode, 2015). La transgression sociale de ces normes n'engendre généralement pas de conséquences formelles pour les acteurs concernés, contrairement à une déviance sanctionnée sur le plan criminel, mais peut tout de même avoir un impact négatif sur la vie de ces personnes. La déviance identifiée comme criminelle fait référence aux actes qui vont à l'encontre de la loi (Worthen, 2016), soit une forme institutionnalisée de la norme sociale. C'est au sein de celle-ci qu'est souvent catégorisée la délinquance sexuelle, puisque la plupart des actes étiquetés comme tel sont actuellement d'ordre criminel (Worthen, 2016). Ceci étant dit, il faut se rappeler que comme la déviance, la notion de criminalité est présente dans toutes les sociétés (Durkheim, 1938) et fait l'objet de nombreux débats. Le besoin social de créer une telle catégorie permettrait d'identifier et d'affirmer les comportements à proscrire et de renforcer les comportements à adopter (Worthen, 2016). Durkheim (1938) affirme que, même dans une communauté d'individus « parfaits », il sera nécessaire de définir les comportements criminels. Il ne faut pas oublier que ce qui est défini comme un « crime » et ce qui est réglementé par la loi est en partie la représentation d'une société « bonne » selon les normes du groupe dominant, et un jugement de valeur de ce dernier sur l'acte en question (Pires, 2008; Worthen, 2016). Contrairement à la déviance sociale, la déviance criminalisée entraîne généralement des conséquences plus formelles, puisqu'elle est encadrée par le système de justice. Tout comme la déviance, pour qu'un acte soit identifié comme un « crime », il doit donc être étiqueté comme tel par ce système. L'acte de « tuer » devient donc un crime au sens juridique et institutionnel dans la mesure où il est défini par la loi comme un meurtre ou un homicide (Pires, 2008; Poupart, 2001).

En somme, ces deux types de déviance vont varier et évoluer avec les normes de la société dans laquelle elles se retrouvent. Parallèlement, la déviance peut être qualifiée uniquement de sociale,

ou criminelle, mais elle peut aussi être les deux à la fois (Worthen, 2016, p.21). Toutefois, si les actes déviants évoqués ci-dessus sont davantage perçus de manière négative, certains écarts à la norme moyenne peuvent être perçus de manière positive, voire même appréciés, tel le concert d'un enfant prodige. Dans ce cas précis, le comportement en soi ne cadre pas dans la « norme », mais évoque tout de même du plaisir chez les auditeurs. Même s'il existe des formes positives de déviance, nous accordons généralement une connotation péjorative à ce concept, le réservant aux comportements dangereux, illégaux, criminels, etc. (Anderson, 2017; Worthen, 2016, p.15).

Déviances sexuelles

La sexualité, comme tout comportement, est en grande partie régulée par des normes sociales. Puisque la « norme » sexuelle est en grande partie définie par celles-ci, elle varie aussi d'une société à une autre. Les comportements sexuels acceptables sont donc des construits sociaux. En ce sens, ce qui est considéré comme des déviances sexuelles évoluera avec le temps et dans l'espace, comme ce fut le cas pour les rapports homosexuels, ou la masturbation (Corriveau, 2007; Simon, 1994; Terry, 2017). Durkheim (1964) illustre bien cette idée, en expliquant que « today's deviance can become tomorrow's morality » (p.71). Ainsi, ce qui est considéré comme un comportement sexuel normal dans une société et une époque donnée, ne le sera pas nécessairement dans une autre (Rolfe et Tewksbury, 2018; Worthen, 2016). D'un point de vue social, nous pouvons faire cette observation en ce qui a trait aux rapports sexuels entre personnes de même sexe. En effet, à partir du 14^e siècle avec l'ascension de l'Église catholique, la sexualité en occident était perçue uniquement comme un moyen de procréation, tout rapport qui n'était pas entre un homme et une femme et qui était autre que la pénétration vaginale était jugé déviant, voire illégal (dépendamment du comportement) (Terry, 2017, p.3). En fait, tout rapport effectué uniquement pour le plaisir, sans probabilité de procréation, telles que la fellation, la masturbation et la sodomie, étaient proscrit (Mondimore, 1996). À l'heure actuelle, il est plutôt considéré anormal de voir la sexualité uniquement comme un moyen de procréer et non comme une source de plaisir. Parallèlement, s'il est clair aujourd'hui que les relations sexuelles entre adultes et enfants et/ou jeunes adolescents sont interdites tant socialement que par la loi en Amérique du Nord, ce n'était pas le cas, par exemple, dans la Grèce Antique. En effet, si

généralement ces comportements génèrent du dégoût, de la colère et de l'incompréhension de la part des individus non impliqués, ils étaient perçus différemment dans la Grèce Antique (Terry, 2017). La pédérastie était même représentée en peinture sur des vases jusqu'au 4^e siècle et généralement de manière à illustrer une scène érotique et/ou un échange de cadeau (Lear, 2015, p.128). Certaines théories ont tenté d'expliquer cette présence par le fait que les relations sexuelles entre un adulte et un adolescent faisaient partie intégrante de la culture, plus précisément de la relation de mentorat, et les jeunes hommes étaient perçus comme un symbole de sexualité et d'érotisme (Ormand, 2009, p.57). On attendait des hommes qu'ils entretiennent ce genre de relation de mentorat avec des adolescents, afin de leur présenter le fonctionnement et l'ordre social des hommes. Ceci étant dit, une fois l'adolescent arrivé à l'âge adulte et marié, les relations sexuelles avec son mentor devaient se terminer (Ormand, 2009; Worthen, 2016, p.160). Ainsi selon ces auteurs, sous certaines conditions, la pédérastie pouvait être acceptée, voire même célébrée, au sein de cette société (Bullough, 1976, p.109; Worthen, 2016). En somme, les comportements sexuels considérés comme inacceptables, voire punissables par la loi dans un temps et un espace donné, ne le seront peut-être pas dans un autre.

1.2 La déviance sexuelle criminalisée

1.2.1 Définitions et typologies en matière de délinquance sexuelle

La description de ce que l'on entend par un acte de délinquance sexuelle n'a pas cessé d'évoluer et de se modifier avec les contextes socio-politiques. En fait, la définition de la délinquance sexuelle, ou la nature des interventions nécessaires à son encontre, ne font actuellement pas consensus tant au sein de la population générale, qu'au sein du monde de la recherche. Les chercheurs n'arrivent pas à s'entendre sur une seule et unique définition de ce qui constitue précisément la délinquance sexuelle, c'est-à-dire, de l'identification des déviances sexuelles qui devraient être criminalisées selon la loi (Lussier, 2018). De plus, cela complexifie le processus de théorisation du phénomène (Lussier et Mathesius, 2018). Toutefois, puisque ce projet ne se penchera pas sur le processus de la délinquance sexuelle, mais plutôt sur ses représentations sociales, nous ne ferons ici qu'aborder rapidement quelques éléments de définitions. Nous

explorerons premièrement les éléments proposés par quelques courants de recherche, puis nous nous pencherons sur les définitions de la délinquance sexuelle sur lesquelles se basent les textes de loi et politiques au Canada et au Québec.

Premièrement, il existe, dans le monde de la recherche, trois principaux courants proposant des définitions de la déviance sexuelle, criminalisée ou non.

Le premier s'inspire de la médecine et la psychiatrie, en proposant une définition pathologique définissant la délinquance sexuelle comme une problématique de santé mentale. Elle fait davantage référence aux déviances sexuelles, plus précisément, aux paraphilies. On y retrouve, par exemple, la pédophilie, l'exhibitionnisme, le voyeurisme, le frotteurisme et le sado-masochisme (Thibaut, 2013). Ainsi, ce courant se concentre principalement sur l'individu et les causes psychologiques de ses déviances sexuelles.

Le deuxième, prenant racine au sein des sciences juridiques, définit la délinquance sexuelle par les actes de nature sexuelle reconnus comme criminels au sens de la loi. On y retrouve les comportements tels que l'incitation à des contacts sexuels, l'inceste, l'exploitation sexuelle, la bestialité, l'exhibitionnisme, et bien d'autres (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2018). Contrairement à l'approche plus médicale, ce courant concentre sa définition de la délinquance sexuelle sur les actes commis plutôt que sur une forme d'étiologie.

Finalement, le troisième s'inspire des sciences sociales et du comportement, en définissant la délinquance sexuelle en faisant davantage référence à un ensemble de phénomènes, incluant, entre autres, les crimes sexuels et les déviances sexuelles. Il explique qu'en s'attardant uniquement à l'un ou à l'autre, il est facile d'exclure certains comportements pourtant « considérés » comme des actes de délinquance sexuelle. Ce qui est jugé comme un comportement déviant dans le monde médical peut très bien ne pas l'être selon la loi, et vice

versa. Par exemple, le fait d'avoir une attirance sexuelle envers les enfants prépubères (pédophilie) constitue une déviance sexuelle selon la définition médicale, mais tant et aussi longtemps que la personne n'agit pas en fonction de ses pulsions (attouchements sexuels sur un enfant, ou possession/consommation de pornographie juvénile par exemple), il ne s'agit pas de délinquance sexuelle selon la loi (Lussier et Mathesius 2018; Laws et O'Donohue, 2008).

Il est toutefois possible d'affirmer que ces actes de délinquance sexuelle s'étendent sur un large spectre de comportements variés, dans un contexte social précis, où sont en interaction l'individu auteur de l'acte et la personne victime (Lussier et Mathesius, 2018).

Le but de cette exploration des différentes descriptions en fonction de leur origine disciplinaire n'était pas de choisir une définition, puisque l'une n'est pas plus juste que l'autre, mais plutôt de démontrer que celles-ci varient en fonction de la théorie, du domaine disciplinaire et du contexte socio-politique dans lesquels chacune des conceptions évolue. Ainsi, il est nécessaire de s'attarder à ce contexte parce que la définition même de la délinquance, la circonscription de ce qui est considéré comme un comportement déviant par rapport à un autre, est un construit social (Ferrel et Websdale, 2017).

Définitions politico-légales

Puisque les réponses au phénomène de la délinquance sexuelle sont généralement d'ordre politique et légal, il est nécessaire de se pencher sur la définition institutionnelle de celle-ci et sur la manière dont les politiques interviennent sur la délinquance sexuelle. Dans le code criminel du Canada, la délinquance sexuelle est définie à travers les formes qu'elle peut prendre, c'est-à-dire à travers les différents types d'infractions sexuelles punies par la loi. Plus précisément, selon le Code criminel (art. 490.011 (1)), les infractions désignées peuvent être de l'ordre de contacts sexuels (art. 151); de l'incitation à des contacts sexuel (art. 152), de l'exploitation sexuelle (art. 153), de l'inceste (art. 155), de la bestialité (par. 160(1)), de la pornographie juvénile (art. 163.1), de leurre (art. 172.1), d'exhibitionnisme (par. 173(2)), d'agression sexuelle (art. 271), de

voyeurisme (art. 162), d'enlèvement (art. 279), ou de viol (art. 144), pour n'en nommer que quelques-unes. Nous ne définirons pas ici chacune de ses infractions, puisque cela n'est pas le but de ce mémoire. Par contre, il importe de retenir qu'il existe une large gamme d'infractions sexuelles possibles, présentant des actes, des moyens, des auteurs et des victimes différentes. Celles-ci peuvent s'illustrer par exemple par une femme commentant une agression sexuelle de niveau 1 sur sa conjointe, ou encore, d'un homme incitant des personnes mineures à la pornographie juvénile par le biais d'un leurre informatique.

À l'inverse, les définitions de la délinquance sexuelle dans les politiques canadiennes et québécoises n'ont pas toujours été aussi diversifiées. En effet, outre quelques données plus précises que l'on peut dénicher sur la plateforme de Statistique Canada, les recherches et résultats mis de l'avant sur le sujet s'attardent plus souvent aux « agressions sexuelles ». Sur le plan des études canadiennes, celles-ci sont définies comme toute « activité sexuelle forcée, tentative d'activité sexuelle forcée, attouchements sexuels, agrippement, baisers ou caresses non désirés, relation sexuelle sans être en mesure de consentir. » (Perreault, 2015, p.4). Si la définition dans ces recherches canadiennes semble davantage faire référence aux situations où il y aurait un contact physique, la définition proposée par le gouvernement québécois dans ses orientations gouvernementales en matière d'agression sexuelle semble percevoir le phénomène de façon plus large :

Une agression sexuelle est un geste à caractère sexuel, avec ou sans contact physique, commis par un individu sans le consentement de la personne visée ou, dans certains cas, notamment dans celui des enfants, par une manipulation affective ou par du chantage. Il s'agit d'un acte visant à assujettir une autre personne à ses propres désirs par un abus de pouvoir, par l'utilisation de la force ou de la contrainte, ou sous la menace implicite ou explicite. Une agression sexuelle porte atteinte aux droits fondamentaux, notamment à l'intégrité physique et psychologique et à la sécurité de la personne (Gouvernement du Québec, 2008, p.9)

Cette définition a en fait pour but d'englober les différentes infractions et gestes à caractère sexuel sous un même chapeau et d'identifier clairement le rapport de pouvoir qui s'y retrouve

(Gouvernement du Québec, 2008, p.9). Par ailleurs, le Secrétariat à la condition féminine a publié, en 2016, un document présentant les stratégies gouvernementales dans la prévention des violences à caractère sexuel. Ce document présente la variété des infractions considérées comme des violences sexuelles, mais les distingue tout de même deux catégories, soit les agressions sexuelles et l'exploitation sexuelle. Ainsi, si les politiques ne décrivent pas spécifiquement chacune des infractions, elles nous font tout de même comprendre que celles-ci peuvent prendre plusieurs formes. Il est pertinent de noter que bien que les politiques utilisent un terme chapeau, bien souvent celui d'agression sexuelle, le terme délinquance sexuelle n'y a jamais été utilisé. Ainsi, cette définition des agressions sexuelles est ce qui se rapproche le plus de la délinquance sexuelle. Si nous avons choisi de maintenir l'utilisation des termes « délinquance sexuelle » dans cette recherche, c'est parce que c'est cette expression qui est utilisée dans les lois et mesures de contrôle du phénomène.

1.2.2 États des lieux au Canada et au Québec

Si certaines recherches sont difficilement comparables puisqu'elles se basent sur des définitions incluant plus ou moins les mêmes comportements, ou les mêmes groupes d'âge, plusieurs données intéressantes peuvent tout de même en être retirées. Il faut être conscients que ces statistiques ne nous offrent pas une vision d'ensemble réaliste du phénomène de la délinquance sexuelle. En effet, ces données représentent uniquement les infractions sexuelles qui ont été évaluées comme « fondées » par le corps policier, c'est-à-dire jugées comme une infraction sexuelle (Rottenberg et Cotter, 2018, p.20), sans oublier que très peu d'entre-elles sont dénoncées à la police. En fait, selon *l'Enquête sociale générale sur la victimisation de 2014*, le taux de dénonciation s'élèverait à seulement 5% (Perreault, 2015, p.25).

Subséquemment, une étude sur les agressions sexuelles auto-déclarées réalisée par Statistique Canada en 2014 démontre qu'environ 2200 canadiens de plus de 15 ans sur 100 000 auraient été victime d'une agression sexuelle dans l'année précédente, pour un total de 636 000 infractions. 70% d'entre-elles ont été identifiées comme des attouchements sexuels non désirés, 20% comme

des attaques de nature sexuelle et 10% comme une activité sexuelle à laquelle la victime ne pouvait pas consentir (Conroy et Cotter, 2017, p.4-5). La même année au Québec, 5340 infractions sexuelles auraient été dénoncées aux corps de police (Secrétariat à la condition féminine, 2016, p.9).

De ces 5340 infractions, 84% ont été commises à l'égard d'une personne de genre féminin (Secrétariat à la condition féminine, 2016, p.9). Si les femmes semblent beaucoup plus représentées chez les victimes, les études notent aussi une différence en fonction de l'âge de la victime. En effet, le *Rapport québécois sur la violence et la santé* énonce que les personnes de moins de 18 ans représentent environ 66% des victimes d'infractions de nature sexuelle déclarées par la police en 2013 (Laforest et al., 2018, p.64). Les jeunes filles y seraient aussi surreprésentées, totalisant environ 80% des victimes (Laforest et al., 2018, p.63; Secrétariat à la condition féminine, 2016, p.9).

En ce qui a trait aux auteurs des infractions, les études québécoises ont montré que la majorité des agressions ont été réalisées par une personne seule de sexe masculin et de moins de 35 ans (Conroy et Cotter, 2017, p.15). Plus précisément, 96% d'entre eux étaient des personnes de genre masculin, dont 75% étaient des adultes et 25% étaient des mineurs (Secrétariat à la condition féminine, 2016, p.9). Finalement, chez les victimes adultes, 78,8% connaissaient l'auteur présumé de l'infraction sexuelle. Pour les victimes mineures, ce taux atteint 85% et, plus précisément, 38,7% pour un membre de la famille rapprochée ou élargie (Laforest et al., 2018, p.64; Secrétariat à la condition féminine, 2016, p.9).

1.2.3 Cadre politique et institutionnel

Au Canada, les compétences en matière criminelle relèvent principalement du gouvernement fédéral (Parlement du Canada, s.d.). Selon l'article 91 (27) de la Loi constitutionnelle de 1867, il est de la compétence exclusive du Parlement du Canada d'adopter des lois en matière criminelle,

ainsi que réaliser leur procédure. Ceci étant dit, les provinces ont tout de même un rôle à jouer en ce qui concerne « l'administration de la justice » sur leur territoire, c'est-à-dire à l'application du Code criminel. En effet, l'article 92 (14) de cette même loi prévoit que les provinces assurent le maintien et l'organisation des tribunaux, ainsi que les procédures civiles (Ministère de la justice, 2017). Celles-ci ont aussi le pouvoir de dicter les sanctions pénales concernant les lois provinciales (Brideau et Brosseau, 2019, p.3-5; Beaudoin, 2006).

Évolution des réponses politiques et légales

Tout comme les définitions de la déviance sexuelle et le champ des pratiques identifiées comme délinquantes, les réponses politiques et légales face au phénomène ont évolué et se sont modifiées avec le temps. Celles en Amérique du Nord dans les années 50 ont été pensées dans une logique médicale (Corriveau, 2007, p.6), comme les lois sur les psychopathes sexuels qui ont permis la détention d'individus dans un institut psychiatrique afin d'y subir des traitements et thérapies (Petrunik, 2002). Les personnes reconnues coupables de crimes sexuels faisaient face à des sentences, parfois à vie, dans des institutions psychiatriques pour traiter leurs comportements identifiés, selon une perspective médicale (ou plus précisément psychiatrique) à des déviances sexuelles (Freedman, 1987; Kohm, 2017; Petrunik, 2002). Selon Freedman (1987, p.99), en Californie dans les années 50, ces traitements pouvaient prendre la forme d'électrochocs, d'injections hormonales, de stérilisation, de thérapies de groupe, ou même de chirurgies importantes comme la lobotomie frontale.

Par la suite, dans une logique de justice et de responsabilisation, ainsi que face aux résultats de recherche démontrant qu'une grande proportion des crimes sexuels étaient commis par une personne connue de la victime (Quinn et al., 2004; Worthen, 2016), soit un membre de la famille ou un proche, les lois encadrant la délinquance sexuelle ont commencé à se modifier (Janus, 2003, p.248). La nouvelle logique derrière la législation encadrant le phénomène à cette époque était que les actes de délinquance sexuelle sont généralement commis de manière rationnelle et intentionnelle, dans le but de punir ou d'obtenir quelque chose en retour, et que l'auteur de ces

actes doit être jugé en cour. En ce sens, suivant une logique punitive, les programmes de traitements ont laissé leur place à des peines d'emprisonnement. Ces dernières, déterminées par le juge, s'avèrent de plus en plus longue et sévères, en fonction de la gravité du crime sexuel commis (Petrunik, 2002, p.488).

Par ailleurs, avec l'avènement des nouvelles technologies de l'information (TIC), le gouvernement canadien a rapidement relevé plusieurs dangers en matière de pornographie juvénile et de cyberprédation. Ce dernier annonce en 1993 l'adoption d'une loi criminalisant le partage de « matériel obscène » par l'entremise des TIC (Greco et Corriveau, 2014, p.37). Face à l'ampleur de l'usage de ces TIC, plusieurs projets de loi seront adoptés en ce sens entre 1997-2002 (Greco et Corriveau, 2014, p.38). Finalement, avec l'augmentation de la crainte face au « stranger danger », sans compter le manque de confiance envers le système juridique actuel, sont nées les mesures de prévention et de gestion du risque, comme les registres (Lussier, 2018). Celles-ci s'ajoutent aux peines à purger en prison, lorsque la personne est réintégrée dans la communauté (Lussier et al., 2014, p.288). Afin de protéger la société des risques présentés par les prédateurs sexuels récidivistes, ces mesures ont pour but de punir davantage en assurant à long terme l'étiquetage et le contrôle de l'individu, ainsi que les restrictions qui s'y rapportent (Meiners, 2009; Petrunik, 2002; Terry, 2017). Au Canada, cela s'est traduit par l'adoption de la Loi sur l'enregistrement des renseignements sur les délinquants sexuels (LERDS) et la création du Registre national des délinquants sexuels (RNDS).

Registre canadien des délinquants sexuels

En fait, cette vague populaire de revendications pour l'obtention d'un registre a émergé en Ontario, suite à la mort tragique du petit Christopher (Petrunik, 2002, p.484). Face à ce meurtre commis en 1988 par un homme auparavant condamné pour actes de pédophilie et connu des forces policières, un projet de loi pour la création d'un registre est adopté à l'Assemblée législative de l'Ontario en 2001 (Legislative Assembly of Ontario, 2011; Savoie, 2012). Ce projet de loi entraîna la formation du Registre provincial des délinquants sexuels, le premier au Canada

(Petrunik, 2002, p.484). Il faudra toutefois attendre un peu avant que le gouvernement fédéral ne cède à la pression et adopte, le 15 décembre 2004, la LERDS et de ce fait, le RNDS. Ces deux derniers ont été adoptés dans le but de répondre au besoin de sécurité publique, en offrant un outil aux corps policier pour prévenir et faciliter les enquêtes sur les crimes de nature sexuelle (Ministère de la Justice du Canada, 2019). Cette législation se base principalement sur trois principes :

- a) les services de police, pour veiller à la protection de la société contre les crimes de nature sexuelle au moyen d'enquêtes et de mesures de prévention efficaces, doivent avoir accès rapidement à certains renseignements sur les délinquants sexuels;
- b) la collecte et l'enregistrement réguliers de renseignements exacts constituent le moyen le plus efficace de faire en sorte que ceux-ci soient à jour et fiables;
- c) le respect de la vie privée des délinquants sexuels et l'intérêt du public dans leur réhabilitation et leur réinsertion sociale en tant que citoyens respectueux des lois requièrent : (i) que les renseignements ne soient recueillis que pour permettre aux services de police de prévenir les crimes de nature sexuelle et d'enquêter sur ceux-ci, (ii) que l'accès aux renseignements, leur communication et leur utilisation soient restreints (2004, ch. 10, art. 2; 2010, ch. 17, art. 28).

Les crimes sexuels désignés par la LERDS sont représentés par toutes les infractions de nature sexuelle, ou actes commis avec l'intention de commettre une infraction de cette nature, mentionnées dans le code criminel. Lorsqu'il prononce la peine pour une de ces infractions, le juge impose à l'individu visé de se conformer à la LERDS (art. 490.012 (1)). Cette ordonnance peut être d'une durée de 10 ans (si la peine maximale est de deux à cinq ans), de 20 ans (si la peine maximale est de 10 à 14 ans), ou à vie (si la peine maximale d'emprisonnement est à perpétuité). D'autres facteurs, tels que la multitude d'infractions et les ordonnances antérieures, peuvent entraîner une durée à perpétuité de cette ordonnance. Les personnes concernées par la LERDS doivent comparaître au bureau d'inscription qui leur est désigné pour y faire enregistrer les renseignements suivants :

- a) ses nom et prénom et tout nom d'emprunt qu'il utilise;
- b) sa date de naissance et son sexe;
- c) l'adresse de sa résidence principale et de toute résidence secondaire ou, à défaut d'une telle adresse, l'emplacement de l'une et l'autre;
- d) l'adresse de tout lieu où ses services ont été retenus à titre de salarié, d'agent contractuel ou de bénévole ou, s'il n'y a pas d'adresse, l'emplacement de ce lieu, ainsi que le nom de son employeur ou de la personne qui retient ses services à titre d'agent contractuel ou de bénévole et le type de travail qu'il exerce en ce lieu; d.1) le cas échéant, le fait qu'il est officier ou militaire du rang des Forces canadiennes au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur la défense nationale, et l'adresse et le numéro de téléphone de son unité au sens de ce paragraphe;
- e) l'adresse de tout établissement d'enseignement où il est inscrit ou, s'il n'y a pas d'adresse, l'emplacement de cet établissement;
- f) le numéro de téléphone permettant de le joindre dans les lieux visés aux alinéas c) et d) et celui de tous ses téléphones mobiles ou téléavertisseurs;
- g) sa taille, son poids et la description de ses marques physiques distinctives;
- h) le numéro de la plaque d'immatriculation, la marque, le modèle, le type de carrosserie, l'année de fabrication et la couleur de tout véhicule à moteur immatriculé à son nom ou qu'il utilise régulièrement;
- i) le numéro de tout permis de conduire dont il est titulaire et le nom du territoire d'où émane ce permis;
- j) le numéro de tout passeport dont il est titulaire et le nom du territoire d'où émane ce passeport (Ministère de la Justice du Canada, 2019, L.C. 2004, ch. 10, art. 5(1)).

Le nombre d'années durant lesquelles la personne désignée doit s'enregistrer annuellement auprès de son bureau d'inscription varie en fonction de la gravité de l'infraction et de la peine d'emprisonnement (Ministère de la Sécurité Publique du Québec, 2018). En ce qui a trait aux déplacements et voyages à l'extérieur de la résidence principale ou secondaire (au Canada ou à l'étranger), la personne condamnée pour une infraction sexuelle doit avertir son bureau

d'inscription avant son départ s'il s'absente pour plus de sept jours, des dates de départ et de retour, ainsi que des adresses où il séjournera. De surcroît, s'il venait à modifier un élément de son séjour à l'étranger, il se doit de communiquer ces changements au plus tard sept jours suivant la date de modification. Cependant, les personnes déclarées coupables d'une infraction sexuelle à l'égard d'un enfant ont quelques restrictions supplémentaires concernant les déplacements à l'étranger. En effet, elles doivent fournir tous les renseignements de leur voyage avant de partir, et ce, peu importe la durée du voyage. Elles doivent aussi signaler tous changements à leur horaire sans délais (Ministère de la Justice du Canada, 2019, art. 6).

À l'heure actuelle, le RNDS peut être consulté par les membres des corps policiers afin de les aider dans la prévention et la résolution de crimes de nature sexuelle, mais il n'est pas accessible au public. Au Québec, c'est le Centre québécois d'enregistrement des délinquants sexuels (CQEDS) qui se charge de recueillir les informations et de les intégrer au registre national. Toutefois, contrairement à l'Ontario, il n'existe actuellement pas de registre québécois des délinquants sexuels (Ministère de la Sécurité publique du Québec, 2018). Bien qu'il en existe un au niveau fédéral, il est pertinent de rappeler que celui-ci n'est pas accessible au public.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que même si l'intensité des mesures adoptées en Amérique du Nord varie beaucoup d'un pays à un autre, voire d'une État/province à une autre, elles ont toutefois traditionnellement le même élément déclencheur, c'est-à-dire la mort tragique d'un enfant (Lussier, 2018; Petrunik, 2002; Rolfe et Tewksbury, 2018; Terry, 2017).

1.3 L'évolution des représentations sociales de la délinquance sexuelle

Tout comme les mesures d'encadrement du phénomène, les représentations sociales de ce que l'on considère comme la délinquance sexuelle, et/ou la déviance sexuelle, ont elles aussi évolué avec les époques (Corriveau, 2007; Foks, 2009; Simon, 1994). Ces représentations se sont construites et modifiées en fonction du contexte sociopolitique et de la vision des différents

acteurs impliqués dans sa redéfinition. Cette section présente cette évolution et démontre que le contexte, les experts, les politiciens, les médias, les parents, les victimes et les citoyens ont pris part, d'une manière ou d'une autre, à cette co-construction des représentations sociales du phénomène. Bien que les représentations de la déviance sexuelle ont subi maintes influences bien avant les années 30, longtemps celle de la religion (Corriveau, 2007), nous nous attardons dans ce mémoire davantage aux déviances sexuelles criminalisées à partir de cette époque. Plus précisément, selon Lussier (2018), l'image de la délinquance sexuelle se serait modifiée et dessinée à travers trois grandes périodes entre les années 30-40 jusqu'à aujourd'hui. Les notions touchant les représentations sociales du phénomène, son encadrement juridique, ainsi que les caractéristiques intrinsèques des acteurs impliqués y ont été en constante évolution. Ces trois périodes se distinguent par la présentation d'une image singulière de la délinquance sexuelle, en fonction des contextes sociopolitiques. Elles s'illustrent donc en premier par le « déviant sexuel », le malade aux pulsions incontrôlable, puis par le « misogynne en colère », celui pour qui l'agression sexuelle est un moyen d'affirmer son pouvoir et, finalement, par le « prédateur sexuel », le grand récidiviste (Lussier, 2018, p.26).

La première période s'inspire principalement d'une approche clinique guidée par la psychiatrie et débute dès les années 30-40 en Amérique du Nord (Corriveau, 2007; Lussier, 2018; Petrunik, 2002). En effet, à cette époque, la délinquance sexuelle est perçue comme la conséquence d'un trouble mental, qu'il s'agisse d'un diagnostic de psychopathie, ou d'un trouble de la personnalité. Le délinquant sexuel était donc principalement perçu comme une personne malade aux prises avec des pulsions sexuelles qu'elle ne peut contrôler (Corriveau, 2007; Petrunik, 2002; Terry, 2017). Il serait immature et n'aurait pas atteint son plein développement sexuel. Il serait guidé par ses idées infantiles, manquerait d'empathie et négligerait toute évaluation morale de ses actions (Chenier, 2012, p.177).

Plusieurs chercheurs tenteront d'expliquer le phénomène, considéré comme irrationnel, en scrutant à la loupe le développement sexuel des individus arrêtés pour des actes sexuels

criminels. Durant cette période, le traitement psychiatrique semble être la seule option permettant d'envisager un potentiel retour en société (Lussier, 2018, p.29). Plusieurs films produits en Angleterre dans les années 40 et 60 ont su illustrer cette conception de la délinquance sexuelle et les bienfaits de la psychothérapie, en abordant tantôt une agression sexuelle d'un enfant par un ancien soldat sans que celui-ci se souvienne de quoi que ce soit, ou tantôt des attouchements à l'égard d'enfants par des aînés souffrant de démence (Kohm, 2017, p.9-10). En Amérique du Nord, cette peur concernant les crimes sexuels a attiré l'attention des médias comme The New York Times, qui a créé en 1937 une section uniquement dédiée aux crimes sexuels (Freedman, 1987), suscitant une vague de panique entraînant avec elle la mise en place de lois concernant les crimes sexuels aux États-Unis et au Canada (Kohm, 2017).

L'approche clinique de la délinquance sexuelle a fait place, à partir de la fin des 70 en Amérique du Nord, à une vision plus sociologique et féministe, conceptualisant la délinquance sexuelle comme un problème social bien répandu (Brownmiller, 1975; Sanday, 1981). D'une part, les compétences des psychiatres touchant l'évaluation de la dangerosité et le diagnostic du trouble mental étaient contestées par des groupes militants qui dénonçaient par le fait même une violation des droits des patients dans ces institutions psychiatriques (Petrunik, 2002, p.489). D'autre part, le mouvement féministe prenait de plus en plus de place sur la scène politique et mettait notamment en lumière les crimes sexuels commis à l'intérieur même des familles (Chenier, 2012, p.180). Selon Lussier (2018), à partir de cette époque,

le délinquant sexuel n'est plus représenté par une pathologie sexuelle, mais bien comme un individu ayant recours à la force et à la coercition dans un contexte sexuel comme stratégie en vue d'un objectif qui n'est pas d'ordre sexuel. Le délinquant sexuel est alors dépeint comme un individu rationnel, calculateur, qui utilise la sexualité afin de contrôler et de dominer femmes et enfants. (p. 35).

Le « délinquant sexuel » est donc toujours illustré par un homme, mais celui-ci n'est plus guidé par des pulsions irrationnelles et incontrôlables, mais plutôt par la colère et la volonté rationnelle d'affirmer sa force et sa supériorité (Brownmiller, 1975; Sanday, 1981).

Toutefois, cette deuxième conceptualisation de la délinquance sexuelle ne se concentre pas sur la personne responsable en soi, mais plutôt sur l'acte et le sens de celui-ci. Parallèlement, c'est aussi à cette époque que s'est modifiée l'attention portée aux actes sexuels commis à l'égard d'enfants en Amérique du Nord (Terry, 2017). La pédophilie, ou plutôt la peur face à « l'étranger dangereux », était maintenant réellement perçue comme un problème social important, sur lequel il était nécessaire d'agir (Chenier, 2012; Kohm, 2017; Terry, 2017). C'est aussi à cette époque que se sont créées des revues scientifiques traitant spécifiquement des abus sexuels à l'encontre des enfants (Terry, 2017, p.3).

Contrairement à la période précédente, les films réalisés sur le sujet de l'abus sexuel d'enfants ne s'attardaient pas à l'agresseur, mais plutôt aux victimes, au thème de la vengeance et du vigilantisme (Kohm, 2017, p.12). Selon Kohm (2017, p.12), ce changement d'angle d'analyse du phénomène de la délinquance sexuelle aurait pu encourager l'idée que le gouvernement ne peut protéger les enfants du danger posé par la pédophilie et la pornographie juvénile et que, par conséquent, les citoyens doivent prendre eux-mêmes les grands moyens pour protéger les enfants. De plus, les films de cette époque, et jusqu'aux années 90, ont aussi permis d'élargir l'image du délinquant sexuel en y ajoutant la notion de délinquance sexuelle domestique, où le prédateur est connu de la victime (Lussier, 2018). Par exemple, des films comme *Do You Know The Muffin Man* (1989), ou encore *Judgment* (1990), ont décrit des histoires d'abus sexuels envers des enfants commis par des personnes bien connues de la famille (Kohm, 2017, p.13). Ainsi, avec cette approche, l'attention était portée sur l'acte en soi et celui-ci devait être reconnu et puni selon la loi. Les délinquants sexuels n'étaient donc plus considérés comme des individus malades, dangereux, ayant des pulsions hors de leur contrôle, mais plutôt comme des hommes rationnels, ayant choisi d'agir à l'encontre de la morale (Kohm, 2017; Petrunik, 2002).

La troisième période se juxtapose quelque peu à la précédente, dans les années 90, et prend principalement ancrage dans l'augmentation de la judiciarisation et la médiatisation des crimes

sexuels, surtout ceux commis à l'égard d'enfants. La population s'inquiète de plus en plus des risques posés par les délinquants sexuels connus par le système de justice, soit les prédateurs récidivistes (Lussier, 2018, p.45). Si dans les périodes précédentes s'est soulevée une forme de panique sociale face au « stranger danger », et au risque de ce personnage pour la sécurité des enfants, cette peur s'ancre d'autant plus dans l'imaginaire collectif avec la découverte de la cyberprédation. Celle-ci se retrouve de plus en plus présentée dans le monde cinématographique, comme dans le film *Every Mother's Worst Fear* (1998), où une adolescente de 16 ans se fait hameçonner par un prédateur sur internet. La société ne doit plus uniquement protéger les enfants du « prédateur étranger » qui se promène dans les parcs en brandissant des friandises, mais aussi de l'individu qui se cache derrière son écran, du voisin avec qui tout le monde s'entend bien et qui ne correspond aucunement aux stéréotypes (Kohm, 2017, p.13). Au Canada, les médias s'intéressent aussi de plus en plus aux phénomènes de la cyberprédation et de la pornographie infantile, ainsi qu'aux dangers que cela pose pour les enfants (Greco et Corriveau, 2014, p.37-38). Cette peur grandissante a généré un besoin d'agir en prévention de ces crimes, afin d'assurer la sécurité publique, mais surtout celles des enfants (Janus, 2003; Petrunik, 2002). La protection de la communauté et la gestion du risque de récidive deviennent alors les enjeux centraux lorsque l'on discute de délinquance sexuelle (Lussier, 2018).

Selon Lussier (2018), une nouvelle période semble se dessiner tranquillement depuis 2010, avec l'influence des RSN. En effet, il est possible d'observer une certaine prise de conscience sociale sur le phénomène. Les victimes, témoins et alliés dénoncent de façon croissante les actes de délinquance sexuelle et leur diversité sur les RSN, en s'inscrivant dans un modèle de justice sociale (Lussier, 2018, p.51). Par l'utilisation d'hashtag (#), comme le *#MoiAussi*, on reconnaît et on valide de plus en plus l'expérience des victimes et l'on forme un mouvement dans le but de dénoncer le manque de réponses légales face à certains comportements (Rottenberg et Cotter, 2018).

1.3.1 Les acteurs des réactions sociales

Si le contenu des représentations sociales de la délinquance sexuelle a évolué avec le temps, les réactions sociales, elles, ne semblent pas avoir vécu de grands changements. En effet, la délinquance sexuelle a évoqué, au fil des époques, des images et des sentiments négatifs au sein de la société civile (Horley et Clarke, 2016). Le phénomène a toujours su engendrer beaucoup de préoccupations au sein de la population. Considéré comme l'un des pires crimes que l'homme pourrait commettre (Worthen, 2016), il génère énormément de haine, de peur et de dégoût chez la population (Stevenson et al., 2015). Ces émotions ont été maintenues et intensifiées au fil des années par, entre autres, le grand nombre de couvertures médiatiques sur le sujet. Cette combinaison d'émotions négatives et ces vives réactions face au phénomène ont été décrit par certains chercheurs comme une panique morale, bien que le débat ne soit pas totalement clos (Boone et Bunt, 2016; Cohen, 2011; Fox, 2013; Greco et Corriveau, 2014; Klein et Cooper, 2019; Mathieu, 2015; Pilgrim, 2018; Terry, 2017). Un aspect, développé par Becker (1963), nous semble tout de même pertinent à exposer ici, soit celui de l'entrepreneur de morale.

L'entrepreneur de morale est défini comme étant l'acteur responsable de la création de groupe, ou le porte-parole de mouvements et ses revendications. Il dénonce les solutions en place, parce qu'il est sûr que celles-ci sont inadéquates et ne permettront pas de régler le problème de fond (Becker, 1963; Goode et Ben-Yehuda, 2009; Laws, 2016). Dans le cas de la délinquance sexuelle, les entrepreneurs de morale ont souvent été des parents dont les enfants ont été victimes d'infractions sexuelles (Laws, 2016, p.21). Ces parents deviennent les porte-paroles de la communauté et, en raison de leur proximité et de leur ressemblance au reste de la population, deviennent des acteurs principaux dans la lutte contre la délinquance sexuelle. De leur intérêt commun avec les autres parents, soit protéger à tout prix les enfants, leur message se propage et prend place dans l'opinion publique (Laws, 2016; Worthen, 2016).

Si la peur du prédateur rôdeur a fait surface un peu plus tard, les mesures légales mises en place pour contrôler le phénomène de la délinquance sexuelle ont généralement été instaurées par les

autorités, en avançant l'argument que cela assurerait la sécurité des plus vulnérables (Worthen, 2016, p.300). Cependant, rappelons que ces mesures étaient plus souvent guidées par les demandes populaires que par les avis des experts (Kohm, 2017; Lussier, 2018). Par exemple, malgré le fait que la majorité des abus commis à l'égard d'enfants sont réalisés par un proche de la victime, le public demande des mesures qui permettraient d'identifier et d'enfermer les prédateurs inconnus, ceux qui rôdent dans les parcs et approchent leurs enfants dans la cour d'école (Quinn et al., 2004; Worthen, 2016). Nous pourrions aussi faire référence à l'adoption des différents projets de loi entre 1997 et 2002, plus précisément, à l'adoption de l'article 172.1 du Code criminel en 2002. Se basant sur les affirmations des services de police et des médias, bien que ces premiers montraient certaines incertitude face à l'exactitude de cette information (Greco et Corriveau, 2014, p.38), cet article visait à contrôler l'expansion des infractions sexuelles à l'égard d'enfants sur le web.

La nouvelle infraction en question vise à infléchir un phénomène qui, selon la police et les médias, est en pleine progression. Elle permettra de criminaliser l'utilisation d'un système informatique en vue de faciliter la commission d'une infraction sexuelle contre un enfant ou l'enlèvement d'un enfant (Pearson, 2001, p. 1609)

Ainsi, malgré les opinions provenant de la recherche scientifique, l'opinion populaire semble s'être plutôt inspirée des messages propagés par des entrepreneurs de morale, ou encore des cas extrêmes de délinquance sexuelle diffusés dans les médias (Fox 2013; Lussier, 2018; Worthen, 2016). Par exemple, Chenier (2012, p.176) affirme que l'invention du concept de psychopathie sexuelle et la nécessité de créer une loi pour la contrôler n'étaient pas le résultat d'un consensus dans la recherche scientifique, mais bien d'une campagne de peur menée par des politiciens, des médias et certains segments de la population anxieuse (Freedman, 1987).

Ceci étant dit, si les parents entrepreneurs de morale ont su démontrer l'influence de leur position, il nous semblait utile de mentionner un autre acteur dans cette section sur les réactions sociales face au phénomène : les médias. Par médias, nous faisons bien sûr référence aux médias dits traditionnels, mais aussi aux RSN.

Il est à noter que les actes criminels, ou plus précisément les infractions sexuelles, sont souvent surreprésentés dans les médias par rapport à la réalité (Fox, 2013; Marchand, 2016). Certains crimes y sont plus visibles que d'autres, souvent ceux catégorisés comme les plus sordides et favorisent une peur accrue de victimisation (Greco et Corriveau, 2014, p.41). Ces représentations de la criminalité dans les médias sont parfois même utilisées à des fins de divertissement (Clifford et White, 2017). Plusieurs exemples de films traitant de la délinquance sexuelle ont été nommés plus haut, mais nous pouvons aussi faire référence aux téléséries populaires en Amérique du Nord, traitant de certains crimes, telles que *CSI*, *Law and Order*, *Dexter*, etc. (Rogers et Ferguson, 2011, p.397).

De surcroît, ces sources d'information peuvent avoir tendance à exagérer les faits, à sauter rapidement aux conclusions, ou encore à trop simplifier une situation et en omettre des éléments importants. Il est possible de penser à l'histoire d'Amanda Knox, une étudiante américaine en échange en Italie qui avait été accusée du viol et meurtre de sa colocataire en 2007, ou encore de l'histoire des « Boys of Boise ». Cette dernière, soulevée par Goode et Ben-Yehuda (2009, p.13), fait référence à l'histoire du groupe d'hommes à Boise, en Idaho, qui avaient été arrêtés suite à des allégations pour avoir eu des relations sexuelles avec des adolescents. Des rumeurs impliquant d'autres individus ont rapidement fait surface et ont été reprises par certains médias d'informations. Ainsi, le *Time Magazine* aurait affirmé que dans les 10 dernières années, des centaines d'adolescents avaient été les victimes de ce groupe d'hommes homosexuels. Plusieurs éléments non fondés se sont par la suite ajoutés et ont contribué à l'accroissement de la peur populaire et à une panique morale, qui dans ce cas a duré deux ans, entourant le danger de ce groupe pour les jeunes de la communauté (Laws, 2016, p.19). Il est clair que le sensationnalisme et la surmédiatisation de cette histoire dans les différents médias n'ont pas été les seuls facteurs influençant cette panique, mais ils y ont tout de même joué un grand rôle. Considérant que la grande majorité des Canadiens sont aujourd'hui quotidiennement connectés et ont accès, via leurs RSN, à une panoplie de pages d'actualités et d'articles, il est possible de penser que ceux-ci

ont une part importante dans conceptualisation du problème de la criminalité et aux réponses que l'on souhaite y apporter (Clifford et White, 2017; Greco et Corriveau, 2014).

1.4 Réseaux sociaux numériques et délinquance sexuelle

1.4.1 Réseaux sociaux numériques et vie quotidienne

À cet égard, l'usage d'Internet, des nouvelles technologies et plus précisément des RSN comme Facebook, sont de plus en plus populaires au Canada. En effet, une étude réalisée par Statistique Canada en 2017 (p.1) auprès des citoyens de plus de 15 ans révèle que près de 90% d'entre eux utiliseraient Internet plusieurs fois par mois et, contrairement à ce que l'on pourrait croire, cette tendance est plutôt élevée aussi chez les personnes de 65 à 74 ans, soit 81% (p.1). Les données provenant de l'Institut de la statistique du Québec en 2016 précisent que 80,1% des utilisateurs d'Internet de 16 ans et plus utilisent les RSN et près de 82,1% y liraient ou regarderaient les nouvelles. Ces taux augmenteraient respectivement à près de 92,6% et à 88,8% pour le groupe des 16 à 44 ans (Bernier, 2017, p.6).

Cette surabondance d'informations partagées sur les RSN, et la place qu'ils occupent dans notre quotidien font en sorte que notre société baigne actuellement dans une marée de messages médiatiques (DeFleur, 2016; Métayer, 2008). L'arrivée du web 2.0 et des RSN comme Facebook a ainsi modifié les réseaux de communication. Certains médias que l'on nomme plus traditionnels, comme les journaux papier et la télévision, se sont même adaptés à cette évolution virtuelle, par choix ou par nécessité, en utilisant les RSN afin de partager leur contenu et rejoindre un plus large éventail d'individus (Jacob et Shapiro, 2011). On peut facilement penser au journal La Presse qui propose maintenant son journal de manière virtuelle, ou encore aux chaînes d'informations et d'actualités comme Radio-Canada Le Réseau de l'information qui partagent leur contenu sur des plateformes comme Twitter et Facebook, et qui diffusent en direct sur ces réseaux certaines de leurs émissions. Cette évolution vers les RSN fait en sorte que ceux-ci nous permettent, entre autres, à la fois de s'informer, de communiquer, de s'éduquer et de se divertir (Kozinets, 2010).

De ce fait, ils influencent nos connaissances sur le monde et nos interactions avec les autres, tant sur le plan individuel que social (DeFleur, 2016, p.3). En effet, l'information peut maintenant être partagée de manière plus horizontale, plus participative, permettant aux citoyens de donner leur opinion et d'interagir entre eux (Latz-Toth et al., 2017; Zammar, 2012). C'est le cas, par exemple, des pages telles que Radio-Canada information qui publient leurs articles, sous lesquels les individus peuvent commenter et interagir. Non seulement ces nouveaux genres de média permettent un partage d'information plus horizontal, mais ils permettent aussi, parfois, comme Facebook, de créer des pages, ou des groupes de pairs pour discuter d'enjeux ou d'intérêts communs (Kozinet, 2010). Dans certains cas, ces RSN permettent l'émergence de groupes et pages à visée plus politique, ayant pour but d'engendrer des changements sociaux (Zammar, 2012).

En ce sens, plusieurs mobilisations ont été lancées dans les dernières années sur ces plateformes, utilisant les outils de communication des RSN comme les partages, les hashtags, la création de groupes ou de pages, etc. Ces outils ont permis à certaines mobilisations de prendre de l'ampleur, comme avec le mouvement #MoiAussi. En outre une étude de Statistique Canada réalisée sur les agressions sexuelles déclarées par la police avant et après l'arrivée du mouvement #MoiAussi sur les médias sociaux s'est avérée pertinente (Rotenberg et Cotter, 2018). En effet, en 2017 s'est déclenché une mobilisation de masse sur les RSN, dans le but de dénoncer les violences et inconduites sexuelles vécues un peu partout à travers le monde. Prenant son élan avec la dénonciation d'inconduites et agressions sexuelles commises par des personnalités connues, le symbole du #MoiAussi est rapidement devenu viral et a été utilisé par les nombreuses victimes sur les RSN comme Facebook pour dénoncer les actes qu'elles ont pu subir. En ce sens, le nombre d'agressions sexuelles fondées et déclarées par la police en 2017 était plus élevé que celui de toutes les années précédentes depuis 1998 (Rotenberg et Cotter, 2018, p.4-6).

La province canadienne ayant démontré la plus forte augmentation des cas déclarés par la police est le Québec, avec une hausse de 61% comparativement à l'année précédant le mouvement

#MoiAussi. Bien sûr, ces statistiques ne démontrent pas une augmentation du nombre d'agressions sexuelles comme tel, mais plutôt du nombre d'agressions dénoncées à la police. Plusieurs facteurs pourraient permettre d'expliquer la hausse d'agressions sexuelles déclarées par la police suite au mouvement #MoiAussi, mais les auteurs mettent l'accent sur le sentiment de reconnaissance et de soutien des victimes, traduit d'une part par les mobilisations sur les RSN et, d'autre part, par la présence des corps policiers et la modification des critères qui permettent de discerner les déclarations fondées de celles qui ne le sont pas (Rotenberg et Cotter, 2018, p.8 et 20).

1.4.2 Politisation des RSN

L'influence des RSN sur l'opinion publique est toujours en débat au sein du monde de la recherche, certains affirmant plutôt que les médias seraient davantage une représentation des attitudes et de l'opinion publique, que le vecteur de leur production (Moore, 2014). Au demeurant, l'émergence des RSN et leur popularité actuelle ont ouvert des questionnements au sujet de leur potentiel pouvoir de politisation. Certains évoquent le fait que ces réseaux permettent aux individus de transmettre des informations à un nombre très vaste de personnes, à une rapidité extrême, et ce, à moindre coûts (Rodriguez, 2013a). De plus, ils ne sont pas ancrés dans un espace temporel en particulier et sont accessibles à toute heure de la journée, peu importe la localisation de l'individu (Rodriguez, 2013b). Cette connexion instantanée au reste du monde pourrait agir comme un catalyseur de mouvements sociaux. En effet, une fois les barrières temporelles et géographiques levées, le monde virtuel des RSN permet de rejoindre beaucoup plus de gens qu'il ne serait possible de le faire en personne, ou grâce aux médias plus traditionnels. Par le biais des zones de clavardage, des publications et des partages, les RSN permettent de rassembler des individus et de créer des liens (Guo et Saxton, 2012). Ces connexions rapides permettent d'identifier plus rapidement les injustices, d'informer la population, de créer un réseau d'entraide et d'agir si nécessaire. C'est entre autres le cas des groupes militants qui emploient fréquemment des plateformes telles que *Facebook* afin de

recruter des membres, d'informer, de discuter, de créer des relations et de propager leurs messages (Kozinets, 2010).

Conséquemment, l'augmentation de l'utilisation de médias plus participatifs et horizontaux comme les RSN pourrait permettre aux individus d'avoir davantage de pouvoir sur la détermination des enjeux et débats de société (Zammar, 2012). Selon Castells (2012), les actions collectives ont été transformées avec l'arrivée d'Internet et de toutes ces plateformes. L'auteur discute du *Mass self-communication*, qui donne une certaine autonomie aux citoyens face aux institutions de pouvoir en lien avec l'information. L'arrivée d'Internet et des RSN a permis une certaine liberté dans le partage d'informations entre les différents acteurs de la société, ce qui n'était pas le cas avec les anciens moyens de communication qui étaient plus verticaux et unidirectionnels. Les RSN participeraient à la création de mouvements en offrant une plateforme à travers laquelle les collectivités peuvent construire leur identité, mais aussi communiquer de manière plus ouverte (Siapera, 2012, p.83). Ainsi, les RSN permettent aux individus de se rassembler de manière virtuelle, d'échanger sur des sujets, de créer une vision commune et d'organiser des actions collectives. Ils peuvent offrir, dans l'idéal, une voix à ceux qui ne se font normalement pas entendre sur la scène publique et peuvent permettre une appropriation de la mobilisation et des médias par leurs utilisateurs (Goldenberg et Proulx, 2011; Latzo-Toth et al., 2017; Métayer, 2008).

D'un autre point de vue, Mico et Casero-Ripollés (2014, p.860), mentionnent que l'arrivée de ces réseaux n'ont pas réellement contribué à créer de nouveaux liens entre les individus, mais plutôt à renforcer ceux qui étaient déjà présents et à en améliorer la fonctionnalité grâce à la technologie. Les militants se réunissaient autrefois et se réunissent toujours aujourd'hui, mais leurs modes de communication, leurs milieux et leurs façons de se regrouper ont évolué et se sont diversifiés avec l'arrivée des RSN (Mabi et Theviot, 2014, p.10). Par exemple, lors de la grève étudiante de 2012 au Québec, les RSN comme Facebook et Twitter auraient été utilisés pour

s'informer et discuter, de manière complémentaire aux médias dits traditionnels (la presse écrite, la télévision, etc.) (Latz-Toth et al., 2017).

Globalement, selon Mico et Casero-Ripollés (2014, p.861), le débat entourant l'usage d'Internet, de ses différents acteurs comme les RSN, à des fins de militantisme, se divise en quatre dimensions. La première concerne la notion d'informations, notamment le fait que les RSN permettent une meilleure accessibilité à l'information, aux débats politiques et couvrent généralement un large éventail d'opinions. Cependant, il ne faut pas oublier que ce n'est pas parce que les individus ont accès à un plus large éventail d'informations qu'ils seront en mesure de les accueillir, les analyser et les comprendre (Mico et Casero-Ripollés, 2014). Il ne faut pas non plus négliger la question de la fracture numérique, puisque tous n'ont pas accès à ces réseaux, pour diverses raisons, ou ne savent les utiliser, ce qui crée un partage inégal des informations (Granjon, 2018; Rodriguez, 2013b). La seconde dimension est plutôt liée à l'organisation de mobilisations militantes. Ce genre de réseaux permet de prendre contact avec d'autres individus, avec des groupes de mouvements sociaux et favorise la création d'une identité collective (Mico et Casero-Ripollés, 2014). Ainsi, sur des réseaux tels que Facebook, une collectivité peut se réunir sur la base d'intérêts et de revendications communes (Kozinets, 2010; Siapera, 2012). Toutefois, certains auteurs tels que Gladwell (2010) et Mercea (2012) mentionnent que l'usage des RSN dans un but de politisation et de mobilisation peut en fait avoir l'effet de diminuer l'importance de l'implication des individus. Il serait ainsi plus commun de voir les personnes choisir une participation « sans risques » (réagir à des publications, signer une pétition, devenir membre d'un groupe, etc.), ce qui a rarement un impact au niveau politique (Blanchard et al., 2013, paragr.17; Mico et Casero-Ripollés, 2014; Rodriguez, 2013b). Morozov (2009), définit ce genre de comportement par le terme *Slacktivism*. Il estime que cela ne fait que donner l'illusion à l'individu qu'il s'implique politiquement et socialement, sans réellement avoir un impact. Parallèlement, la troisième dimension du débat de l'usage des RSN dans une visée de militantisme, est que ses coûts de la mobilisation sont très bas. Ceci étant dit, ce n'est pas parce que le coût est plus bas que les personnes vont choisir de se mobiliser. De plus, afin qu'un changement politique se réalise dans le monde réel, la mobilisation virtuelle doit pouvoir s'y transposer (Mico et Casero-Ripollés,

2014). Finalement, la dernière dimension présentée par les auteurs est celle concernant la transnationalisation. L'usage des RSN à des fins de militantisme politique permet de partager et de créer des mobilisations sociales d'ordre international. Par contre, il ne faut pas oublier que certains gouvernements peuvent utiliser ces réseaux à des fins de propagande et dans le but de contrôler l'accessibilité à l'information de leur population (Mico et Casero-Ripollés, 2014). Même si l'usage de ces réseaux comportent plusieurs limites, il permet surtout de partager l'information, d'échanger avec les autres, de se forger une opinion, de se réunir et de nourrir des mouvements sociaux, comme ce fut le cas lors de la grève étudiante de 2012 et lors de l'émergence du mouvement #MoiAussi (Latzó-Toth et al., 2017).

Mobilisations en ligne et hors ligne

S'il est clair que les RSN font toujours l'objet de débats en ce qui a trait à leur influence potentielle au niveau politique, nous voulions nous questionner un peu plus sur l'aspect de mobilisation, en ligne tout comme hors ligne. Dès les années 90, les outils proposés par les nouvelles technologies ont rapidement été récupérés et utilisés par divers acteurs, dans le but de favoriser une certaine participation citoyenne et un échange d'informations plus horizontal (Granjon, 2018, p.31). Certains avancent cependant que l'arrivée du web 2.0 n'a pas vraiment généré une nouvelle manière de voir les problèmes sociaux et leurs solutions. Ces notions de participation et de reprise de pouvoir par le bas seraient des concepts plutôt classiques pour les changements sociaux (Granjon, 2018, p.32).

En ce sens, Mabi et Theviot (2014, p.8-9) présentent trois thèses concernant la participation citoyenne sur le web. La première, la thèse de la normalisation, affirme que les personnes qui se mobilisent en ligne sont des personnes qui ont déjà l'habitude de participer à des mobilisations hors ligne et qui sont déjà captivées par les enjeux politiques (Norris, 2003; Delli Carpini et Keeters, 2003). La deuxième, la thèse de la mobilisation, avance plutôt que l'usage des RSN permet de rejoindre un nouveau public grâce à ses outils communicationnels. Selon cette thèse, les RSN permettraient aux gens de diverses sphères de la société de développer un intérêt pour

les enjeux politiques. La troisième et dernière, la thèse de la différenciation, avance plutôt que le niveau de participation en ligne fluctuera en fonction des caractéristiques sociodémographiques des individus.

Par ailleurs, Bourque et ses collègues (2002, p.209), avancent que pour qu'une mobilisation soit un succès, ses acteurs doivent avoir un but commun, sa structure doit être souple mais efficace, et son environnement doit promouvoir l'ouverture et la confiance. Le fait d'être membre d'un de ces groupes augmente le sentiment d'appartenance et de confiance envers la cause et ses différents membres, ainsi que l'engagement politique (Feezell et al., 2009, p.3). Par contre, cette cohésion est plus difficilement atteignable dans un très grand groupe, surtout lorsque les membres ne se verront probablement jamais en face à face, même via des applications comme FaceTime ou Zoom, sans oublier que certains participent de manière anonyme, en utilisant un pseudonyme (Feezell et al., 2009). Ceci étant dit, que la mobilisation se réalise en ligne ou en personne, il y a toujours des militants plus actifs. Ces derniers sont les membres les plus investis dans la cause qu'ils défendent; ils organisent les diverses pratiques du groupe, permettant ainsi aux autres de dépenser leur énergie dans les actions de mobilisation (Granjon, 2018, p.35).

Concernant les moyens de mobilisation, certains restent presque identiques, peu importe si la mobilisation se déroule sur le web ou non. Parmi les exemples, nous retrouvons : la signature de pétitions, le partage de pamphlets en main propre ou en ligne, les discussions et les échanges en face à face (par vidéo ou en personne). Par contre, certaines méthodes qui se retrouvent tant dans la mobilisation en ligne que hors ligne, semblent être plus efficaces dans le monde virtuel, comme partager un article ou ajouter un badge à sa photo de profil, puisqu'ils atteignent généralement plus d'individus (Gibson et Cantijoch, 2013, p.704). En outre, si plusieurs outils de mobilisation existaient déjà, les RSN y ajoutent de nouveaux modes de participation politique (Monnoyer-Smith et Wojcik, 2014, p.9). Ainsi, la mobilisation en ligne peut prendre plusieurs formes, soit celle du simple « like », du partage, ou du commentaire sous une publication (Mabi et Theviot, 2014). La plateforme Facebook offre aussi de nombreux outils d'échange, comme le

partage de vidéos, de photos, d'articles, ainsi que la création de contenus, de discussions, de pages et de groupes (Feezell et al., 2009). À ces outils s'ajoutent la messagerie instantanée et les appels vidéo, qui permettent aux utilisateurs de communiquer entre eux, à deux ou à plusieurs. Bien que ces outils soient souvent utilisés par les acteurs centraux, ils sont aussi à disposition des citoyens ordinaires qui chercheraient à mettre en lumière des enjeux sociaux. Granjon (2018, p.38) donne l'exemple d'un groupe de parents d'enfants autistes ayant décidé de se créer un réseau d'échange, afin de déconstruire les idées préconçues sur le sujet et les définitions proposées par les psychiatres. Ainsi, selon Granjon (2018), au vu des outils qu'ils mettent à disposition de leurs utilisateurs et des possibilités qu'ils leur offrent, les RSN peuvent être considérés comme un espace considérable dans le déploiement de pratiques plus horizontales et participatives (Guo et Saxton, 2012).

Cependant, bien que plusieurs mobilisations aient démontré l'utilité des RSN pour faire connaître leurs revendications et rejoindre plus de gens, ils ont aussi prouvé la nécessité d'utiliser des moyens de mobilisations dits plus traditionnels (Lato-Toth et al., 2017; Mico et Casero-Ripollés, 2014). Nous pouvons faire référence ici à ce que l'on a vu dans les dernières semaines suite à l'homicide, par un policier, de George Floyd aux États-Unis. Suite à la publication et au fort partage de la scène filmée, plusieurs mobilisations se sont organisées en ligne. Celles-ci se sont traduites par le partage de vidéos éducatives, d'opinions, mais aussi par la publication d'un carré noir sur ses réseaux sociaux tels Facebook ou Instagram, avec des mots-clés comme #blacklivesmatter, ou #blackouttuesday. Outre ces mobilisations sur le web, de grandes manifestations dans les rues se sont aussi organisées partout à travers le monde et ont entraîné des réflexions et des demandes de positionnements du politique face au racisme systémique. Suite à ces grandes manifestations, la mairesse de la ville de Washington a décidé de faire peindre le slogan *Black Lives Matter* en énormes lettres jaunes sur la rue menant à la Maison-Blanche (Aratani, 2020). Il ne s'agit ici que d'un exemple démontrant que les RSN peuvent être utilisés pour partager des informations et organiser des mobilisations directes, dans le monde réel (Granjon, 2018; Guo et Saxton, 2012). Il serait donc plus pertinent de ne pas comparer les deux types de mobilisation, mais bien de voir comment la combinaison de celles-ci peut favoriser la mobilisation et le changement social.

Une étude réalisée par Feezell et ses collègues (2009) a démontré que le fait de se mobiliser sur un groupe militant via Facebook, encourage aussi l'individu à se joindre à des mobilisations hors ligne. Cette étude révèle aussi que bien que la mobilisation en ligne encourage les actions hors ligne, elle n'augmente pas réellement les connaissances des membres au niveau politique. Les informations partagées par les utilisateurs seraient souvent les mêmes et bien qu'elles soient mobilisatrices, elles ne permettraient pas d'apprendre davantage et de réfléchir sur le sujet. De plus, les individus choisissent souvent de rejoindre des groupes et de discuter de politique avec des personnes qui partagent leurs idéologies. Ainsi, bien qu'ils regroupent plus d'individus, ces groupes virtuels ne présentent généralement pas une grande diversité d'opinions (Feezell et al., 2009). Finalement, les auteurs ont démontré que les groupes militant en ligne et hors ligne engendraient des résultats très similaires au niveau de l'engagement politique des participants.

1.4.3 Objet de recherche

Il existe plusieurs angles d'analyse pour étudier le sujet de la délinquance sexuelle sur les RSN. Par exemple, ceux-ci pourraient faciliter la création de groupes secrets d'échange entre délinquants sexuels. Ces derniers peuvent avoir pour but d'échanger afin d'aider au passage à l'acte (crime de nature sexuelle), mais ils peuvent aussi avoir le but contraire et servir des groupes de soutien par les pairs, dans le but de trouver les moyens de contrôler ses pulsions, comme c'est le cas pour le groupe *Virtuous Pedophiles*. Ceci étant dit, les RSN peuvent aussi permettre à un large éventail d'individus de discuter du phénomène, de l'image qu'ils s'en font et des réponses qui y seraient appropriées.

C'est sur ce dernier aspect que se penchera ce mémoire, plus précisément sur la manière dont le sujet est discuté, décrit et co-construit par les utilisateurs de ce genre de réseaux. Suivant une perspective constructiviste, nous sommes conscientes que les notions de déviance et de délinquance sexuelle sont des construits sociaux et que notre objet de recherche est donc préconstruit par divers acteurs, dont le social et l'institutionnel (Pires, 1997, p.29). S'inspirant des

champs de la sociologique et de la criminologique constructiviste, nous partons du principe que la déviance n'est pas une caractéristique personnelle à un individu ou à un comportement, mais bien un attribut qui lui est socialement imposé. L'action d'identifier un acte ou un individu comme déviant présume une forme de jugement, fondé sur des représentations et des normes sociales (Poupart, 2001, p.85). C'est pourquoi nous avons choisi, dans cette étude, d'explorer spécifiquement ces représentations sociales. Cette recherche aura donc pour but d'étudier le message et les interactions entre les utilisateurs des RSN, afin d'en dégager leurs représentations sociales de la délinquance sexuelle.

Chapitre 2 – Cadre théorique et problématique

Ce chapitre a pour but de présenter le cadre théorique retenu pour cette recherche. Puisque nous nous attardons aux représentations sociales de la délinquance sexuelle, il nous semblait nécessaire d'en faire notre assise théorique. Ainsi, sera présentée ci-dessous la théorie des représentations sociales, en portant une attention particulière à son contenu et ses fonctions. Par la suite, ce chapitre présentera la problématique, ainsi que la question de recherche et ses objectifs.

2.1 Théorie des représentations sociales

C'est Durkheim qui introduit pour la première fois, à la fin du 19^e siècle, la notion de représentations collectives, expliquant que certaines représentations sont partagées par tous les membres d'une société, du simple fait de faire partie de celle-ci (Delouée, 2016, p.44). C'est à partir de ce concept de représentations collectives que Moscovici développera sa théorie des représentations sociales dans les années 60 (Valence, 2010).

Cette théorie se développera selon trois courants, ou orientations : le modèle sociogénétique, le modèle structural et le modèle sociodynamique (Rateau et Lo Monaco, 2013, p.7-12). Le premier courant s'inspire directement de la théorie présentée par Moscovici en 1961. Dans le modèle proposé par l'auteur, c'est l'avènement d'un phénomène inconnu ou inhabituel qui engendre la création d'une représentation sociale. Ce phénomène entraîne une activation cognitive, ayant pour but de mieux le comprendre et le maîtriser. Dans ce modèle, Moscovici (1961) avance que ces représentations se forment en deux mécanismes, l'objectivation et l'ancrage (Rateau et Lo Monaco, 2016; Höijer, 2011). L'objectivation fait référence au processus par lequel un objet inconnu et abstrait devient concret. Ce mécanisme permet de simplifier et sélectionner les informations afin de les lier à des concepts qui nous sont concrets, puis d'ordonner ces informations afin d'en créer un noyau figuratif. Ce dernier représentera les éléments centraux de

la représentation sociale (Guimelli, 1999, paragr.9). Le deuxième mécanisme, l'ancrage, fait plutôt référence à un processus collectif, où les idées et valeurs partagées par un groupe influenceront la manière dont l'objet inconnu deviendra connu (Joffe, 2002, p.564). L'ancrage permet en fait à l'individu de donner un sens à un objet, ou un phénomène, en le situant dans un cadre de valeurs, ou idéologique, préexistant (Guimelli, 1999). Rateau et Lo Monaco (2013) expliquent que ce dernier mécanisme complète le premier, en incorporant l'objet ou le phénomène nouveau dans le système de référence collectif préexistant.

Le deuxième courant d'approche des représentations sociales est le modèle structural, proposé à la base par Abric (1989) et Flament (1989). L'orientation proposée par Abric et Flament reprend le processus d'objectivation développé par Moscovici et en propose la théorie du noyau central, qui dépasse le concept de noyau figuratif proposé par Moscovici (Rateau et Lo Monaco, 2013; Valence, 2010). Ce modèle structural s'intéresse principalement à l'organisation des représentations, à leur structure et leur fonctionnement, plutôt que simplement à leur contenu (Lo Monaco et LHeureux, 2007, p.58; Valence, 2010).

Le troisième courant, proposé par Doise (1985), fait référence au modèle sociodynamique. Si l'approche précédente se basait sur le processus d'objectivation proposé par Moscovici, celle-ci se fonde sur celui d'ancrage. Dans ce modèle, les représentations sociales doivent être observées dans les processus communicationnels, dans les interactions entre les individus. Ainsi, dans ce modèle, ce n'est pas tant le contenu des représentations qui est étudié que le cadre de référence dans lequel elles sont inscrites (Rateau et Lo Monaco, 2013).

2.1.1 Éléments de définition

La diversité des courants théoriques des représentations sociales nous a montré qu'il est difficile d'établir une définition exacte du concept, puisque celui-ci peut être abordé et expliqué sous plusieurs angles. Toutefois, Guimelli (1999, paragr.2) propose de voir le concept comme une

forme de pensée sociale (Delouvé, 2016; Rateau et Lo Monaco, 2013). En effet, la représentation sociale, comme l'indique son nom, est socialement produite. Elle est constituée de croyances, d'informations, d'attitudes et d'opinions, organisés de manière à se représenter un objet, une personne, ou un phénomène donné (Abric, 2005, p.59). Les représentations sociales sont ce qui nous permet de donner un sens à ce qui nous entoure et à nos interactions. Elles nous permettent de comprendre les comportements d'autrui et de classer, d'ordonner, de clarifier les objets et les individus de notre monde (Höijer, 2011). Elles incitent les uns et les autres à se comporter d'une certaine manière, puisque la représentation sociale est l'un des matériaux prédisposant les conduites. Quoi qu'il en soit, les représentations sociales nous offrent une grille pour évaluer notre environnement, suivant un processus de catégorisation permettant d'identifier et d'étiqueter ce qui est « acceptable » et ce qui ne l'est pas (Farr et Moscovici, 1984; Rateau et Lo Monaco, 2013). Rateau et Lo Monaco (2013) proposent de définir les représentations sociales comme un ensemble, spécifique à un groupe ou une culture donnée, de croyances, de connaissances et d'opinions face à un objet de leur monde social (p.3).

2.1.2 Les fonctions des représentations sociales

Selon Abric (1994), les représentations sociales ont quatre fonctions bien précises. La première est une fonction **de savoir**, c'est-à-dire de compréhension et d'explication de la réalité. Les représentations sociales nous permettent donc d'assimiler les informations et de les comprendre en fonction de nos valeurs et de notre fonctionnement cognitif. Ce sont elles qui permettent la communication sociale, en créant un registre de références communes facilitant les échanges avec autrui.

La deuxième, est plutôt une fonction **identitaire**, c'est-à-dire qu'elles permettent de situer les personnes et les groupes dans le « champ social ». Elles favoriseraient la création d'une identité sociale et personnelle, le développement d'un sentiment d'appartenance, mais aussi, lorsqu'il s'agit d'une identité de groupe, le contrôle social des membres du groupe par sa collectivité.

La troisième fonction est celle **d'orientation**. Plus précisément, les représentations sociales guideraient nos comportements et nos pratiques. Cela est dû au fait que la représentation influence « la définition de la finalité de la situation » (Abric, 1994, p.17), mais aussi les attentes et les anticipations face au déroulement d'une situation précise. Celles-ci seraient donc prescriptives en termes de comportements et de pratiques.

La quatrième et dernière fonction proposée par Abric (1994) est celle **de justification** des comportements et des positions des individus. Les représentations sociales permettraient, entre autres, de justifier les comportements d'un groupe envers un autre, de justifier les processus de différenciation sociale. Selon Abric (1994), cette justification peut renforcer les discriminations et clivages entre les différents groupes sociaux (p.18).

Ces fonctions des représentations sociales proposées par Abric (1994) ont aussi été développées de manière un peu plus large par Farr et Moscovici (1984). En ce sens, ces auteurs identifient deux rôles aux représentations sociales. Le premier consiste à donner une forme et à **catégoriser** l'objet, la personne, ou le phénomène. Pour les auteurs, il s'agit ici de se créer des « conventions sociales » qui permettent d'ordonner notre monde, pour pouvoir s'y repérer et y interagir plus facilement. Le deuxième rôle, en suite logique du premier, est de **prescrire**. Si les représentations sociales permettent de catégoriser notre univers, elles nous imposent aussi cette structure, via des codes sociaux auxquels nous adhérons, souvent sans nous en rendre compte. Par ces prescriptions, les représentations sociales **guident nos actions et interactions** (Farr et Moscovici, 1984; Höjjer, 2011).

Il va sans dire que si les représentations sociales nous permettent de donner un sens à ce qui nous entoure, à nos interactions, elles participent tout autant à la **construction sociale de notre réalité**. Puisqu'elles guident notre façon de percevoir le monde, Moscovici explique que la « réalité » qui en découle est construite, c'est-à-dire que les informations que nous recevons de ce monde, peu importe leur origine, sont le produit d'opérations de sélection sociale fondées sur un jeu

d'interactions complexe. Elles sont basées sur des théories et des préconceptions qui, elles, ne sont pas neutres (Buschini, 2016). Comme l'expliquent Rateau et Lo Monaco (2013),

dès l'enfance, nous fréquentons ou sommes exposés à des lieux, des situations, des vecteurs d'informations tels que l'école, la famille, les institutions ou les médias. De ces rencontres et de ces échanges naissent et se transmettent des façons de voir, une certaine vision des choses qui nous entourent, ce qui est perçu comme bien ou comme mal, comme juste ou injuste, comme tolérable ou non, ce qui est dicible ou indiciel, ce qui est avouable ou à taire. [...] De cette manière, nous apprenons une réalité déjà (re)construite. Il s'agit de notre part d'héritage social. (p.3)

De plus, la manière dont chacun assimile cette construction permet de stabiliser notre réalité, de s'y retrouver et de l'organiser; la subjectivité de l'interprétation de la réalité nous est aussi nécessaire. Cette subjectivité est cependant partielle puisqu'elle est le fruit d'un processus de socialisation. Dans le cas contraire, nous serions constamment bombardés d'informations qu'on ne saurait placer et analyser, en plus de devoir se déplacer et interagir dans ce monde, sans aucun repère. Ainsi, ces représentations sociales permettent de simplifier le monde, de le rendre plus familier (Rateau et Lo Monaco, 2013, p.3). Elles donnent un sens aux interactions que nous entretenons avec les autres et nous guident dans les comportements à adopter en fonction des situations (Farr et Moscovici, 1984).

Dans un autre ordre d'idées, si les représentations sociales sont construites socialement, cela induit qu'elles sont aussi variables en fonction du contexte social. En effet, elles diffèrent d'un pays à un autre, d'un groupe social à un autre, puisqu'elles se basent sur des valeurs, des normes, des théories variant d'un contexte à un autre. De surcroît, ces représentations sociales évoluent et se transforment aussi avec le temps, suivant les normes et enjeux d'actualité (Farr et Moscovici, 1984; Rateau et Lo Monaco, 2013). Par exemple, nous pouvons rappeler qu'en Grèce antique, les rapports sexuels entre un très jeune homme et son mentor n'étaient pas mal perçus. Au contraire, la pédérastie occupait une grande place au sein du système d'éducation, réservé aux hommes à l'époque. Certains diront que cette relation n'était pas perçue de manière négative, elle était plutôt décrite en utilisant les termes « amour », « passion », « admiration » et bien d'autres, ce

qui n'était pas le cas ailleurs (Bullough, 1976, 109; Terry, 2017). Les représentations sociales sur un phénomène donné varient donc en fonction de l'époque et des contextes sociaux. Elles influencent directement notre manière de percevoir un phénomène, d'en décoder les enjeux ainsi que les comportements à adopter.

2.1.3 Contenu des représentations sociales

Subséquentement, puisque ces représentations sociales seront au cœur de notre analyse, il est pertinent de se pencher sur leur contenu. En effet, les représentations sociales seraient composées d'un assemblage « d'éléments cognitifs », autrement dit, d'idées, d'informations, d'opinions, d'attitudes et de croyances, sur un objet, ou un individu donné (Abric, 2005). Cet assemblage, selon Rateau et Lo Monaco (2013, p.4), se décrit en quatre caractéristiques, soit : 1) il est organisé, c'est-à-dire que ses éléments sont liés d'une manière ou d'une autre, qu'ils sont en relation; 2) il est partagé, sans besoin d'un consensus total, par un groupe donné; 3) il est collectivement produit, par les échanges, les discussions et les mises en commun sur le sujet; et 4) il est socialement utile, dans la mesure où il guide notre lecture du monde, mais aussi nos interactions avec les autres individus et groupes. Une représentation sociale n'a donc pas besoin d'être partagée par l'ensemble des membres d'une société, ou d'un groupe, pour être considérée comme telle.

Plus précisément, Moscovici (1961, p.68-69) divise son contenu en trois dimensions, soit **l'information**, le **champ représentationnel** (l'image) et **l'attitude**. La première, l'information, fait référence à toutes les connaissances des individus et à leur compréhension de l'objet étudié. Il peut s'agir, par exemple, d'informations au sujet de la nature du phénomène, de ses manifestations, son encadrement, son développement, etc. La seconde, le champ représentationnel, fait plutôt référence à l'organisation, à la structuration des différents contenus sous une forme souvent imagée. Le champ représentationnel prend forme grâce à la hiérarchisation des éléments de la représentation vers une image plus précise et limitée de l'objet. Par exemple, dans son étude sur la psychanalyse, Moscovici a démontré que le champ

représentationnel de cet objet s'illustre principalement par une image incluant l'analyste, l'analysé, l'action de la psychanalyse et le domaine dont elle est le plus proche (p.68). La dernière, l'attitude, reflète plutôt l'orientation, qu'elle soit négative, positive ou neutre, face à l'objet. Cette orientation se traduit par l'évaluation et la prise de position des individus face au sujet. L'analyse de contenu des représentations sociales n'est pas uniquement intéressante parce qu'elle permet de décortiquer les représentations sociales sous trois dimensions, en plus de les mettre en lien, mais surtout parce qu'elle permet aussi de comparer les différentes représentations, en identifiant leurs points communs et divergents.

2.1.4 Pertinence de ce cadre théorique pour l'analyse

Puisque notre recherche s'inspire d'une perspective constructiviste, nous trouvons nécessaire de choisir un cadre théorique qui rejoignait ce courant et c'est pourquoi nous avons choisi la théorie des représentations sociales. Pour les constructivistes, la réalité comme telle n'est pas un cadre objectif et est conditionné par l'activité et l'esprit humain (Dumora et Boy, 2008, p.3; Kostova, 2017, p.1). Ce que l'on perçoit comme la « réalité », ainsi que nos connaissances sur cette réalité, sont des construits sociaux résultant de nos interactions et expériences avec autrui et notre environnement (Kostova, 2017), et c'est aussi ce que nous propose la théorie des représentations sociales. Globalement, comme expliqué précédemment, cette théorie nous explique que nos pratiques et croyances seraient en fait le produit de communications et interactions sociales; elles seraient construites socialement et évolueraient en fonction des contextes sociaux (Huguet et Latané, 1996).

Nous aurions pu, dans le cadre de ce mémoire, nous baser sur n'importe quel courant théorique des représentations sociales pour réaliser notre analyse. Ceci étant dit, puisque nous nous pencherons principalement sur le contenu des représentations sociales et qu'il s'agissait d'une recherche exploratoire de nature plus descriptive, nous avons choisi le modèle sociogénétique de Moscovici. Ce modèle nous permettra de décrire les représentations sociales des utilisateurs de la page Facebook en fonction de leurs trois dimensions : l'information, le champ

représentationnel et l'attitude. De plus, considérant que la délinquance sexuelle est un sujet qui entraîne de fortes émotions et prises de positions, nous trouvons intéressant d'avoir un cadre qui nous permettait de donner une attention particulière aux attitudes, contrairement aux autres courants, soit le modèle structural et le modèle sociodynamique, qui mettent l'accent sur la structure et le cadre symbolique sur lequel se basent ces représentations. Nous sommes toutefois conscientes que le cadre proposé par Moscovici n'est pas le mieux adapté aux recherches sur les RSN, surtout celles ayant recours à une observation distanciée. Le fait que nous ne soyons pas en contact avec les utilisateurs nous empêche de leur poser des questions, ce qui nous aurait permis de bien approfondir chacune des composantes des représentations sociales proposées par Moscovici. De plus, si l'approche sociogénétique de Moscovici nous permettra de décrire le contenu des représentations sociales, elle ne nous guidera pas dans une analyse plus en profondeur des éléments constitutifs de ces représentations et de leur dynamique d'apparition. En se fiant uniquement à l'approche de Moscovici, nous ne serons pas amenés à comprendre la structure, la hiérarchie interne, les rôles spécifiques de certains éléments de la représentation, ou les relations entre ces différents éléments, comme c'est le cas avec l'approche structurelle (Rateau et Lo Monaco, 2013, p.10). Par ailleurs, si notre position face à un objet donné varie en fonction de nos appartenances sociales et culturelles, l'approche sociodynamique ajoute que cela dépend aussi du contexte précis dans lequel elle est produite. Contrairement à Moscovici, une telle approche aurait permis de nous attarder à l'identité du groupe et les liens entre cette identité et les représentations sociales. Outre ces limites liées à l'approche sociogénétique, d'autres critiques de la théorie de Moscovici ont été répertoriées. Par exemple, McKinlay et Potter (1987), avancent que dans sa théorie, Moscovici explique que certaines représentations sociales peuvent s'avérer être fausses, mais il ne nous explique pas comment les identifier. Si une représentation est fautive, cela signifierait qu'il existe un savoir pur que, selon McKinlay et Potter (1987, p.479), Moscovici aurait potentiellement identifié au savoir de la science. Cependant, cette idée contrevient à l'essence même de la théorie, puisque les scientifiques eux-mêmes se fient à leurs représentations sociales pour comprendre le monde qu'ils explorent. Le chercheur participe à la construction sociale de notre réalité puisque les « faits » provenant des recherches seront toujours issus de l'interprétation des données par celui-ci (Dany, 2016). Tous sont en interaction

dans un monde social et les savoirs, s'inspirant d'une approche constructiviste, seraient construits en partie à travers ces interactions sociales (McKinlay et Potter, 1987, p.479). Dans cette logique, il n'y a pas moyen de déterminer ce qui constitue une représentation « juste » et ce qui ne l'est pas. De surcroît, Huguet et Latané (1996), affirment que la théorie de Moscovici permet difficilement de comprendre l'évolution du discours individuel, au discours social et que les diversités personnelles (liées à la personnalité de l'individu par exemple), ne sont que trop peu prises en compte. Ainsi, ces diverses limites de la théorie des représentations sociales présentée par Moscovici (1961), font en sorte que celle-ci est parfois difficile à appliquer dans certaines recherches. Ceci étant dit, puisque nous avons choisi de réaliser une recherche plus descriptive, ces enjeux de compréhension et d'approfondissement nous touchent un peu moins, bien que nous n'en soyons pas immunisés pour autant. Ainsi, même si ce choix ne nous permettra pas d'analyser en profondeur le contenu des représentations sociales et le sens qui en découle, il nous permettra toutefois d'identifier les éléments constituant ces représentations sociales. En somme, au vu de la place particulière accordée aux attitudes et la nature descriptive de son analyse, nous avons choisi de nous appuyer sur le modèle sociogénétique proposé par Moscovici.

2.2 Problématique et objectifs

Le chapitre précédent nous a permis de démontrer la persistance de l'intérêt du public pour le sujet de la délinquance sexuelle. Bien que les représentations sociales face au phénomène ainsi que les cadres politique et juridique qui l'encadrent ont évolué avec le temps, les fortes réactions face à la délinquance sexuelle a su persister depuis les années 30. En effet, ce sont ces réactions sociales qui ont entraîné la modification et l'adoption de nouvelles mesures de contrôle du phénomène, généralement basé sur un besoin de protection sociale (Palermo et Farkas, 2013).

Ainsi, si avant même l'arrivée des RSN le public démontrait une influence significative dans l'adoption et l'imposition de ces lois, plus grande parfois que celle des professionnels du domaine (Chenier, 2012; Sutherland, 1950), il importe de se rappeler leur contexte d'apparition. Ces mesures ont toujours été demandées et créées suite à la couverture médiatique importante d'un

cas extrême particulier, souvent des infractions sexuelles violentes à l'égard d'un enfant, comme c'était le cas pour le registre canadien (Lussier, 2018; Whittier, 2009; Ducan, 2012). En effet, ces mesures ne sont généralement pas construites sur la base de données empiriques produites par la recherche, mais plutôt sur l'opinion publique, basée sur des représentations sociales et sur la mise en avant de cas extrêmes par les médias (Chenier, 2012; Sutherland, 1950). Il est clair cependant que ces notions d'opinion publique et de savoir scientifique ne sont pas toujours distinctes et que l'un et l'autre sont de plus en plus présents dans le processus de création des opinions, qu'elles proviennent du monde scientifique, ou du public. Ainsi, ces lois et mesures sont adoptées en grande partie sous la pression de la population et des médias. C'est pourquoi il importe de se questionner sur leurs représentations sociales.

En ce qui a trait au sujet de la délinquance sexuelle au Québec, des groupes et pages se sont créés, ayant pour enjeu principal la création d'un registre public des délinquants sexuels. Si cette demande ne semblait pas être au centre des préoccupations politiques suite au rejet d'une pétition de 62 000 signatures déposées à l'Assemblée Nationale en 2007 (Assemblée Nationale du Québec, 2007), l'arrivée au pouvoir de la Coalition Avenir Québec (CAQ) en octobre 2018 a redonné un brin d'espoir à ces groupes. En effet, la CAQ semblait être le seul parti qui s'affichait ouvertement en faveur de la création d'un registre québécois public des délinquants sexuels. L'adoption d'un tel registre faisait même partie de leur engagements politiques (Coalition Avenir Québec, 2016). En somme, même si nous sommes conscientes de l'image propagée par les différents médias, il reste pertinent de se pencher plus précisément sur les représentations sociales d'utilisateurs de RSN comme Facebook. Ceux-ci peuvent participer à la formation de groupes militants, à l'organisation de mobilisations sociales et faire pression sur la prise de décisions politiques, surtout à l'ère actuelle, où Internet et toutes ses formes de médias font partie intégrante de presque toutes les sphères de nos vies. Comme l'expliquent Kozinets et ses collègues (2013),

where once there were face-to-face meetings and conversations, supplemented by letters and phone calls, researchers now must also consider blogs, Twitter accounts, Facebook postings, LinkedIn groups and meetings, and many other forms of social media meeting and communication. (p.264).

En somme, face à cette présence grandissante de groupes de pression revendiquant un registre public des délinquants sexuels au Québec sur Facebook; face à la place importante de l'opinion publique dans la création de mesures légales entourant la délinquance sexuelle; face au constat que cette opinion publique est influencée par les représentations sociales sur le sujet et sa place prépondérante dans les médias; face au potentiel des RSN à contribuer au renforcement ou au changement des représentations sociales; nous trouvons pertinent de se pencher sur les représentations sociales de la délinquance sexuelle sur les RSN.

2.2.1 Question de recherche et objectifs

En ce sens, la question de recherche générale se formule comme suit :

Quelles sont les représentations sociales de la délinquance sexuelle véhiculées par les membres de groupes Facebook militant pour la création d'un registre québécois public?

Parallèlement, l'objectif général de cette recherche est donc de décrire les représentations sociales de la délinquance sexuelle véhiculées et portées par les membres de la page Facebook choisie.

Les objectifs spécifiques de cette recherche visent à élucider le contenu de ces représentations sociales, le tout, en fonction des trois composantes selon Moscovici (1961), soit l'information, le champ représentationnel (l'image) et l'attitude. Ces objectifs sont :

1. Identifier les informations dans les commentaires des utilisateurs sur le phénomène de la délinquance sexuelle.
2. Décrire les images véhiculées dans les commentaires des utilisateurs sur la délinquance sexuelle.
3. Identifier les attitudes des utilisateurs face au phénomène.

4. Comparer le contenu des représentations sociales présentes dans les commentaires des publications, en identifiant les thèmes convergents et divergents entre les publications analysées.

2.2.2 Pertinence en travail social

Nous avons choisi de faire cette recherche puisque la délinquance sexuelle est un phénomène énormément discuté dans la société et dans les médias, mais peu présent dans la recherche, encore moins en travail social. Nous croyons donc que cette recherche a toute sa place dans ce domaine. En effet, les travailleurs sociaux se doivent, entre autres, d'avoir une pensée critique, c'est-à-dire qu'ils doivent :

interroger les idéologies politiques et les discours dans la construction des problèmes sociaux; prendre conscience de ses propres valeurs, croyances et préjugés; faire preuve d'intégrité intellectuelle; savoir remettre en question ses propres points de vue autant que ceux des autres (OTSTCFQ, 2012, p.17).

Dans le cadre de l'adoption de nouvelles lois, ou mesures encadrant un phénomène précis, les travailleurs sociaux doivent donc analyser et visualiser la situation sous différents angles et points de vue. Considérant que nos opinions, notre façon d'interagir en société, nos appréhensions des objets et des autres, ainsi que nos comportements individuels et collectifs sont influencés par des représentations sociales (Farr et Moscovici, 1984; Buschini, 2016), il est utile de les identifier. L'idée n'est pas ici d'affirmer qu'il ne faut pas du tout se fier à celles-ci, mais plutôt simplement d'être conscient de leur existence et de leur influence sur nos façons d'agir les uns avec les autres. Comme Farr et Moscovici (1984) le mentionnent : « the less we think about them, and the less we are aware of them, then the greater their influence becomes. » (p.14).

C'est pourquoi en travail social, il est nécessaire de savoir identifier nos représentations sociales, mais aussi celles des personnes et des collectivités que l'on accompagne, afin de les sensibiliser au caractère construit de la réalité et les amener à faire des choix plus éclairés. Le rôle des

travailleurs sociaux, en ce qui a trait à l'élaboration de politiques de contrôle de la délinquance sexuelle, est donc de s'assurer que ces dernières sont pensées, organisées et adoptées de manière démocratique et critique, en prenant en compte tous les arguments, les faits, les différentes définitions, mais aussi les préconceptions face au phénomène. Ce processus favoriserait une vision globale du phénomène, incluant des théories et discours provenant de domaines variés (Mirkin, 2000). Ainsi, les politiques qui en découleront seront mieux à même de prendre en compte le phénomène dans sa diversité, incluant une pluralité d'acteurs, d'actes et de contextes.

Chapitre 3 – Méthodologie

3.1 Stratégie de recherche

3.1.1 Netnographie

La méthode qualitative a été retenue pour ce projet puisqu'elle semblait plus appropriée pour répondre aux objectifs de recherche, et plus adaptée à notre objet de recherche, soit une représentation socialement construite. Une approche plus exploratoire a aussi été privilégiée, puisqu'elle permet d'étudier de nouvelles problématiques, tout en favorisant une approche plus descriptive, afin d'en faire ressortir les diverses dimensions (Poupart et al., 1998). Nous trouvons aussi que cette approche était plus adéquate pour répondre à notre objectif principal. Bien que certaines méthodes quantitatives ont été utilisées sommairement afin d'amorcer l'analyse, la méthode qualitative est celle qui nous a permis de mieux décrire et comprendre les représentations sociales de la délinquance sexuelle.

Cette recherche de type exploratoire et qualitative s'inspire d'une méthode de recherche netnographique (Kozinets, 2010). En effet, s'il a été indiqué précédemment qu'Internet est de plus en plus omniprésent dans nos vies, la netnographie est une méthode de recherche qui s'est développée pour permettre aux chercheurs de s'intéresser aux communautés virtuelles. Il s'agit en fait d'une forme d'ethnographie adaptée au monde virtuel. Plus précisément, elle permet d'ajuster les méthodes de la recherche ethnographique aux communautés qui se créent et subsistent par la communication sur le Web (Kozinets, 2010). De par son caractère souvent moins intrusif que l'ethnographie classique, la netnographie est une méthode intéressante pour la recherche sur les sujets plus sensibles. En effet, elle permet d'observer les interactions entre les individus sur un sujet précis, sans avoir l'impression de s'interposer, ou que la simple présence du chercheur influence les interactions et comportements des individus (Sayarh, 2013, p.231). Elle permet aussi de réaliser des recherches auprès des communautés qui interagissent principalement en ligne, sans les sortir du contexte virtuel au sein duquel elles ont l'habitude de

communiquer (Kozinet, 2015). Les types de données qualitatives récoltées sur les RSN comme Facebook sont diverses, allant des commentaires écrits, aux messages privés, en passant par les photos et GIF (Flick, 2017). Nous nous attarderons uniquement, pour cette étude, aux commentaires des utilisateurs. Il est important toutefois de rappeler que cette recherche s'inspire, mais ne s'ancre pas directement dans cette méthode netnographique, puisque nous ferons l'analyse de contenu des données récoltées en ligne, mais nous ne « suivrons » pas les interactions entre les membres sur une longue période.

3.1.2 Observation distanciée

En outre, nous avons réalisé une observation distanciée, c'est-à-dire non participante, sur la page Facebook choisie. Malgré plusieurs hésitations d'ordre éthique, nous avons privilégié l'observation distanciée principalement en raison de la nature de notre sujet de recherche. En effet, considérant que le sujet de la délinquance sexuelle est sensible, le fait d'indiquer clairement notre présence, et les raisons de celle-ci, à tous les membres de la page aurait pu avoir un impact sur la crédibilité des données recueillies, dans le sens où les membres auraient pu modifier leurs comportements. Comme Langer et Beckman, (2005) l'explique :

the disclosure of the researchers' presence or contacting community members to obtain their permission to use any specific postings, as suggested by Kozinets (2002, p. 65), would weaken one of the major advantages and strengths of content analysis, namely its unobtrusiveness. It would potentially endanger the whole research project if participants in IMB's oppose to the research. Moreover, some hesitant users might engage in "the spiral of silence" mentioned above by not producing postings. This would ultimately result in misrepresentations of consumers' accounts of a given topic, where only the most articulate users of an IMB and those, who feel less affected by the sensitivity of the topic, are included in the analysis (p.197)

Nous avons donc observé les commentaires et interactions qui nous étaient disponibles de manière publique, sans avoir recours à une interaction avec l'administratrice de la page, ou ses abonnés. Si l'observation demande en général une très grande capacité d'attention (Martineau, 2005, p.13), puisqu'il faut être attentif à plusieurs choses en même temps et prendre des notes,

la nature virtuelle du terrain choisi pour la collecte facilita cette tâche. En effet, contrairement à une observation sur un terrain physique réel, nous n'avions pas à observer plusieurs comportements à la fois, sans possibilité d'interruption, et le tout en prenant des notes. Notre observation en ligne ne s'attardait pas aux expressions faciales, ou comportements physiques, mais uniquement aux données de nature textuelle (texte, emojis, etc.) (Wimmer et Dominick, 2014). La base virtuelle nous a donc permis de prendre le temps qu'il fallait pour observer chacune des publications et toutes les données qui s'y rattachaient. Nous n'avons pas non plus consigné de données nominales, ni d'informations personnelles sur les utilisateurs. Si des informations de ce type étaient révélées dans les données recueillies, elles étaient modifiées ou supprimées.

3.2 Collecte de données

3.2.1 Choix du terrain

Puisque nous souhaitions réaliser notre recherche à partir de données publiques sur Facebook, deux choix s'offraient à nous : soit une page publique traitant strictement du sujet de la délinquance sexuelle, ou des pages publiques de sources d'informations plus officielles (sur Facebook) comme Radio-Canada, TVA nouvelles, etc. Nous avons d'abord testé la première option, celle de la page publique PECAS Protection Enfants Contre Agressions Sexuelles - Registre. Nous avons rapidement réalisé que la plupart des publications n'avaient que peu de commentaires, qu'elles traitaient généralement des crimes sexuels commis à l'égard d'enfants et que leurs publications étaient majoritairement des partages d'articles publiés par des pages d'informations plus larges comme celle de Radio-Canada. Face à ces constats, il semblait important d'aller explorer ces pages d'information, afin de voir si elles ne permettraient pas d'obtenir un corpus de données plus large et varié. Afin d'avoir accès aux publications traitant de la délinquance sexuelle, nous avons utilisé le moteur de recherche global de Facebook. Cependant, en manipulant les différents filtres (provenance de la publication, type de publication, date, tri par, etc.), nous avons réalisé n'avoir jamais réellement accès à toutes les publications. De surcroît, les commentaires qui s'y rattachaient n'étaient pas toujours en lien avec la

délinquance sexuelle et partaient parfois dans tous les sens, allant jusqu'à critiquer la page d'actualité dans son ensemble.

Si la page PECAS, malgré le niveau de participation moindre, nous permettait d'analyser plus en profondeur les données et d'en faire ressortir les représentations sociales du phénomène, les pages d'informations publiques, elles, nous permettaient d'avoir accès à un corpus plus large et varié, mais nécessitaient une attention plus fine face au choix des publications et des commentaires. Nous avons de ce fait convenu qu'il serait préférable de se pencher sur les publications de la page publique PECAS, puisque cette dernière s'oriente uniquement sur le phénomène étudié et qu'elle a pour mandat de promouvoir un registre public des délinquants sexuels. De plus, une première exploration des commentaires nous a permis de remarquer que la vaste majorité des commentaires traitait directement du phénomène. Même si les résultats ne représenteront pas l'opinion publique, mais bien celle d'un groupe de militants en particulier, ce terrain nous semblait le plus adéquat, surtout dans un contexte de mémoire de maîtrise et de première expérience autonome en recherche.

Le milieu d'observation choisi est donc la page publique sur la plateforme Facebook intitulée : PECAS Protection Enfants Contre Agressions Sexuelles - Registre. Non seulement cette page a été choisie en raison de sa nature virtuelle, mais aussi parce qu'elle est une des seules pages publiques qui aborde uniquement la thématique de la délinquance sexuelle au Québec. La page choisie compte également un nombre très élevé de personnes qui la « suivent », soit 4900. Ce nombre laisse penser que la page présente beaucoup d'interactions. Étant donné son statut public, tous peuvent participer aux échanges, qu'ils aient « aimé » ou « suivi » la page ou non, ce qui pourrait potentiellement permettre des interactions entre des individus d'opinions divergentes.

3.2.2 Outils de collecte de données

Deux outils ont été utilisés pour la collecte de données, soit une grille d'observation, ainsi que des captures d'écran. Premièrement, suite à une courte observation de quelques pages et groupes traitant directement ou non de la thématique, une grille d'observation a été construite. Cette dernière, Martineau (2005, p.11) la nomme plutôt « grille d'approche » et la compare à une carte routière qui permet au chercheur de noter les diverses caractéristiques du lieu observé. Dans cette recherche, cette dernière nous a permis de comptabiliser certains types de données pertinentes, telles que le titre de la publication, le type de déviance, ou délinquance sexuelle observé, le nombre de commentaires, le nombre de réactions (j'aime, j'adore, etc.), le nombre de partages, l'adresse web (URL) de la publication, etc. Ainsi, une grille d'approche a été remplie pour chaque publication dans les deux dernières années (Annexe A). Ce sont sur ces premières données collectées que s'est basé notre choix quant aux publications à analyser dans le cadre de ce mémoire.

Le deuxième outil utilisé était des captures d'écran. En effet, nous avons réalisé des captures d'écran de toutes les publications choisies à des fins d'analyse, ainsi que des commentaires et réponses qui s'y rattachaient. Cette méthode était à privilégier à du « copier-coller », puisqu'elle permettait d'avoir aussi accès aux données non-textuelles, telles que les réactions et les émoticônes. De plus, elle permettait d'avoir un visuel hiérarchique des commentaires et réponses à ces derniers, facilitant ainsi la codification et l'analyse des données dans leur contexte (Jouët et Le Caroff, 2016). Ces captures d'écran ont été placées dans un document sécurisé sur l'ordinateur de la chercheuse principale, avant d'être imprimées pour en faire l'analyse. Subséquemment, afin de garder des traces de notre processus méthodologique, analytique et réflexif, nous avons tenu un journal de bord écrit. Ce journal de bord nous a permis de consigner clairement nos idées tout au long du processus de recherche, tant au niveau de la méthodologie que de l'analyse, et d'y revenir afin de guider nos choix à ces niveaux. Puisque le processus de recherche n'est pas linéaire, il était nécessaire pour nous de consigner ces questionnements, idées et choix, afin de garder des traces claires de nos réflexions et des raisons qui nous ont poussé à prendre certaines

décisions. Par exemple, nous avons pris des notes précises tout au long du processus du choix de notre terrain, de nos essais et erreurs, et c'est ce qui nous a permis de nous arrêter sur la page PECAS. Nous avons fait de même pour l'analyse de données, en consignant les pistes intéressantes à explorer, mais aussi les étapes concrètes pour réaliser ces analyses. Ce journal de bord nous a donc permis d'appliquer de manière uniforme le processus d'analyse à tous les éléments du corpus, qu'ils soient présents dès le départ, ou qu'ils s'ajoutent en cours de route. Finalement, l'utilisation d'un journal de bord nous a aussi permis de décrire et vivre nos émotions. Certains commentaires et publications pouvaient générer des émotions assez fortes et le simple fait de les noter et les exprimer à l'écrit nous permettait de « passer à autre chose » et de replonger pleinement dans le corpus.

3.2.3 Déroulement de la collecte

Une fois le terrain identifié, nous avons pu réaliser la deuxième étape, celle de l'immersion et de la collecte de données, qui suppose que le chercheur s'imprègne du milieu qu'il souhaite observer (Jouët et Le Caroff, 2016, paragr.21). Ceci étant, la collecte des données s'est réalisée en deux étapes distinctes. Dans un premier temps, nous avons observé l'étendue des publications des deux dernières années, à l'aide de la grille d'approche. Celle-ci, conçue dans le but d'observer la publication dans sa globalité, relevait les données numériques de participation (nombre de réactions, de commentaires, de partages, etc.), ainsi que la thématique discutée. En partant de la plus vieille à la plus récente, nous avons noté des informations descriptives dans les grilles d'observation, soit : le titre de la publication, le type de publication, le type de délinquance sexuelle abordé, le nombre de commentaires, de réactions, de partages, ainsi que l'adresse web de la publication. Un numéro était aussi attribué à chacune des publications, afin de les classer plus facilement.

Par la suite, ces mêmes données, à l'exception du titre de la publication et de l'adresse web, ont été copiées dans une feuille de calcul Excel, afin d'être manipulée plus aisément (Annexe B). À l'aide de formules, trois tableaux ont été réalisés, triant les données en fonction du nombre de

commentaires, de réactions et de partages, afin d'isoler les meilleures publications à analyser (Annexe C). Nous avons choisi de trier l'ensemble des données à trois reprises, en utilisant trois critères différents, parce que l'aspect de popularité ne pouvait se définir uniquement par l'application d'un seul critère (nombre de commentaires, partages, ou réactions). Certaines publications pouvaient avoir généré beaucoup de partages, mais très peu de commentaires, ce qui, en utilisant un tri basé uniquement sur le nombre de commentaires, l'aurait placé au bas de l'échelle. Une fois ces trois tableaux réalisés (comptant chacun 106 entrées), les cinq publications se retrouvant au sommet, au centre et au bas des tableaux ont été identifiées, puis comparées afin d'éliminer les doublons, ce qui nous a permis d'identifier les publications à analyser en fonction de leur popularité globale. Nous trouvons intéressant de se pencher tant sur des publications qui s'étaient retrouvées au sommet du tableau que sur celles au bas et au centre, afin de voir si les représentations sociales y seraient identiques ou non. De ces tableaux, 15 publications (5 de chaque niveau de popularité) ont été choisies pour analyse. Dans un deuxième temps, nous avons réalisé des captures d'écran des commentaires et réponses aux 15 publications choisies et les avons transposées en format PDF afin de pouvoir les imprimer facilement et d'en analyser le contenu.

3.3 Analyse des données

Jouët et Le Caroff (2016, paragr.18-32) proposent quatre étapes pour ce type de recherche sur le Web, soit 1) la circonscription du terrain; 2) l'immersion et la collecte de données; 3) l'analyse quantifiée de la participation et, finalement; 4) l'analyse qualitative des publications et fils de discussion. À ce stade, nous avons déjà réalisé trois des quatre étapes, la première en choisissant la page, la deuxième en observant et en comptabilisant les différentes publications et la troisième en utilisant les données récoltées lors de l'observation afin de choisir les publications pour l'analyse qualitative de contenu. Cette section se penche donc sur le choix de l'analyse de contenu thématique comme méthode l'analyse qualitative des représentations sociales.

3.3.1 Analyse qualitative

Analyse de contenu thématique

L'analyse de contenu thématique a été retenue pour cette recherche, puisqu'elle a souvent été utilisée par Moscovici pour l'étude des représentations sociales. Ce choix est d'autant plus adéquat puisque cette méthode permet de codifier les différents éléments des données afin d'en voir le sens (Mayer et Deslauriers, 2000). Ce type d'analyse peut être défini comme « a research method for the subjective interpretation of the content of text data through the systematic classification process of coding and identifying themes or patterns » (Hsieh & Shannon, 2005, p.1278). De surcroît, l'analyse de contenu thématique nous semblait être la méthode la plus pertinente pour ce projet, puisqu'elle permet « d'identifier les contenus significatifs d'une représentation, les liens qu'ils entretiennent entre eux, tout en permettant une articulation avec les conditions de production de ces contenus » (Dany, 2016, p.89). Nous sommes toutefois conscientes que ce type d'analyse ne nous engagera pas vers une analyse critique des représentations sociales (Drisko et Maschi, 2015), par contre, elle nous permettra de répondre convenablement à nos objectifs de recherche.

Nous avons choisi de réaliser une analyse thématique puisqu'elle nous permettait de repérer les différentes dimensions des représentations sociales, en les regroupant sous de grands thèmes (Negura, 2006, p.4). Negura (2006) ajoute que cette analyse permet par la suite de classer les données selon les trois dimensions des représentations sociales de Moscovici (1961), soit les informations, le champ représentationnel et les attitudes. Subséquemment, l'analyse de contenu thématique est très présente dans le domaine des communications sur le Web (Langer et Beckman, 2005), ce qui en fait un choix d'autant plus pertinent pour cette étude.

En ce sens, Dany (2016, p.12) propose quatre phases pour l'analyse qualitative de contenu des représentations sociales, soit 1) la circonscription de l'objet de recherche et la sélection du corpus; 2) la pré-analyse; 3) l'exploitation du matériel et; 4) l'inférence et l'interprétation.

L'auteur ajoute toutefois que ce processus n'est pas linéaire et que le chercheur devra faire des « aller-retour » entre les données, les codes et l'analyse.

1) La circonscription de l'objet de recherche

Cette première étape fait référence à la constitution du corpus pour l'analyse (Mayer et Deslauriers, 2000), ainsi qu'au choix des techniques d'analyse (Dany, 2016). Pour cette recherche, cela fait référence au choix du matériel à étudier, soit les publications sur la page PECAS. Nous pouvons qualifier ce contenu de « naturel », puisqu'il existait avant notre arrivée sur le terrain et n'a pas été modifié par notre présence (Dany, 2016).

2) La pré-analyse

Cette deuxième étape fait plutôt référence à la sélection du corpus à analyser, à sa lecture et relecture, ainsi qu'à la familiarisation avec les données (Mayer et Deslauriers, 2000), mais aussi à l'élaboration d'une grille d'analyse de contenu thématique (Dany, 2016). Premièrement, les 15 publications à analyser ont été choisies en fonction des trois tableaux de tri. Ensuite, afin de se familiariser avec les données, les publications ont été lues plusieurs fois. Par la suite, la thématisation du corpus s'est effectuée de manière séquencée, c'est-à-dire qu'elle s'est déroulée en deux temps. Le premier consistait à analyser un échantillon du corpus afin d'en créer une fiche thématique qui nous servirait de guide dans l'analyse du reste des données. La relecture de 6 publications (2 de chaque niveau de popularité) nous a permis de créer une liste de codes, de les organiser sous des thèmes et d'en créer notre grille d'analyse (Annexe D). Nous avons choisi de coder à la main et non à l'aide d'un programme informatique, puisque nous devons travailler avec captures d'écrans sous forme d'image. Le codage se faisait donc plus facilement sur papier (Jerit et Barabas, 2011). Le deuxième temps s'est réalisé lors de l'exploitation du matériel.

Cette pré-analyse nous a permis de remarquer qu'il serait pertinent, afin d'avoir accès au contexte dans lequel se produisent les échanges entre les utilisateurs, de prendre aussi en compte

le contenu des publications, ainsi que des articles qui y sont liés. Notre corpus se divisait donc en trois niveaux, soit l'article (si existant), le contenu de la publication et les commentaires. La figure ci-dessous permet de clarifier ce que l'on entend par article, publication et commentaires. Cette pré-analyse nous a aussi fait réaliser que les publications peu ou moyennement populaires apportaient très peu de contenu à analyser et qu'il n'y avait pas de différences notables entre les données des 6 publications. Pour ces raisons, nous avons choisi de garder ces 6 publications, mais d'y ajouter uniquement des publications de niveau populaire, afin d'avoir accès à plus de commentaires. Le corpus analysé ne serait donc plus constitué de 5 publications de chaque niveau, mais plutôt de 2 publications peu populaires, 2 moyennement populaire et le reste très populaire. Ce dernier nombre sera déterminé lorsque nous arriverons à saturation des données.

Figure 1. – Division du corpus



3) L'exploitation du matériel

Cette troisième étape fait référence selon Dany (2016) à la phase de stabilisation de la grille d'analyse, jusqu'à ce que le chercheur arrive à saturation. Ainsi, nous avons appliqué la grille d'analyse aux publications jusqu'à saturation des thèmes et codes. Le corpus final à analyser était donc de 14 publications, soit 10 populaires, 2 moyennement populaires et 2 très peu populaires. La grille d'analyse nous permettait d'avoir une certaine structure, sans pour autant être trop rigide, puisque l'on pouvait y ajouter des thèmes et sous-thèmes au besoin (Paillé et Mucchielli, 2016). En effet, au fil des relectures, quelques thèmes et sous-thèmes se sont modifiés, soit dans leur contenu, ou leur emplacement, afin de mieux se coller aux messages.

Considérant que le corpus s'échelonnait sur trois niveaux, soit l'article, le contenu de la publication et les commentaires, une fiche d'analyse thématique devait être remplie séparément pour chaque niveau, afin d'en identifier plus facilement les divergences et convergences. Ainsi, lorsque la publication contenait plusieurs phrases, une grille était remplie séparément pour, d'un côté, la publication, et de l'autre, les commentaires. Il en était de même pour les publications de partage d'articles provenant d'un autre média. Ces grilles d'analyse ont ensuite été imprimées afin de rendre leur comparaison plus simple.

4) L'inférence et l'interprétation

Cette dernière étape fait référence à la synthèse des résultats, ainsi qu'à la comparaison des éléments d'analyse au cadre théorique. C'est à cette étape que le chercheur propose des éléments de compréhension du phénomène (Dany, 2016).

3.4 Considérations éthiques et juridiques

Ce projet a fait état d'une évaluation par le comité éthique de la recherche, afin de s'assurer qu'il respectait la *Politique des trois conseils* concernant la recherche auprès d'êtres humains. Au départ, nous souhaitions réaliser notre collecte de données sur un groupe privé, mais suite à quelques échanges avec le comité, nous avons convenu qu'il était préférable de réaliser notre observation sur la page PECAS, puisque ses publications sont publiques. Suite à ce changement, le comité a évalué le projet au même titre qu'une simple observation dans un lieu public, où il y aurait plus ou moins d'attentes face à la vie privée, et a déterminé qu'il était exempt d'exigences éthiques particulières. Ceci étant dit, ce genre de projet sur les RSN engendre tout de même plusieurs questionnements d'ordre éthique et juridique.

3.4.1 Consentement

La notion de consentement est au cœur des débats concernant la recherche sur les RSN (McCay-Peet et Quan-Haase, 2017). Si normalement les recherches réalisées avec des participants humains nécessitent un consentement éclairé (généralement signé), les auteurs impliqués dans la recherche sur les RSN ne s'entendent pas pour affirmer que la recherche de ce type se situe dans la catégorie des recherches avec des êtres humains. Par exemple, Hibbin et ses collaborateurs (2018, p.150) mentionnent que les données collectées pourraient être perçue comme du texte publié, où lorsque l'utilisateur d'un RSN publie un texte, il donnerait en même temps l'autorisation que celui-ci soit utilisé. Par ailleurs, Willis (2019, p.1) avance deux raisons pour lesquelles le consentement n'aurait pas à être demandé, soit 1) si les données sont publiques et 2) si elles sont traitées telles des données textuelles, comme dans les recherches documentaires. Ce questionnement entraîne un autre débat au sein du monde de la recherche sur les RSN, soit celui de la limite entre ce qui est considéré comme une donnée publique et ce qui relève du privé (Ditchfield et Meredith, 2018; Hibbin et al., 2018). En effet, les plateformes web telles que Facebook se sont complexifiées avec les années, et la frontière entre ce qui appartient à la vie privée et ce qui est d'ordre public semble de plus en plus floue (Ditchfield et Meredith, 2018). Kozinets (2010) mentionne par exemple que le consentement devrait être

obtenu dans la mesure du possible, même si les éléments nous paraissent « publics ». Des chercheurs comme Duncan (1996) et Bruckman (1997) (cités dans Willis, 2019, p.3), sont plutôt d'avis que peu importe si les données sont publiques ou non, le consentement doit toujours être demandé, sans quoi nous violons la vie privée des participants. D'autres auteurs, tels que Gaiser et Schreiner (2009), ainsi que Whiteman (2012), sont plutôt d'avis qu'il n'y a pas de réponse universelle à cette question et qu'il faut prendre le temps de contextualiser chaque recherche avant de prendre une décision. Dans le cadre de cette recherche, le consentement des membres de la page étudiée n'a pas été demandé, pour plusieurs raisons.

Premièrement, comme il a été auparavant mentionné, l'observation distanciée a été choisie pour réaliser cette recherche, ce qui sous-entend que nous étions un visiteur inconnu des acteurs fréquentant la page publique PECAS. Les abonnés n'étaient pas informés de notre présence sur la page. Demander leur consentement aurait exigé un changement de méthode et aurait potentiellement pu avoir un impact sur les données collectées (comme expliqué précédemment). Il ne faut pas oublier qu'il n'est pas toujours possible de demander le consentement sur ce genre de page (Hibbin et al., 2018), surtout quand celle-ci compte 4900 abonnés. Deuxièmement, vu le caractère « public » de la page, celle-ci est facilement accessible (aucune demande d'admission nécessaire pour voir ou commenter). Nous pouvons donc considérer qu'elle est davantage de la sphère publique que privée. En outre, si nous suivons la logique d'accessibilité à l'information de Willis (2019), nous pouvons considérer les informations sur ce groupe comme étant publiques. En effet, pour Willis, si l'information est accessible à un nombre élevé d'individus, celle-ci peut être considérée comme publique. Or, la page Facebook étudiée dans le cadre de ce mémoire compte actuellement environ 4900 abonnés. De plus, chaque commentaire et publication est accessible à l'entièreté de ces personnes, mais aussi à toutes celles qui explorent la page, qu'elles suivent cette dernière, ou non.

3.4.2 Confidentialité

Cela étant dit, des précautions ont été prises pour protéger l'identité des participants aux discussions. En effet, même si certaines données sont considérées comme publiques, il est important de considérer le fait que les usagers de plateformes comme Facebook n'ont pas nécessairement la même perception de l'accessibilité des informations publiques et privées qu'ils dévoilent sur les RSN. Ainsi, lorsque l'on fait une recherche qualitative, il est important de tenir compte des attentes des usagers face à l'accessibilité de ce qu'ils publient en ligne (Cyr, 2018; Willis, 2019). Par exemple, un utilisateur de Facebook peut s'attendre à ce que la population, voire certains professionnels comme la police, ait accès à ses publications publiques, mais pas à ce qu'un chercheur les utilise dans un projet de recherche (Willis, 2019). En ce sens, dans le but de réduire les risques d'identification au strict minimum, les données extraites ont été enfermées dans un classeur protégé par un mot de passe sur un ordinateur; chaque publication a été anonymisée; les titres des publications ont été remplacés par des numéros alphanumériques; aucun contenu de témoignage n'a été utilisé (faisant référence au partage d'expériences personnelles qui pourraient poser un risque d'identification) et; finalement, tous les commentaires cités dans le mémoire ont été anonymisés pour qu'on ne puisse pas identifier l'individu par son nom ou par un autre identifiant personnel.

3.4.3 Considérations juridiques

Dans un autre ordre d'idée, puisque nous avons collecté des données qui se trouvaient sur Facebook, nous nous devons de nous assurer que nous n'enfreignons pas la loi et les règles d'utilisation de la plateforme. Ainsi, selon les conditions d'utilisation et la politique de confidentialité de la plateforme Facebook, rien n'empêche un membre de la plateforme d'utiliser des données publiées sur un groupe et de les publier ailleurs sur la plateforme, ou sur le web. Plus précisément, il y est inscrit que :

Vous devez réfléchir aux personnes avec lesquelles vous choisissez de partager du contenu, car ces personnes qui peuvent voir votre activité sur nos Produits peuvent ensuite la partager avec d'autres gens sur nos Produits et en dehors, y compris avec des individus et des entreprises n'appartenant pas à l'audience avec laquelle vous

partagez votre contenu. Par exemple, lorsque vous partagez une publication avec des amis ou des comptes particuliers ou leur envoyez un message, ils peuvent télécharger ce contenu, en faire une capture d'écran ou repartager ce contenu avec d'autres personnes sur nos Produits ou en dehors, en personne ou dans le cadre d'expériences de réalité virtuelle telles que Facebook Spaces. En outre, lorsque vous commentez la publication d'une autre personne ou réagissez à son contenu, votre commentaire ou votre réaction est visible par tous les individus qui peuvent voir le contenu de cette autre personne; et l'autre personne peut modifier l'audience ultérieurement (<https://www.facebook.com/about/privacy>).

De plus, les conditions d'utilisation évoquent aussi l'importance de choisir l'audience autorisée à voir ses publications, puisque lorsque celles-ci sont marquées comme « publiques », elles sont alors accessibles à tous, membre Facebook ou non :

Les informations publiques peuvent être vues par tout le monde, sur nos Produits ou en dehors, même par les personnes qui n'ont pas de compte. Cela inclut votre nom d'utilisateur Instagram, toute information publique que vous partagez avec tout le monde, les informations figurant dans votre profil public sur Facebook, ainsi que le contenu que vous partagez sur une Page Facebook, sur un compte Instagram public ou sur un autre forum public, comme Facebook Marketplace. (<https://www.facebook.com/about/privacy>)

Ceci étant dit, les énoncés de la politique de Facebook mettent surtout en garde les utilisateurs sur l'accessibilité et les usages possibles des contenus qu'ils publient de manière publique. Il est clair que dans le but de diminuer les risques de bris de confidentialité ou d'atteinte à la vie privée, les données ont été anonymisées.

3.5 Critères de scientificité

Puisqu'il s'agit d'une recherche qualitative, nous avons choisi d'appliquer les critères de scientificités proposés par Lincoln et Guba (1985). Ces critères ont été élaborés par les auteurs en réactions aux critères conventionnels des recherches quantitatives, qui ne prenaient pas en compte les diverses réalités de la recherche qualitative. Ces auteurs ont réfléchi les quatre critères en partant de ces questions et concepts : 1) Comment est-il possible de vérifier

l'exactitude d'une recherche? (Véracité); 2) Comment peut-on déterminer si les résultats d'une recherche peuvent être appliqués dans un autre contexte? (Applicabilité); 3) Comment déterminer si les résultats seraient identiques si l'on réalisait la recherche à nouveau? (Consistance) et; 4) Comment s'assurer que les résultats ont bien été déterminés par les répondants et non influencés par les biais du chercheur? (Neutralité). À partir de ces questions, Lincoln et Guba (1985) ont proposé quatre critères d'évaluation, soit la crédibilité, la transférabilité, la dépendabilité et la confirmation.

3.5.1 Crédibilité

Le premier critère proposé par les chercheurs, la crédibilité, se traduit par la vérification de la concordance entre les résultats présentés par le chercheur et les données fournies par les participants. Selon Sylvain (2008, p.8), un des bons moyens de s'assurer de la crédibilité d'une recherche est de faire vérifier les résultats par les participants. Bien entendu, puisque cette recherche utilisait l'observation distanciée, plaçant la chercheuse principale dans un rôle de visiteur inconnu, nous n'avons pas confirmé nos résultats auprès des utilisateurs. Ceci étant dit, nous avons tenté de mettre en place des moyens afin de s'assurer que l'on restait fidèle aux données le plus possible. Par exemple, comme mentionné un peu plus haut, nous avons utilisé une méthode un peu plus quantitative, en comptant la récurrence de certains thèmes, ou termes précis. De plus, la grille d'analyse a été construite et modifiée à partir du contenu étudié pendant plusieurs mois. Les allers et retours entre les données et l'analyse nous ont permis d'ajuster la grille et ses thèmes au contenu présent dans les commentaires des utilisateurs. Une première lecture des commentaires sous plusieurs publications nous a permis de créer une première ébauche, mais ce sont les relectures et l'ajout de nouvelles publications qui nous ont encouragé à ajuster et organiser la grille pour qu'elle soit plus représentative du contenu. Nous avons aussi arrêté la collecte de données lorsque nous avons atteint saturation, c'est-à-dire lorsque la lecture et l'analyse des commentaires n'apportaient plus d'éléments nouveaux.

Ceci étant dit, nous pouvons identifier un autre enjeu pour la crédibilité des recherches en ligne, en lien avec les données récoltées. C'est-à-dire que nous pourrions mettre en place tous les dispositifs imaginables afin de ne pas s'éloigner des données, mais rien ne nous garantit que les commentaires des utilisateurs soient le reflet exact de leur opinion. Écrivent-ils vraiment ce qu'ils pensent? Suivent-ils simplement le discours dominant? Réduisent-ils l'intensité de leur pensée, ou au contraire, cherchent-ils à faire réagir? Bien que les plateformes comme Facebook puissent permettre à des individus normalement plus introvertis de réellement s'exprimer (Amichai-Hamburger et Hayat, 2013), elles ouvrent aussi la porte à certains utilisateurs qui ne commentent que dans le but de créer une forte réaction (Wimmer et Dominick, 2014). Néanmoins, rappelons que l'objectif de cette recherche est de définir les représentations sociales véhiculées par les membres de la page Facebook PECAS. Ainsi, puisque l'on s'attardera uniquement aux représentations présentes sur cette page virtuelle, et non à celles qui seraient aussi transposables dans le monde réel, nous présumons que ce que les utilisateurs écrivent dans leurs commentaires est un reflet de ce qu'ils pensent.

3.5.2 Transférabilité

Le deuxième critère, celui de transférabilité, se réfère plutôt à la possibilité pour un lecteur de transférer les résultats de la recherche à une situation semblable (Sylvain, 2008, p.8). Nous ne croyons pas, pour l'instant, que cette recherche répond concrètement à ce critère. Cependant, certains résultats pourraient être transférables à d'autres recherches sur les représentations sociales de certains crimes.

3.5.3 Dépendabilité / imputabilité procédurale

Le troisième critère proposé par les auteurs, la dépendabilité, se définit par l'idée que si d'autres chercheurs reprenaient les données et les procédures, ils arriveraient aux mêmes résultats (Sylvain, 2008, p.8). L'élément important ici se retrouve dans la rédaction d'une procédure claire de collecte de données, ainsi que des modifications qui ont été effectuées en cours de route.

Nous avons tenté d'expliquer de la manière la plus claire possible les différentes étapes de la collecte de données. Nous avons cependant effectué beaucoup de va-et-vient générant de petites modifications en cours de route. Nous avons aussi réalisé avoir commis une erreur, au début de la collecte, qui aurait pu être assez significative. En effet, au moment de la collecte, nous avons choisi que l'analyse des données se ferait à partir de publications les plus populaires. Puisque nous nous retrouvions face à un très grand nombre de publications, nous avons pris la décision de ne pas remplir de grille d'observation pour celles qui avaient très peu de commentaires (moins de 5) et qui n'avaient pas engendré beaucoup de réactions ou de partages. À ce moment, puisque l'analyse portait uniquement sur les publications les plus populaires, nous nous étions dit que cela ne poserait pas de problème. Nous avons par la suite pensé qu'il serait intéressant d'analyser des publications tant populaires, que moyennement, ou très peu populaires. Cependant, nous n'avons pas pensé à retourner sur la page et collecter l'entièreté des publications afin d'en avoir une vision complète. Nous n'avons réalisé cette erreur que beaucoup plus tard, une fois l'analyse des données presque complétée. Cependant, nous avons immédiatement réagi en ajoutant ces nouvelles publications aux précédentes. L'ensemble des données ont été triées, suivant le même processus que nous avons utilisé la première fois (trois tableaux de tri, en fonction du nombre de commentaires, de réactions et de partages). Les publications se trouvant au haut des tableaux n'avaient pas changé, mais celles se situant au centre et au bas n'étaient plus les mêmes. Nous nous sommes posé plusieurs questions sur l'impact potentiel que ces données pourraient, ou auraient pu, avoir sur nos résultats.

Nous nous sommes demandé si l'analyse de ces publications aurait pu soulever de nouveaux éléments? Si cela aurait pu changer nos résultats? S'il n'était pas plus juste et pertinent de refaire cette analyse en incluant ces nouvelles publications? Pour répondre à ces questions, nous sommes retournées dans la première analyse que nous avons réalisée, en comparant deux publications de chaque niveau. Les résultats de cette analyse nous ont démontré deux choses, soit 1) il ne semblait pas avoir de différences importantes entre les résultats des différents niveaux, et 2) étant donné le peu de commentaires sous les publications se situant au centre et au bas des tableaux, il valait mieux poursuivre notre analyse en utilisant uniquement les

publications plus populaires. Ce choix nous paraissait logique puisque l'analyse des représentations sociales des utilisateurs devaient se faire à partir de ces commentaires. Ainsi, puisque notre analyse approfondie s'est par la suite uniquement penchée sur les publications plus populaires, que celles-ci n'avaient pas changé avec l'ajout des données manquantes, et que nous nous sommes arrêtées lorsqu'il y avait saturation des données, nous avons conclu que l'analyse des nouvelles publications n'auraient pas fondamentalement changé nos résultats finaux.

Par ailleurs, afin de confirmer davantage cette position, nous sommes tout de même allées lire les commentaires sous les publications nouvellement identifiées dans les tableaux. Cela nous a permis de confirmer qu'elles n'auraient pas amené de nouveaux éléments substantiels pour l'analyse. Nous avons aussi basé la décision de ne pas inclure ces nouvelles publications suite à une réflexion concernant le caractère mouvant des RSN. En effet, l'état de plusieurs publications avait changé entre le moment où l'observation s'est réalisée et le moment où nous sommes retournées collecter les données la deuxième fois. Le nombre de commentaires, de réactions et de partages variaient, soit légèrement, soit de manière assez importante. Inclure ces données aurait soit engendré une analyse disparate, soit forcé une nouvelle analyse complète des publications, afin que les commentaires ajoutés après le 27 septembre 2019 y soient inclus. Ce sont sur ces bases que nous avons pris la décision de ne pas inclure les publications ignorées lors de la première collecte. Ceci étant dit, cette remise en question nous a permis de réfléchir réellement à nos méthodes de collecte de données et d'analyse. Ainsi, bien que cette recherche se soit réalisée de manière assez dynamique et que certaines erreurs ont été commises, nous croyons que les procédures décrites permettraient à un autre chercheur de refaire cette recherche et d'en obtenir des résultats quasi-identiques.

3.5.4 Confirmation

Le dernier critère, celui de confirmation, permet selon Sylvain (2008) « de s'assurer que les interprétations et les résultats sont enracinés dans le contexte et les personnes, et ne sont pas le produit de l'imagination du chercheur » (p.8). Ce critère amène le chercheur à se poser des

questions sur sa position face à l'objet de recherche et à l'impact potentielle de celle-ci sur les résultats (Proulx, 2019).

En tant que chercheuse principale, je n'ai pas choisi ce sujet au hasard, mais bien parce que j'y porte un grand intérêt. Tout comme plusieurs des utilisateurs de cette page, j'ai une opinion assez forte sur le sujet, mais je crois avoir pris le temps de prendre conscience de ma position sur la question au début du projet. Sachant qu'il s'agit d'un sujet plutôt émotionnel, je trouvais important de bien connaître mon opinion sur le phénomène, avant d'analyser celle des utilisateurs. J'étais consciente que ma position ne convergait pas toujours avec celle des utilisateurs et je ne voulais pas que cela influence d'une manière ou d'une autre ma lecture des résultats. En ce sens, afin de réduire les risques de biais au maximum, nous avons trouvé pertinent de quantifier certains résultats afin de guider nos analyses qualitatives. Par exemple, nous avons pu déterminer les éléments centraux de chaque dimension en fonction de la récurrence de ces éléments. Ce processus réflexif et méthodologique, que l'on pourrait lier au concept de neutralité axiologique de Weber (Corcuff, 2011), nous a permis de nous coller réellement aux données et non aux résultats appréhendés au départ. Le but n'était pas ici d'analyser de manière objective les données, puisque la subjectivité du chercheur fait partie intégrante du processus de recherche. Partant du choix du sujet de recherche, à l'analyse des données, les connaissances actuelles provenant de recherches qualitatives ont été développées et fondées sur des valeurs et contextes propres aux chercheurs. Ces valeurs guident nos choix méthodologiques, théoriques et analytiques (Proulx, 2019). S'il n'est pas judicieux de tenter à tout prix d'éviter la subjectivité, il est toutefois pertinent de prendre les mesures nécessaires afin de limiter les biais au niveau de la collecte et l'analyse des données. Si généralement cela peut se traduire en confirmant les résultats auprès des participants, le contexte de notre recherche ne nous permettait pas de le faire, c'est pourquoi nous avons eu recours à la quantification de certaines données. Il est clair que cette quantification n'était pas objective, puisque l'élaboration des catégories à quantifier découlait de choix fait par la chercheuse principale face aux données, mais là n'était pas le but. En fait, ce processus a facilité l'organisation et la visualisation des résultats et bien que la définition des catégories ait été réalisée par la chercheuse, celles-ci n'étaient pas ce à quoi elle

s'attendait au départ. Nous avons été surprises par la présence de certaines catégories et le peu de place occupée par d'autres. En ce sens, si nous reconnaissons aisément la place et l'importance de la subjectivité dans la recherche, nous croyons aussi avoir su mettre en place un processus permettant de diminuer les risques de biais dans l'analyse des données, sans chercher à atteindre l'objectivité à tout prix.

Chapitre 4 – Résultats

Ce chapitre présente les résultats de cette recherche portant sur le contenu des représentations sociales de la délinquance sexuelle chez les abonnés de la page PECAS - Protection Enfants Contre Agressions Sexuelles - Registre. Premièrement, sont présentées ci-dessous les 14 publications analysées dans le cadre de cette recherche. Le tableau 1 présente les caractéristiques de chacune de ces publications. Y sont identifiés le nombre de commentaires, de réactions et de partages, mais aussi le sujet central de la publication, ainsi que la présence d'un lien vers l'article partagé (s'il y avait lieu). Au total, 821 commentaires ont été analysés.

Tableau 1. – Présentation des publications analysées

# Pub	Nb de commentaires	Nb de réactions	Nb de partages	Sujet central de la publication**	Présence article pièce jointe*
3	2	16	4	Agressions sexuelles d'enfants	Oui
8	4	2	3	Pédophilie	Oui
37	90	41	493	Agressions sexuelles de mineurs	Non
54	59	92	40	Pédophilie	Oui
68	48	89	58	Relations sexuelles avec un enfant	Non
72	16	140	72	Registre	Oui
73	279	276	2100	Bris de conditions	Non
76	17	42	45	Crimes sexuels (mineurs)	Oui
80	67	97	2100	Agressions sexuelles (adulte et enfant)	Non
84	10	53	38	Prostitution juvénile	Oui

89	120	159	1400	Pédophilie	Non
92	40	67	286	Leurre informatique	Non
93	25	134	91	Attouchements sexuels de mineurs	Oui
98	44	141	1300	Agressions sexuelles en série	Non
Total	821	1349	8030		

* il y a présence d'un article si la publication de l'administratrice présentait un lien vers un article provenant d'un autre média, comme Radio-Canada, TVA, etc.

** L'expression utilisée pour désigner le sujet central de la publication est liée à la terminologie employée directement dans le contenu de la publication, le titre de l'article partagé, ou son contenu (le cas échéant). Ces sujets n'ont donc pas été identifiés par l'interprétation des chercheurs.

Figure 2. – Exemple de contenu analysé

PECAS Protection Enfants Contre Agressions Sexuelles - Registre

MISE À JOUR IMPORTANTE EN CE 19 NOVEMBRE 2018.
SOURCE: LE REGISTRE:
<https://www.facebook.com/groups/60769215107/>
EN AVRIL 2017, JE VOUS INFORMAIS QUE [REDACTED] AURAIT LE DROIT D'UTILISER INTERNET À SA SORTIE DE PRISON. ET C'EST CE QU'IL FAIT. CEPENDANT, JE TIENS GRANDEMENT À FAIRE UNE MISE EN GARDE: [REDACTED], QUI HABITE ACTUELLEMENT LA RÉGION DE [REDACTED] A FAIT UNE PUBLICITÉ SUR SON NOUVEAU SERVICE DE TRAITEUR POUR FÊTES D'ENFANTS SUR LE SITE D'ENCAN MITIS.
LORSQUE DE L'INFORMATION A COULÉ ENTRE CERTAINS MEMBRES AU SUJET DE SON PASSÉ, IL A VITE RETIRÉ SES ANNONCES POUR FÊTES D'ENFANTS.
[REDACTED] UTILISE PLUSIEURS PSEUDONYMES DIFFÉRENTS.
SOYEZ VIGILANTS.

[REDACTED] Ostie de pas de vie il ose s en ligne encore vers les enfants mon ostie de pédophil de marde sa mérite de pourrir en prison pour le reste de sa Putin de vie 😞😞😞😞

[REDACTED] Tabarnak 😞 ses pas rassurant ???

[REDACTED] Moi ya une chose que je ne comprends pas: Pédophile: kek années en prison + inscrit au registre des délinquants sexuel
Vendeur de pot: fullll d'années en prison et grosse amende

[REDACTED] Pourquoi il est plus en prison? Il a fait son temps donc il est libre et fait ce qu'il veut !? c'est un danger public ça place c'est en prison pour protéger les enfant 😞😞😞

[REDACTED] Ahhh bin el singe cer echapper du zoo enculler jte ferais sauter moi jte crisserais un baton dynamite dans cul

[REDACTED] comprends vos émotions et ça m'enrage de voir des pédos en liberté après des actes aussi ignobles! Ça détruit des vies et c'est libre comme l'air! 😞

Par la suite, les résultats ont été divisés en trois grandes sections, suivant les trois dimensions des représentations sociales selon Moscovici (1961), soit les informations, le champ représentationnel et les attitudes. Il est pertinent de noter que les citations présentées pour illustrer les résultats de ce mémoire n'ont pas été éditées, à l'exception de celles indiquant les noms, ou lieu de résidence, des personnes du cas étudié, ou les noms des autres utilisateurs. Dans ces cas, le nom, ou le lieu, a été enlevé, ou remplacé par un autre.

4.1 Informations

Les informations, comme il est pertinent de le rappeler, font référence aux connaissances des individus et à leur compréhension de l'objet étudié (Herzlich, dans Moscovici, 1972). Comme mentionné précédemment, il a été plutôt ardu de capter les informations que les utilisateurs avaient sur le phénomène puisque le rôle des commentaires sous les publications est surtout de réagir au contenu qu'on leur présente, plutôt que d'ajouter des informations. Ainsi, dans le but de nous permettre de mieux comprendre les représentations sociales des utilisateurs, nous avons jugé nécessaire de s'attarder à leur contexte de production. Pour ce faire, nous avons donc aussi pris en compte le contenu des articles et publications pour cette dimension.

4.1.1 Les articles et publications

Il est particulièrement intéressant de se pencher sur les informations présentes dans les articles et contenus des publications, puisqu'ils exposent généralement les détails de la situation étudiée. Contrairement aux commentaires et aux publications, le contenu des articles se limitait à une présentation des actes commis, sans y apposer un jugement normatif.

De ce fait, les informations disponibles au sujet de la délinquance sexuelle concernaient les manifestations du phénomène (type d'infraction, auteur de l'acte, victimes, etc.), ainsi que les

réponses légales à celles-ci, comme les peines imposées, ou la création de mesures spéciales pour contrôler le phénomène. Tous les articles et publications ont mentionné l'auteur (présumé ou avéré) de manière très précise en donnant des détails socio-démographiques, à l'exception d'une publication qui ne traitait pas d'un cas particulier, mais plutôt d'un type de délinquance sexuelle dans son ensemble. Par exemple, si un article présentait un cas d'agression sexuelle sur des enfants, seule la personne accusée était présentée. Mais si l'article faisait référence à un problème social comme la prostitution juvénile, l'accent était mis sur les proxénètes en général, ainsi que les clients.

« Un ancien enseignant de Montréal a plaidé coupable, lundi, à quatre chefs d'accusation de nature sexuelle. L'homme de 70 ans travaillait à Laval et était impliqué dans le milieu de l'éducation francophone » (#A3)

De plus, tous les articles et plusieurs publications ont présenté de manière précise les victimes, ainsi que les accusations, ou les actes commis. Seule une publication n'offrait aucune information quant aux victimes (actuelles ou potentielles) et aux accusations précises. Dans ce cas-ci, toute l'accent était mis sur l'individu criminalisé. En ce sens, quatre publications et un article ont abordé l'importance de la prévention de la délinquance sexuelle par l'implication citoyenne, comme le partage d'informations et la dénonciation de comportements suspects.

« L'accusé aurait agressé les filles âgées de 16 ans et moins durant les mois estivaux de juillet et août 2019 » (#P98)

« Agression sexuelle, leurre, production de pornographie juvénile, avoir rendu accessible de la pornographie juvénile, extorsion, communication indécente et harcèlement criminel sont le lot des nouvelles accusations qui ont été déposées contre [lui] » (#A76)

« Le public est invité à signaler toute situation d'exploitation sexuelle des jeunes sur Internet à l'adresse suivante : cyberaide.ca » (#P89)

Subséquemment, trois publications et cinq articles ont fait référence aux décisions de la cour, soit au sujet de la peine imposée, ou encore des conditions de remise en liberté de la personne

coupable. D'autres informations concernant le système actuel ont été mentionnées dans un article et deux publications, soit l'implication nouvelles d'unités spéciales dans la prévention de l'exploitation sexuelle des mineurs.

« Reconnu coupable d'attouchements sexuels sur une personne mineure, [il] a reçu une peine de 30 jours de prison à purger dans la collectivité, deux ans de probation et 125 heures de travaux communautaires. » (#A93)

Finalement, deux articles et trois publications ont abordé l'influence du contexte socio-légal québécois sur l'émergence, le maintien et/ou la diminution du phénomène. Par exemple, deux articles ont souligné l'apport des nouvelles unités policières dans plusieurs centaines d'arrestations pour des infractions de nature sexuelle à l'égard de personnes mineures. Un autre article a avancé que la grande place des réseaux sociaux dans la société facilite l'accomplissement de certaines infractions sexuelles, comme le proxénétisme. Autrement, les publications ont suggéré que les peines et conditions imposées par le système de justice actuel ne découragent pas ces individus à récidiver.

« Depuis la mise en place de a stratégie provinciale de la Sûreté du Québec en matière de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants en 2012, près de 500 arrestations ont été réalisées » (#P89)

« Les réseaux sociaux sont par ailleurs une véritable mine d'or pour les proxénètes, qui utilisent l'information véhiculée sur les profils de leurs futures victimes pour les « étudier » avant de passer à l'action » (#A84)

« La justice étant ce qu'elle est, il a été libéré et il semblerait qu'il continue... » (#P37)

Par ailleurs, il est important de noter que chaque article et publication traitaient d'un cas, ou d'une forme d'infraction sexuelle précise, dont dans 12 cas sur 14, des infractions à l'égard de personnes mineures. Face à ce constat, il nous a été difficile de prendre certaines informations liées à une infraction précise et de les extrapoler à la délinquance sexuelle dans son ensemble.

4.1.2 Les commentaires

Des 14 publications analysées, presque toutes ont généré des commentaires faisant référence au système de justice actuel, comme les lois encadrant le phénomène, les peines imposées, etc. De plus, une attention particulière était portée à l'auteur de l'acte ainsi qu'à la victime. Les informations concernant le phénomène, nommées par des utilisateurs, portaient donc essentiellement sur son encadrement (ou le manque de celui-ci), ainsi que ces acteurs directs.

« J'en connais un sa fait 3 fois qui fait de la prison il est rendu à 70 ans et sa a rien changer aujourd'hui il va en République Dommicaine pour se contenter » (#89)

« La loi est permissive au Québec. Le plus haut taux des crimes sexuels se déroulent au QUÉBEC.C'est le paradis pour les délinquants sexuels...le trafic d'enfants...la prostitution juvénile....Nous devons protéger,sécuriser les enfants. Je suis estomaquée,triste..... » (#84)

Par ailleurs, les commentaires de quelques publications ont fait référence aux actes commis en tant que tels ou, plus précisément, aux détails du cas étudié, soit la nature de l'infraction commise, la fréquence, les moyens utilisés, etc.

« Son service d'animation, à l'époque des agression : [lien vers le site web]. Il offrait aussi ses services comme voyant et se disait miraculé de Dieu : [lien vers le site web] » (#73)

« Il di aux jeunes filles qu'elles recevront un cachet de Planète X en échange de photos d'elles » (#37)

Quelques commentaires ont aussi abordé l'importance de la prévention par le partage d'informations. Ceci étant dit, la grande majorité des commentaires ne faisaient pas nécessairement référence à des connaissances particulières sur le phénomène. Par contre, ils suivaient toujours une publication, et/ou un article, qui lui, présentait généralement plus d'informations. Les utilisateurs ne mentionnent pas la provenance des informations qu'ils détiennent sur le phénomène de la délinquance sexuelle, mais considérant que les commentaires

sont une forme de réaction au contenu publié, il est possible que certains se fondent sur les informations présentées dans la publication en question, ou l'article lié. Cependant, il nous était impossible de confirmer cette hypothèse sans leur poser directement la question.

4.1.3 Comparaison

Quelques éléments informationnels semblent être présents tant dans les publications et articles, que dans les commentaires. En effet, tous semblent donner une importance centrale aux auteurs des infractions, souvent à leur identification, ainsi qu'à leurs victimes. Néanmoins, il semblerait que les publications et articles abordent davantage les actes commis, les détails de ceux-ci, ainsi que l'aspect de prévention par la vigilance citoyenne. Parallèlement, les articles ont évoqué de manière détaillée certaines réponses sociétales au phénomène, soit les peines, conditions de remise en liberté, ou intervention d'unités spéciales pour chaque cas étudié. Les commentaires ont soulevé peu d'informations concernant ces réponses actuelles, mais ont proposé plusieurs idées de réponses alternatives au phénomène, comme l'imposition de peines plus longues, voire même la peine de mort, nous y reviendront plus loin. De plus, lorsqu'il était question de cas précis, les commentaires offraient parfois des informations plus détaillées concernant l'individu, comme son nom, ses pseudonymes, son lieu de résidence, certaines expériences de son enfance, ou son passé criminel. Le désir de rendre publiques des informations nominatives des agresseurs, condamnés ou non, traverse l'ensemble des contenus analysés.

Les informations qui y étaient le plus souvent mises en valeur faisaient généralement référence à des expériences, ou liens, partagés entre les utilisateurs et la personne. Certains ont mentionné, par exemple, avoir réalisé leur parcours académique avec l'individu, l'avoir déjà engagé, ou encore, avoir eu des problèmes légaux avec lui. Il est important de noter que si les commentaires n'abordaient pas certains aspects du contenu, ils ne contredisaient pas non plus les informations contenues dans les publications et articles. Par exemple, si on leur décrivait une situation précise évoquant les actes spécifiques, les moyens utilisés par l'auteur et les victimes, les utilisateurs

allaient commenter et réagir à la situation, mais n'allaient généralement pas remettre en question les informations qui y étaient présentées.

4.2 Le champ représentationnel de la délinquance sexuelle

Le champ représentationnel (ou l'image) décrite par Moscovici (1961) est représenté par l'organisation, ou la structuration, des connaissances que l'individu a sur le sujet. C'est donc par le décodage de ces informations et leur hiérarchisation que le champ représentationnel prend forme. L'analyse des commentaires nous a permis d'identifier trois grandes dimensions de celui-ci. En effet, si les utilisateurs n'offraient pas de définition claire du phénomène, leurs commentaires se structuraient généralement autour de trois dimensions, soit :

- 1) Les facteurs de cause et de maintien du phénomène.
- 2) Les manifestations du phénomène (actes, auteurs et victimes).
- 3) Les réponses au phénomène (actuelles et souhaitée).

4.2.1 Les facteurs de cause et de maintien du phénomène

L'image de la délinquance sexuelle a été associée, dans les commentaires des 14 publications, à certains facteurs de cause et de maintien, c'est-à-dire à des éléments qui sont responsables de l'apparition du phénomène ou qui lui permettent de perdurer. Certains étaient d'ordre plus socio-légal et d'autres faisaient davantage référence à des facteurs individuels. La majorité des commentaires touchant le sujet (60%) mettent la faute sur le fonctionnement du système de justice actuel, plus précisément, les lois et peines imposées aux personnes coupables d'infractions sexuelles (voir annexe E pour tous les résultats). On y mentionne entre autres que les peines sont si courtes que cela ne décourage pas les individus de commettre à nouveau de tels actes une fois de retour dans leur communauté. De plus, plusieurs utilisateurs évoquent le fait que le système protégerait davantage ces accusés et coupables, plutôt que leurs victimes et les autres citoyens. Par exemple, quelques utilisateurs ont contesté les systèmes de protection de ces individus une fois en prison, ainsi que certaines lois comme l'interdiction de publication (lorsque la victime a un

lien de parenté avec l'accusé). Ainsi, un système trop permissif, serait en partie responsable de la pérennité du phénomène, en faisant du Québec un environnement propice à la délinquance sexuelle.

« Pis y va en poignée encore ,,y vont le laisser sortir et ça va recommencer! » (#76)

« Ou est la justice encore une preuve que la justice est fautive il va encore faire Des victims une petite tape sur la main il font Lui dire ne recommencer pas encore relacher et il fera dautre victimes le plus choquant les victimes doivent vivre avec leurs peines et qui pay pour Des trou cul comme ca nous les payers de taxes » (#73)

« Il va faire un an ou deux et hop encore dehors et prêt à recommencer... Il n'y a pas de justice pour ces crottés là ! » (#89)

« Les policiers les arrête. Ils sont protégés en prison. Pour être remis en liberté peut de temps après. Pour recommencer de plus belle. » (#89)

Outre ces raisons légales, quelques autres facteurs ont été nommés par les utilisateurs. L'un d'entre eux comptabilise 22% des mentions et fait référence à la responsabilité individuelle de l'auteur. Contrairement à la deuxième dimension du champ représentationnel, l'attention n'est pas mise ici sur la description de l'auteur, mais plutôt sur les raisons et les motivations qui le pousse à commettre de tels actes. En effet, plusieurs commentaires ont mentionné que l'émergence et la persistance du phénomène seraient dues aux caractéristiques bio-psycho-sociales des personnes qui commettent ces infractions. Certains énoncent que ces individus ont un problème de santé mentale et d'autres affirment uniquement qu'il s'agissait de choix personnels. Quelques utilisateurs ont même affirmé que l'imposition de peines plus sévères ne découragerait pas ce genre d'infractions puisque le problème réside au sein de l'individu.

« Peut importe le temps qu il va faire il recommencera a la sortie , ce n est pas la faute du juge si ce gars agresse des femmes, il faut juste le castrer » (#80)

« le hic, c'est qu'ils sont malades, alors ça ne ralentirait même pas les autres ... » (#98)

Un autre facteur a été soulevé par quelques commentaires, sous trois publications, faisant référence à la responsabilité parentale, c'est-à-dire au rôle de protection des enfants face à ce genre de danger. Une publication exposait un cas où la mère de la victime avait joué un rôle direct dans la situation. Les autres abordaient la cyberprédation, en avançant qu'il serait de la responsabilité des parents de s'assurer que les enfants ne soient pas seuls sur internet. En réponse à la situation présentée dans la publication, un utilisateur affirme même que ces parents sont plus responsables que la personne qui a commis l'acte, puisqu'il était de leur responsabilité de s'assurer que leurs enfants soient en sécurité.

« Maudit pourris et dire que c'est devenu un délit et non crime d'être pédophiles. Les parents arrêtés de nier sur votre petite personne sur les réseaux sociaux et conscientiser donc vos enfants à place. C'est facile de critiquer mais de s'assurer que nos enfants ne soient en contact avec ce genre d'individus ben moins hein! C'est certain que non car ces personnes ont probablement été mineurs et ont eu des relations avec des majeurs. Un enfant qui a des contacts directement ou indirectement avec ses parents là, il y a un manque total de discipline et de responsabilité parentale. Ce n'est pas celui qui fait le mal qui est à blâmer mais plutôt celui qui regarde et ne fait rien. Les pédos sont des salauds mais les parents irresponsables qui laissent leurs enfants faire ce qu'ils veulent eux aussi sont dans le même bateau. Je ne mets pas tous les parents dans le même panier mais, ils y ont un osti gang qui dort au gaz » (#89)

« C'est dégueulasse mais les parents svp 10 ans sur le net qu'est-ce que ça messemble c'est assez pour ne pas donner accès à internet à cet âge là ..Méchant pourri »

- « c'est aussi ma réaction! 10 ans sibol c'est trop jeune pour être laissé sur internet sans surveillance 😏 »
- « Moi aussi je suis d'accord ! Par contre pour ma part mes enfants on droit à internet sous supervision sur laptop dans salon où on les voit normalement ils jangent avec leur amie sur video chat Facebook mais de mon Facebook et il doit me le demander et je doit avoir l'accord de l'autre parent aussi ! Moi je crois que un enfant même ado de 14 ans doit être supervisé en tout temps 😊 »
- « Beaucoup de parents prennent internet pour des gardiennes , pendant ce temps ils peuvent se geler la bite et nier sur FB eux même, désolant » (#89)

Par ailleurs, quelques commentaires isolés ont mentionné d'autres facteurs d'émergence et de maintien du phénomène. Premièrement, cinq commentaires ont fait référence au lieu de résidence de l'individu, comme explication des gestes commis. Il est toutefois important de noter que ces références étaient généralement réalisées sur la base humoristique, mettant en cause l'éloignement et l'atmosphère de village. Finalement, un dernier commentaire isolé semblait remettre une part de la responsabilité entre les mains des victimes. Dans ce cas-ci, il s'agissait d'une discussion sur la prostitution juvénile dont le commentaire visait principalement les adolescentes qui, face à la manipulation de leur proxénète et à l'argent qu'elles y gagnent, ne souhaitent pas quitter le milieu de la prostitution juvénile, ou ne veulent pas témoigner contre leur « pimp » et leurs clients.

En somme, lorsque les utilisateurs tentaient d'expliquer le phénomène, ou d'y identifier des facteurs de cause et de maintien, ils faisaient plus souvent référence au système de justice et à ces différents acteurs, comme les juges, les avocats, etc. C'est sur ce système jugé inadéquat que se centre principalement la première dimension du champ représentationnel de la délinquance sexuelle.

4.2.2 Les manifestations du phénomène

La deuxième dimension de l'image de la délinquance sexuelle fait référence aux éléments descriptifs des manifestations du phénomène, c'est-à-dire les actes commis, leurs auteurs, ainsi que les victimes. Ceci étant dit, ces trois sous-dimensions n'ont pas été abordées de manière égale par les utilisateurs. En effet, si la notion d'auteur de l'infraction a été abordée 354 fois au sein des commentaires sous les 14 publications, seulement 80 commentaires ont évoqué les infractions discutées. Les victimes, elles ont été mentionnées à 115 reprises (voir annexe E pour tous les résultats). Il est donc possible de remarquer que lorsqu'il est question de délinquance sexuelle, peu importe le type d'infraction, la personne ayant perpétré l'infraction occupe une grande place dans le message.

Auteurs

Si l'auteur de l'acte a été mentionné à plusieurs reprises par les utilisateurs, il n'a toutefois pas été étiqueté de la même manière. En effet, une classification des termes utilisés nous a permis de voir l'étendue de cette diversité (voir tableau 2). Il est possible de remarquer que 73% des termes utilisés faisaient référence à l'auteur en tant qu'être humain, et seulement 27% le comparait à autre chose.

Tableau 2. – Termes utilisés pour faire référence aux auteurs des infractions

Référence à l'individu...	Nombre d'utilisation de ces termes (n)
en lien avec un aspect criminel (accusé, proxénète, pédophile*, récidiviste, etc.)	73
comme une personne vivant avec des problématiques de santé mentale (malade, débile, obsédé, etc.)	37
comme une personne ignoble (trou du cul, salaud, sale, crotté, etc.)	61
en tant que personne située au bas de l'échelle sociale (bon à rien, B.S., etc.)	18
en tant que personne, ou par l'utilisation de son nom (individu, connaissance, etc.)	69
Sous-total	258

	en tant qu'ordure, ou pourriture (déchet, poubelle, etc.)	42
	en tant qu'excrément (merde)	20
	en tant qu'animal (cochon, singe, etc.)	21
	en tant qu'objet (plus précisément par l'utilisation du pronom « ça »)	13
	Sous-total	96
	TOTAL	354

* Bien que le terme pédophilie fait référence à l'attirance sexuelle et/ou amoureuse envers une personne mineure prépubère et non directement à une infraction sexuelle désignée par la loi, nous avons placé le terme dans la catégorie aspect criminel. Cette décision a été prise puisque les utilisateurs utilisaient ce terme pour faire référence à une infraction sexuelle commise à l'égard d'une personne mineure.

Parmi les commentaires qui ont fait référence à l'auteur de l'acte en le représentant en partie comme un être humain, plusieurs ont été réalisées en utilisant son nom complet, ou plus largement en parlant des « individus ». Les autres y ont ajouté différents qualificatifs. En effet, l'individu a souvent été décrit en faisant référence à une quasi-certitude de sa culpabilité dans l'infraction, en le définissant comme le « proxénète » par exemple, ou encore « coupable ». Lorsque le crime n'était pas directement mentionné, plusieurs utilisateurs employaient l'insulte et le dénigrement de la personne comme élément de définition. Certains termes tels que « trou du cul », « salaud » et « sale et/ou crotté » ont pu être identifiés. Par ailleurs, quelques liens avec l'état de santé mentale des individus ont été faits, en utilisant les termes tels que « malade » et « débile ».

Subséquentement, bien que les références à un être humain, c'est-à-dire à un individu appartenant à la race humaine, représentaient la majorité des qualificatifs utilisés, trois termes qui ne s'inscrivent pas dans cette reconnaissance de l'auteur comme être humain se distinguent. En particulier, le terme « merde » a été utilisé à maintes reprises dans les commentaires, parfois jumelé à un autre terme et parfois seul. Dans cette même visée, les termes « ordure » (ou un synonyme) et « pourriture » ont souvent été utilisés : « Maudite vidange 🤢🤢🤢 » (#89) et « De la vrai pourriture 🤢🤢 » (#89). Un autre élément pertinent à considérer est que les commentaires sous chacune des publications ne mettaient pas nécessairement l'accent sur les mêmes termes. En effet, si l'utilisation de certains variait en fonction des infractions décrites dans la publication et/ou l'article, la majorité des catégories référentielles se retrouvaient au moins une fois dans les commentaires de chacune des publications, à l'exception de l'une d'entre elles, qui ne comptait que deux commentaires. Ainsi, les résultats ne convergent pas vers une image unique de l'auteur, mais plutôt vers des portraits aux traits multiples. Le délinquant sexuel s'illustrerait par un individu, souvent un criminel; Il serait un être ignoble, sali par ses déviances et infractions sexuelles et; parfois considéré comme les déchets de notre société, ils se trouveraient au bas de l'échelle sociale.

Actes

Si l'auteur d'infractions sexuelles était mentionné sous les 14 publications, l'acte lui, n'a été mentionné que dans les commentaires de 10 d'entre elles. Lorsque ces actes étaient décrits en nommant des infractions spécifiques, celles-ci faisaient généralement référence aux accusations présentées dans la publication, ou l'article. Ainsi, en fonction du cas présenté dans la publication, les actes s'illustraient par les termes précis comme « pornographie juvénile », « agression sexuelle », « leurre informatique », etc. Les utilisateurs ont aussi souvent mentionné ces actes, sans pour autant les décrire de manière détaillée. Ces commentaires discutaient plutôt de « crimes sexuels » ou « d'abus ».

Si la moitié des commentaires mentionnant les actes ont défini ces derniers en fonction des gestes commis selon des catégories formelles protojuridiques, les autres commentaires ont plutôt fait référence aux sensations ressenties face à la situation présentée dans la publication. En effet, la notion de dégoût a été utilisée à 23 reprises dans les commentaires, soit en la nommant directement, soit l'illustrant à l'aide d'un emoji. D'autres qualificatifs ont été utilisés par les répondants, comme « violent » (n=3), « inacceptable » (n=8) et « pourri » (n=1). Nous nous attarderons cependant davantage aux émotions exprimées dans la dimension des attitudes. En somme, l'image des actes de délinquance sexuelle semblent plus souvent se traduire par un certain repli sur la désignation précise des délits commis, au détriment d'une description large et d'une évaluation morale de ceux-ci.

Victimes

Sous les 14 publications, les victimes ont été mentionnées à 113 reprises. Contrairement à l'auteur de l'infraction, la victime n'était pas représentée de manière très diversifiée. Effectivement, si la grande majorité des mentions se concentraient sur l'âge des victimes (77%), 94% les représentaient comme des personnes mineures. Plus précisément, 60% identifiaient les victimes comme étant des enfants (46% des mentions totales). Le terme « enfant » était aussi utilisé pour représenter la population à protéger. Il accompagnait parfois les commentaires qui condamnaient, en quelque sorte, les auteurs et le système défaillant et parfois ceux qui mentionnaient la personne victime dans la situation qui leur était présentée.

« C'est un pervers, un ignoble individu. Il devrait être en prison pour protéger les enfants. J'ai hâte d'avoir un registre public des délinquants sexuels pour les enfants » (#73)

« J'ai envie de vomir 🤢🤢 pauvre enfants totalement ignorante 🤡 » (#68)

De surcroît, un commentaire isolé faisait plutôt référence aux victimes en fonction de leur rôle actif dans l'infraction, comme « jeune prostituée » (n=1), ou « personne impliquée » (n=1). Les utilisateurs ont plus souvent fait référence à ces personnes en utilisant le terme « victime »,

décrivant plutôt leur rôle passif dans la situation. Ce terme était souvent accompagné de signe de compassion, de soutien et de tristesse.

Outre l'importance accordée à la description de l'identité des victimes, une quinzaine de commentaires ont aussi mentionné les conséquences des infractions sexuelles pour celles-ci. L'idée générale rapportée est que ces actes changent de manière négative et parfois permanente la vie des victimes, que celles-ci se font « briser la vie » (n=12), qu'elles se sont fait « voler leur enfance et leur innocence » (n=4), qu'elles devront apprendre à vivre avec ces conséquences toutes leurs vie (n=5) et que cela peut entraîner certaines à vouloir se suicider (n=1). Les conséquences de ces infractions seraient donc unanimement négatives, selon les commentaires. De surcroît, les utilisateurs ne donnaient généralement pas de genre à la victime, c'est-à-dire qu'ils parlaient des enfants, adolescents, ou victimes en général. Le genre féminin n'a été volontairement utilisé qu'à quelques reprises et uniquement dans le but de faire référence aux victimes concrètes des cas présentés. En somme, l'image des victimes de la délinquance sexuelle serait illustrée par une personne d'âge mineur, préférablement un enfant représenté comme totalement asexué, qui subit sans réel pouvoir ces infractions et pour qui celles-ci entraînent des conséquences extrêmement négatives avec lesquelles elles devront vivre pendant plusieurs années, voire à vie.

En définitive, la deuxième dimension du champ représentationnel de la délinquance sexuelle, les manifestations du phénomène, semble s'articuler en trois sous-dimensions, soit les actes, les auteurs de ceux-ci, ainsi que les victimes. Les actes ont été décrits généralement de manière plutôt floue. Lorsque ceux-ci étaient au contraire dépeints de manière très précise, la description se calquait à ce qui était présenté dans les publications. Les résultats face à l'image de l'auteur de l'infraction, quant à eux, nous ont brossé non pas un portrait unique, mais plutôt de multiples portraits du délinquant sexuel, mais toujours négatifs. Il pouvait être dépeint comme un individu responsable de ses actes, un criminel, un être ignoble, une personne malade, un monstre, un animal, de l'excrément ou même des ordures. À l'inverse, les victimes ont été décrites comme

étant des personnes mineures, souvent des enfants de bas âge, trop jeune pour comprendre et ressentir des pulsions sexuelles et donc, pour qui l'innocence sexuelle doit être préservée.

4.2.3 Les réponses au phénomène

La troisième et dernière dimension du champ représentationnel de la délinquance sexuelle est représentée par les réponses, actuelles ou souhaitées, face au phénomène. Nous tenons à mentionner que deux publications n'ont pas généré de commentaires à ce sujet, mais qu'il s'agissait des deux publications évaluées comme peu populaire, sous lesquelles il y avait très peu de commentaires (maximum de trois commentaires). Cette dimension se divise principalement en deux sections soit, d'une part, les réponses actuellement mises en place par le système de justice et, d'autre part, celles que les répondants souhaiteraient voir appliquer face au phénomène.

Réponses actuelles

Premièrement, les utilisateurs se sont majoritairement montrés insatisfaits des réponses légales au phénomène. De manière générale, ils ont mentionné trouver que les peines prononcées par les juges sont trop courtes, que les lois ne sont pas assez sévères et que le système protège davantage l'accusé, ou le coupable, que les victimes. Les quelques commentaires concernant les conséquences sur les victimes permettent d'avancer aussi qu'aucune peine ne serait réellement assez longue, pour équivaloir à la souffrance des victimes : « Accusé = Sentence : 10 mois derrière les barreaux Les victimes : sentence A VIE! 🙄 » (#3). Cette sous-dimension de la représentation des réponses au phénomène se limite donc au fait que le système actuel ne répond pas adéquatement au phénomène, surtout si l'objectif principal est d'assurer la sécurité publique. Ainsi, face à ces réponses jugées inappropriées, les répondants n'ont pas manqué de proposer des solutions alternatives, ou de faire état des réponses qu'ils aimeraient voir appliquées.

Réponses souhaitées

En ce sens, plusieurs commentaires ont abordé la manière avec laquelle ils répondraient au phénomène. Certains se sont montrés violents (64%) et d'autres moins (31%) (les 5% restants correspondent aux publications où les sous-entendus ne permettaient pas de classer les commentaires dans l'une ou l'autre des catégories) (annexe E). Les réponses moins extrêmes face au phénomène se traduisaient tout de même par une punition et présentait une forme de violence psychologique, proposant que les individus reconnus coupables d'une infraction sexuelle soient retirés de la société et emprisonnés à vie, ou envoyés en exil sur une île déserte. La notion de « mérite » est revenue à quelques reprises, comme quoi les personnes qui commettent de tels actes ne méritent pas leur place en société et, par le fait même, méritent au moins d'être expulsées à vie.

« Jamais j'aurais pensé ça de toi Maxime (nom fictif) tu es degeulase tu vient de brisé des vies tu mérite la prison à vie et encore plus mes je vais me retenir à dire se que je pense je suis vraiment 🤔🤔🤔🤔🤔🤔🤔🤔🤔🤔🤔🤔🤔🤔🤔🤔 » (#89)

« Tu devrais aller te faire soigner et de rester enfermer parce que t'a placé est pas en d ehor mes en dedans et perdre les clés pour plus te laisser sortir » (#73)

« Remettez moi ça en dedans pi sa presse. » (#73)

« Déportation sur une île dans le nord de la Russie ... » (#98)

« Il n'y aurait pas moyen de leur tendre un piège ,a ses pourris, ont pourrais le invités sur un bateau, leurs disant qu'il y aura de jeunes filles a dord, les laisser embarquer en gang, les amener au large de l'océan et les laisser dériver tout en s' apparcavant qu'il y a que des minables a bord ,un avion vient chercher le capitaine. » (#80)

L'idée de pouvoir partager les profils des individus identifiés comme délinquant sexuel semblait rejoindre l'avis de plusieurs utilisateurs. Certains ont directement mentionné le registre (n=13) et les autres ont simplement parlé du processus. Ceci étant dit, l'administratrice de la page a répondu à plusieurs commentaires en mentionnant sa volonté de créer un registre, et ce, à neuf reprises.

« C'est un pervers, un ignoble individu. Il devrait être en prison pour protéger les enfants. J'ai hâte d'avoir un registre public des délinquants sexuels pour les enfants. » (#73)

Par ailleurs, quelques commentaires ont aussi mentionné qu'il serait nécessaire de changer les lois et d'augmenter les peines imposées pour les crimes de nature sexuelle. Certains ont aussi avancé qu'il serait nécessaire de « faire un ménage » des professionnels, tant juges, avocats, policiers que travailleurs sociaux.

Quoi qu'il en soit, si les propositions moins extrêmes ont été plutôt populaires, celles présentant des punitions très violentes face à ces actes l'étaient davantage, soit 64% des commentaires sur le sujet. Ces derniers abordaient parfois le souhait que ces personnes subissent des violences physiques en prison et parfois la volonté de les punir eux-mêmes :

« La prison va soccuper dlui xD » (#89)

« Ahhh bin el singe cer echapper du zoo enculler jte ferais sauter moi jte crisserais un baton dynamite dans cul » (#73)

« tant qu'a moi je les amputerais des bras et des jambes » (#80).

Dans les deux cas, l'idée principale était de générer de la souffrance chez l'individu, afin de le punir convenablement pour ces actes, de manière proportionnelle à la souffrance infligée aux victimes. L'idée de castration est aussi revenue à quelques reprises :

« On devrait les castrer...comme on fait au animaux...faut être malade...obsédé.....👍👍👍👍👍👍👍👍👍👍👍👍👍👍👍👍 » (#89); « Castration et non chimique svp » (#80).

Des commentaires proposant des réponses violentes, 43% demandaient la mise à mort de l'individu. Certains faisaient référence à la peine de mort et d'autres mentionnaient plutôt vouloir

liquider eux-mêmes ces individus. Quelques commentaires exprimaient leur désir de manière claire, mais d'autres le faisaient de manière sous-entendue.

« Une seul balle , pis on arrête de le faire vivre a nos frais en prison mrd , surtout deuxième fois, juste as quel point on est assez con pour continuer a faire a croire qu'on peut le gerire , une balle dans la tete pis criss ca dans une dompe pour que les charognard le bouff pis chi c reste » (#89)

« Tu fourre sa dans cul avec un batte de baseball tabna*}""{*avec des vis à gypse l'écœurant qui meurt au bout de son sang !! Maudite vidange !! » (#89)

« devrait jamais séparé sa des autres prisonniers ses charogne sa mérite la mort bon A rien j'espère que quelqu'un vas lui faire la peau » (#73)

« Il n'a pas intérêt à toucher à ma tite fille, le gros saint crème va finir en composte dans mon jardin. 🤢 » (#73)

« Moi je suis pour la peine de mort , pour tous les enfants qui n'ont rien vu de la vie 🤢 » (#98)

Essentiellement, cette troisième dimension du champ représentationnel de la délinquance sexuelle s'illustre par la nécessité d'imposer des punitions sévères aux auteurs. Ces punitions pourraient être d'un ordre plus psychologique en bannissant et/ou en enfermant ces individus, ou plus souvent, de l'ordre du châtement physique, pouvant aller jusqu'à la mise à mort de l'individu.

En somme, le champ représentationnel de la délinquance sexuelle peut être identifié comme un phénomène qui est entretenu en partie par le fonctionnement actuel du système de justice; décrit par des actes sordides commis à l'égard de jeunes individus, souvent des enfants, par des êtres ignobles et rejetés de la société; et pour lesquels les sanctions devraient être plus sévères, passant soit par un emprisonnement à vie, soit par des punitions physiques, pouvant aller jusqu'à la mort.

4.3 Attitudes

Rappelons que l'attitude, selon Moscovici (1961), fait référence à l'orientation, positive, négative ou neutre, des individus face à l'objet étudié. Dans ce cas-ci, il s'agit de l'attitude des utilisateurs face au phénomène de la délinquance sexuelle ou, plus précisément, aux dimensions et sous-dimensions de son champ représentationnel. L'analyse des commentaires des utilisateurs, ainsi que des réactions aux publications (j'aime, j'adore, etc.), nous a permis d'identifier certaines attitudes plus généralisables à l'ensemble du contenu et d'autres plus spécifiques à une dimension, ou une publication. Ces résultats ont aussi mis en évidence la place importante des attitudes au sein des représentations sociales de la délinquance sexuelle.

4.3.1 Quatre émotions bien présentes

Effectivement, une analyse quantitative des réactions rapides a permis d'établir que l'émotion la plus partagée était la colère. Sur un total de 1347 réactions pour l'ensemble des 14 publications, l'option « En colère » a été choisie 1028 fois, soit dans près de 76% des cas (annexe E). Cette première analyse présentait donc une attitude négative face aux sujets présentés dans les publications, ce que l'analyse des attitudes au sein des commentaires a confirmé. La seule exception concerne la sous-dimension des « réponses souhaitées », qui présentaient des attitudes un peu plus positives.

Les attitudes ont été identifiées en se basant sur les termes choisis par les utilisateurs, ou les émojis ajoutés à leurs commentaires. Ces termes ont été notés et comptabilisés afin d'en évaluer la récurrence. Ceci étant dit, les impressions sous-entendues, c'est-à-dire celles qui n'utilisaient pas explicitement un terme particulier, mais qui partageaient tout de même un sentiment ont aussi été prises en compte. Dans l'ensemble, quatre émotions ont pu être identifiées sous la majorité des publications, soit la colère, le dégoût, l'incompréhension et la surprise. La première, la colère, était présente au sein de toutes les dimensions. Celle-ci étant facilement identifiable

par des mots tels que « fâché », mais aussi par l'utilisation d'emojis, comme 🙄, ou 🤢. D'autres facteurs comme l'utilisation de lettres majuscules, de certaines ponctuations, ou de jurons nous ont permis de l'identifier facilement.

« Y sont de plus en plus jeune..... Déjà pourri 🙄 » (#76)

« Pu capable de le voir!! Sincèrement c'est une vraie plaie. 🙄 » (#73)

« Ummmm pourquoi qu'il est encore "bien.membrer" ??? Pis qu'il a encore 2 jambres !?!?!?! Messemble ya bien du bois pour qu'il aille prendre une marche et disparaite !!!! Calisse de crotter SALE !!!!! Spas ca premiere fois CALISSE DE GOUVERNEMENT !!!! Lgars vais avoir une autre tapes ses mains pis vais detre sorti aussi vite 🙄🙄🙄🙄🙄🙄 debarasse moi de ste crotter la man!!!! » (#89)

« Coupe les mains, crève les yeux et coupe son pénis Hors d'état de nuire, point final 🙄 » (#98)

« Après on se demande pk le monde veulent se faire justice eux même c'est pq les gouvernements et la justice ne sont pas capable eux même 🙄🤢 »

La deuxième émotion, le dégoût, était plus souvent utilisée par les utilisateurs lorsqu'il était question des actes, ou des auteurs de ceux-ci. Si plus tôt nous avançons que les actes avaient été rarement décrits par les utilisateurs, ces derniers ont toutefois souvent pris position face à ces infractions, en mentionnant le dégoût qu'ils en éprouvaient. De plus, ce sentiment a lui aussi pu être facilement identifié à l'aide d'expression comme « dégueulasse », ou « écoeurant », mais aussi de certains emojis 🤢, ou 🤮.

« Écoeurant, touche pas à nos enfants » (#73)

« Écoeurant sale ..j'te souhaite le pire calvaires ...dire que sa maudite face je l'ai vue souvent mais je sais pas où vraiment..pedofile sale ..ça tournait proche de nos enfants ...yen a sûrement d'autres écoeurant comme lui . » (#89)

« Ils devraient tous être castré à la 1ère accusation! j'ai pas de pitié pour des gens sans scrupules comme ça, c'est dégueulasse 🙄 »

La troisième, soit l'incompréhension, était davantage présente dans les commentaires concernant les facteurs d'émergence et de maintien, ainsi que les réponses actuelles au phénomène. Les utilisateurs disaient ne pas comprendre pourquoi, selon eux, le système de justice est si permissif envers ces individus, pourquoi les peines imposées ne sont pas plus longues, pourquoi les récidivistes ne sont pas mieux encadrés, etc.

La surprise, quant à elle, a été évoquée à maintes reprises de manière négative. En effet, plusieurs utilisateurs se sont montrés surpris face aux actes commis par ces personnes, au grand nombre de cas comme ceux-ci, à la récurrence à laquelle ces individus repassent à l'acte, à la longueur des peines, ainsi qu'à certaines décisions légales.

« Taba.... un autre.., » (#89)

« Encore l'homme de dieu????? Il est gossant » (#73)

« encore estie 🙄🙄🙄 » (#37)

« Ben voyons !!! » (#37)

« saint calice ca pas dallure » (#37)

Si dans la grande majorité des cas les utilisateurs semblaient tous en accord face à leur évaluation du phénomène, les attitudes négatives face à de la délinquance sexuelle se sont aussi retournées contre deux utilisateurs qui n'adoptaient pas totalement ces réactions vives. En effet, lorsque l'un d'entre eux a avancé que la situation présentée n'était pas assez détaillée pour réaliser une évaluation éclairée, ces propos ont rapidement été rejetés par d'autres utilisateurs :

I : « Il y a tellement de détail qui manque. » (#89)

- R1 : « je me demande quels détails il vous faut de plus..... »

- R2 : « que que sa prend plus si tu a des enfants laisserais tu en sa présence... Ses un ordure »
- I : « Pour le simple mortel, effectivement. Mais comme intervenant, il manque des détails importants. »
- R3 : « Lol y doie etre pedo lui avec y manque pas desti de détail meme que je trouve sa très bien détailler! De nos jour tu peu être avocat pis être un pedo sp meme si t intervenant c juste une facette lol »
- R3 : « Quel detail qui manque ta l'air a en savoir plus latsu ! »
- I : « Exemple, pour un intervenant, il est important de savoir si ce sont uniquement de personnes mineures, ce n'est pas le cas-ici, ni pour le cinéaste. Pour moi, c'est important comme dans la plupart des recherches occidentales sur le sujet. Mais je sais très bien que cela intéresse que les chercheurs et non, le commun des mortel-le-s. »
- R4 : « Qu'est ce que ça change qu'il ait fait de pornographie avec des adultes....le cas ici est qu'il en a fait sur des enfants en bas de 18 ans....le commun des mortels ou chercheur le sait très bien que c'est une pourriture alors pourquoi vouloir en savoir plus, ça s'apparente à du voyeurisme plus qu'autre chose. »
- I : « Vous faites un procès d'intention sur les personnes en recherche et en intervention. Et probablement, vous n'avez pas étudié dans le domaine, ce qu fait que vous véhiculez des préjugements. »

Bien que peu de commentaires ont engendré de telles réactions, nous nous pencherons davantage sur ces interactions dans l'analyse. Somme toute, ces quatre émotions, qu'elles soient dirigées envers les différentes dimensions du phénomène, ou envers ceux qui ne le condamne pas automatiquement et ouvertement, étaient présentes sous la grande majorité des publications et prouvent l'évaluation globalement négative des utilisateurs sur le phénomène de la délinquance sexuelle. Elles forment ensemble le noyau figuratif dur des représentations sociales.

4.3.2 Quelques divergences

Si les quatre émotions précédentes se retrouvaient dans les commentaires sous la majorité des publications, d'autres se sont avérées présentes au sein de quelques-unes uniquement. En effet, sous huit publications, quelques utilisateurs ont démontré une forme de satire. Illustrée par l'utilisation de l'humour, elle a été utilisée dans divers contextes, comme par exemple dans le cadre de la description de l'auteur, des punitions espérées, des réponses légales actuelles, etc. L'utilisation de l'humour ajoutait généralement une connotation un peu plus positive au commentaire auquel il était lié.

« Il a juste un toupette en plus hahah » (#73)

« Ark, j'mangerais même pas de légumes ayant poussé dans du composte de pourriture comme ça! lool » (#73)

« Le bois est bien proche »

- « el gaz pi feu itoo!!! Ahahah » (#73)

« La prison va soccuper dlui xD »(#89)

« Trou du cul je souhaite que les détenus vont s'occuper de toi Ça vas être ta fête 🤔🤔🤔🤔🤔🤔🤔🤔🤔🤔🤔🤔🤔🤔🤔🤔 » (#98)

L'utilisation de l'humour était majoritairement liée à des commentaires satiriques ou violents, concernant l'apparence des auteurs, ou les punitions qui leur seraient réservées en prison ou ailleurs.

De surcroît, certains commentaires ont démontré une évaluation positive face à la dimension des réponses au phénomène. En effet, des commentaires isolés, ou plusieurs commentaires sous une publications en particulier, on fait référence à la joie et à la gratitude. Ces émotions ont été évoquées lorsque l'administratrice, ou un utilisateur, abordait l'avancement des démarches pour la création d'un registre, ou encore, la planification de manifestations.

« Wooow!!! Des bonnes nouvelles!! » (#72)

« Enfin! Merci 😊 » (#72)

« Un autre pédo dénoncé. Merci! » (#92)

Nous pouvons donc avancer que les utilisateurs arboraient une attitude globalement négative face au phénomène de la délinquance sexuelle et qu'au cœur de ces attitudes se retrouvaient la colère, le dégoût, l'incompréhension et la surprise. Nous retenons aussi que les attitudes étaient omniprésentes dans les commentaires et semblaient ainsi occuper une place privilégiée dans les représentations sociales de la délinquance sexuelle.

En somme, les résultats de notre recherche nous ont permis de présenter le contenu des représentations sociales de la délinquance sexuelle chez les abonnés de la page PECAS. L'analyse des commentaires nous a permis de décrire le phénomène à partir de trois grandes dimensions : les facteurs de cause et de maintien, les manifestations du phénomène et les réponses au phénomène, ainsi que leurs sous-dimensions. Ces résultats illustrent aussi l'omniprésence des attitudes face au phénomène dans les commentaires des utilisateurs, ainsi que l'évaluation négative portée par celles-ci.

4.4 Limites de l'étude

4.4.1 Représentation d'un seul groupe

Il est évident que les résultats obtenus suite à cette recherche ne peuvent pas être généralisés à l'ensemble des membres de pages et groupes de pression québécois sur la plateforme Facebook, et cela, pour maintes raisons. En effet, les données ont été collectées au sein d'une page ayant une opinion plutôt forte et homogène de la délinquance sexuelle. Ce fut donc uniquement les comportements sur le web, sur une page spécifique, qui ont été analysés. De plus, nous ne

pouvions pas collecter l'opinion de tous les membres, mais seulement des membres « actifs » sur la page, ceux qui commentent et qui discutent et, surtout, ceux qui connaissent la page (Sayard, 2013). De nouveaux commentaires pouvaient aussi s'ajouter constamment, même après la fin de la collecte de données; ils n'ont pas été pris en compte dans l'analyse. Les résultats de ce type de recherche sont donc difficilement généralisables à d'autres groupes.

4.4.2 Pas d'approfondissement des propos

Une autre limite de cette étude se traduit par l'impossibilité d'approfondir les commentaires des utilisateurs. En effet, puisque nous nous basions sur du contenu « naturel » (Dany, 2016) et que les utilisateurs n'étaient pas au fait de notre présence, nous ne pouvions pas leur poser de questions. Il aurait été intéressant de pouvoir approfondir certains commentaires, ce qui aurait été parfois pertinent pour des enjeux de compréhension. Des interactions avec les utilisateurs nous auraient peut-être aussi permis de mieux identifier les éléments correspondant aux « informations », première dimension des représentations sociales selon Moscovici (1961). En effet, il s'est avéré ardu d'analyser cette dimension, puisque nous devons en quelque sorte « deviner » les connaissances des utilisateurs sur le phénomène et la provenance de celles-ci. Ceci étant dit, il s'avère que si le terrain et la méthode choisis n'étaient pas les plus adaptés à la description des informations, ils nous ont permis d'avoir pleinement accès aux attitudes, une autre dimension des représentations sociales.

4.4.3 Peu de démocratisation de l'information

Finalement, une limite importante à cette recherche est liée au fonctionnement de la page. En effet, nous avons remarqué que toutes les publications ont été réalisées par l'administratrice de la page. De surcroît, la plupart des publications étaient en fait un partage d'un article d'une page officielle d'information sur l'actualité. Ceci signifie que, d'une part, les informations partagées sur la page étaient filtrées par les médias (lorsqu'il y avait un article lié) et d'autre part, qu'elles étaient aussi filtrées et choisies par l'administratrice avant de les publier sur la page. Les

publications avaient généralement un lien avec l'objectif de la page, soit la création d'un registre afin de protéger les enfants contre les agressions sexuelles. Cette page regroupait donc des publications peu diversifiées, ce qui a bien pu influencer les représentations sociales des utilisateurs. Cependant, nous sommes conscientes que cela fait partie de la nature profonde de ce type de source de données. Les représentations sociales ainsi reconstruites sont donc particulières à la communauté d'acteurs participant à la page.

Chapitre 5 – Discussion

Ce chapitre présente une discussion des résultats de cette recherche et propose quelques avenues intéressantes pour de futures recherches. Nous discuterons tout d’abord du contenu des trois dimensions des représentations sociales selon Moscovici, soit les informations, le champ représentationnel et les attitudes. Finalement, cette discussion se penchera davantage sur la présence et le rôle de cette dernière dimension, surtout dans le cadre de recherches sur les RSN.

5.1 Le contenu des représentations sociales

Premièrement, suivant la logique de présentation des résultats selon la théorie des représentations sociales de Moscovici (1961), cette première section de la discussion est divisée en trois sections : les informations, le champ représentationnel et les attitudes. Chaque section sera discutée en fonction des dimensions et sous-dimensions soulevées dans les résultats. Malgré le caractère exploratoire et descriptif de cette étude, nous y proposerons quelques hypothèses de compréhension.

5.1.1 Les informations

Les résultats ci-dessus ont montré que les utilisateurs donnaient peu d’informations concernant le phénomène dans leurs commentaires. Si ces résultats nous semblaient quelque peu anormaux au départ, Moscovici (1961) explique que les trois dimensions des représentations sociales ne sont pas nécessairement représentées de manière égale. En effet, la place et la précision accordée à chacune variera en fonction du groupe interrogé et du contexte dans lequel les données sont récoltées. Par exemple, si nous avons réalisé des entrevues avec des membres de la page, ceux-ci nous auraient peut-être donné plus d’informations. Nous ne pouvons toutefois pas confirmer cette hypothèse, puisque vu la nature sensible du sujet, une entrevue aurait aussi bien pu limiter les informations partagées par les utilisateurs. Ainsi, s’il est acceptable, voir normal selon Moscovici, que dans certaines situations les répondants ne présentent pas beaucoup

d'informations sur l'objet de recherche, nous pourrions aussi tenter d'expliquer ce résultat en rappelant que le rôle des commentaires sur Facebook est principalement de réagir au contenu qu'on leur présente, c'est-à-dire que les commentaires sont une fonctionnalité qui permet principalement aux membres Facebook de réagir aux informations mentionnées dans une publication et non de donner des informations sur un sujet précis. La fonctionnalité n'exclue pas cette possibilité, puisque les membres peuvent écrire ce qu'ils souhaitent (en respectant les règles de bonne conduite), mais cela n'est pas sa fonction première (<https://www.facebook.com/communitystandards/>). De plus, il est dans la nature d'une représentation sociale d'être incorporée, de ne pas avoir besoin de tout dire pour avoir un effet sur les comportements.

En ce qui a trait au contenu des informations détenues par les utilisateurs sur la délinquance sexuelle, les résultats nous ont démontré que celles-ci se concentraient sur les mesures d'encadrement du phénomène, les auteurs des infractions, ainsi que les victimes. Ces résultats nous ont aussi montré que les commentaires indiquaient un moins grand nombre d'informations que celles contenues dans les publications et articles auxquels ils réagissaient et qu'ils ne contredisaient pas non plus ces dernières.

L'inexistence de contradictions dans les informations rapportées par les articles, publications et commentaires pourrait s'expliquer en partie par les comportements informationnels des utilisateurs. En effet, certaines recherches affirment que les utilisateurs des RSN auraient souvent tendance à tomber par hasard sur des publications concernant l'actualité, ou préféreraient se fier à ce qu'un proche leur partage, plutôt que de chercher les informations par eux-mêmes. En ce sens, nous serions plus enclins à nous fier aux informations partagées par des connaissances parce qu'elles proviendraient d'une source de confiance (Emmet, 2008; Oeldorf-Hirsch et Sundar, 2015). Les RSN sont alors un vecteur de consolidation du noyau central des représentations sociales, soit la partie la plus stable et la plus commune au groupe.

Nous pourrions élargir cette analyse aux groupes d'intérêt auxquels se joignent les utilisateurs afin de s'informer et discuter d'un sujet précis. Ainsi, les informations sur lesquelles ces utilisateurs basent leur perception de l'actualité en général, ou d'un sujet en particulier, dépend de ce que leur leader d'opinion publie (Oeldorf-Hirsch et Sundar, 2015, p.240). Dans le cas de la page PECAS, il se pourrait que les abonnés se fient principalement aux publications déterminées par l'administratrice pour s'informer sur le phénomène de la délinquance sexuelle.

Par ailleurs, quelques commentaires faisant référence à l'expérience personnelle de certains utilisateurs avec l'individu présenté dans la publication, ou un autre, nous permettent aussi d'identifier cette « expérience personnelle », comme source d'informations sur la délinquance sexuelle. Nos expériences personnelles (Marchand, 2016, p.382) et les informations partagées dans les médias (Greco et Corriveau, 2014, p.41), constituent les bases sur lesquelles nous évaluons en quelque sorte le niveau de danger du monde extérieur. Bien que quelques recherches aient été mentionnées, nous sommes conscientes que cette première section réflexive sur le contenu des représentations sociales s'appuie principalement sur notre raisonnement logique. Nous savons aussi qu'il nous est impossible, dans le cadre de cette recherche, de déterminer les sources d'informations et la proportion d'utilisateurs qui se fient principalement au contenu de la page, ou à leurs expériences, pour s'informer sur le sujet.

5.1.2 Le champ représentationnel

Cette section présente une discussion suite à l'analyse des trois dimensions des représentations sociales de la délinquance sexuelle. Deux dimensions plus ou moins présentes dans la littérature scientifique ont été souvent soulevées par les utilisateurs. En effet, si les représentations sociales de la délinquance sexuelle identifiées par le milieu de la recherche se centrent souvent sur l'auteur, l'acte et les victimes, les abonnés de la page PECAS semblaient donner aussi une certaine importance à certains facteurs de maintien du phénomène (plus particulièrement l'inaction gouvernementale et légale), ainsi qu'aux réponses à celui-ci.

Facteurs de cause et de maintien

La première dimension de la représentation sociale de la délinquance sexuelle était les facteurs de cause et de maintien du phénomène, axés généralement sur le rôle du gouvernement et du système judiciaire. Les « causes » de la délinquance sexuelle ont toujours été en quelque sorte présentes au sein des représentations sociales du phénomène, mais celles-ci n'ont pas toujours eu un lien avec le système politique et judiciaire. Par exemple, si l'on se rappelle l'évolution historique de ces représentations, lorsque le délinquant sexuel était perçu comme un malade, une personne sous l'emprise de ses pulsions, pour qui la seule solution était une intervention psychiatrique, les « causes » de sa délinquance sexuelle étaient liées à son problème de santé mentale. À l'époque suivante, où la délinquance sexuelle était davantage perçu comme des actes réfléchis, commis dans le but d'affirmer son pouvoir, où l'individu responsable devait répondre de ses actes et être punis par la loi, la « cause » du phénomène était davantage perçue comme étant individuelle (Lussier, 2018; Petrunik, 2002). Sur cette lancée, les représentations sociales de l'auteur ont évolué vers le prédateur récidiviste, celui qui n'hésite pas à commettre à nouveau des infractions de nature sexuelle à sa sortie de prison. Ce sont suite à ces cas de récidive que l'on remarque que la population remet de plus en plus en question les décisions du gouvernement et du système de justice, allant jusqu'à affirmer que ces décisions font partie des facteurs de cause et de maintien de la délinquance sexuelle. Certains auteurs évoquent ce changement en faisant référence à l'arrivée de la société du risque, où les instances doivent augmenter les mesures de contrôle afin de diminuer le risque de victimisation (Fox, 2013, Lussier, 2018; Petrunik, 2002).

Petrunik (2002, p.489) ajoute que dans le cadre de cette approche, ce sont les voix des groupes militant pour les droits et la protection des victimes qui se font le plus entendre. Le gouvernement et les professionnels du système judiciaire n'auraient d'autre choix que d'écouter et reconnaître la valeur de leurs recommandations, sans quoi ils seraient jugés incompétents pour leur poste. Ce discours, nous l'avons retrouvé dans plusieurs commentaires qui condamnaient le travail des juges et politiciens, suite à l'annonce de peines jugées trop courtes par les utilisateurs. Cette insatisfaction face aux peines imposées, que ce soit en réponse à un crime de nature sexuelle, ou non, n'est pas non plus inconnues de la recherche. En effet, Leclerc (2012, p.1) rappelle que de

manière générale, 70 à 80% de la population estime que les peines imposées par les tribunaux ne sont pas assez sévères (tous crimes confondus). Ces taux varient en fonction du crime commis et de la perception que les répondants se font des possibilités de réhabilitation de l'individu. Bien que l'étude de Leclerc démontre que l'insatisfaction des participants diminue lorsqu'on leur présente un cas précis à analyser, celle-ci augmentait lorsque les crimes présentés avaient été commis à l'égard de personnes vulnérables comme des enfants.

Par ailleurs, il importe aussi de se pencher sur le rôle du contexte de création des commentaires des utilisateurs, soit la page PECAS. Ainsi, l'identification des différents facteurs de cause et de maintien de la délinquance sexuelle pourrait être en partie expliquée par ce que Clifford et White (2017, p.29) nomment la « framing theory ». Généralement, cette théorie est appliquée aux médias afin d'expliquer comment leur manière de présenter les cas criminels influence les perceptions, la compréhension et les réactions des individus face au sujet. Pour la délinquance sexuelle, nous pouvons faire référence aux multiples histoires d'horreur rapportant des cas extrêmes, souvent perpétrés par un étranger. Cette surreprésentation des infractions rarissimes influence la perception du risque de victimisation (Greco et Corriveau, 2014, p.41). Les cas criminels peuvent être présentés en mettant l'accent sur diverses dimensions comme, par exemple, remettre la responsabilité criminelle sur un facteur, ou acteur en particulier (Clifford et White, 2017). Dans ce cas-ci, bien que l'administratrice n'ait mis la faute sur l'appareil judiciaire et le gouvernement que dans 6 des 14 publications, il ne faut pas oublier que la nature même de la page est de marquer le manque d'implication du gouvernement dans la lutte contre la délinquance sexuelle. Cependant, il ne faut pas non plus oublier que les utilisateurs ont choisi de s'abonner à une page qui dénonce ouvertement la nécessité d'adopter de nouvelles politiques plus contraignantes face au phénomène. Cette représentation aurait donc pu être présente bien avant leur abonnement à la page.

Manifestations du phénomène

La deuxième dimension du champ représentationnel, les manifestations du phénomène, étaient divisée en trois sous-sections : les actes, les victimes et les auteurs. Puisque la première était moins présente que les deux autres et qu'elle ne donnait pas une image précise des actes de délinquance sexuelle, nous avons choisi de ne pas nous y attarder davantage et de nous concentrer sur les deux autres.

Premièrement, rappelons-nous que les victimes avaient principalement été décrites par les utilisateurs comme étant des personnes d'âge mineur, plus souvent des enfants. Nous avons aussi remarqué que la très grande majorité des publications présentaient un lien direct avec des infractions sexuelles commises à l'égard d'enfants, ou de jeunes adolescents. Même lorsqu'il s'agissait d'une publication annonçant des démarches pour la création d'un registre, ou la tenue d'une manifestation, l'administratrice rappelaient à ses abonnés que l'objectif central était de protéger les enfants. Ceci étant dit, les utilisateurs ont plus souvent fait référence aux victimes en utilisant directement le terme « enfant ». Pourquoi? Cette focalisation sur les enfants pourrait en partie être expliquée, selon Clifford et White (2017, p.87), par le fait qu'ils constituent des victimes idéales, puisqu'ils sont perçus comme vulnérables et innocents, contrairement à d'autres victimes qui seraient perçues comme ne méritant pas ce titre. Carrabine et ses collaborateurs (2004) illustrent ce phénomène en parlant de la hiérarchie de la victimisation. Tout au haut de cette hiérarchie se trouvent les victimes idéales, celles que l'on considère comme étant les plus vulnérables et qui n'auraient en aucun cas pu « participer » à leur victimisation, et au bas de l'échelle se trouvent celles qui ne méritent pas ce titre en raison de leur statut social ou de la perception de leur participation dans leur victimisation (travailleuses du sexe, personnes vivant des problèmes de toxicomanie, etc.). Cette notion de « participation », ou plutôt de non-participation à leur victimisation, s'est retrouvée dans nos résultats. En effet, seulement deux commentaires ont attribué un rôle un peu plus actif aux victimes, lorsque celles-ci étaient de jeunes travailleuses du sexe, mais les autres ont mis l'accent sur leur innocence et leur rôle passif dans leur victimisation. De ce fait, l'utilisation de l'image de la personne mineure comme

représentation de la victime pourrait s'expliquer en partie par cette hiérarchie des victimes (Carrabine et al., 2004).

Subséquemment, les crimes commis à l'égard de personnes que l'on juge vulnérables, surtout ceux faisant usage de violence, engendrent des réactions émotionnelles plus fortes (Terry, 2017; Worthen, 2016). En ce sens, les cas relatant des infractions de nature sexuelle à l'égard d'enfants seraient plus souvent publiés et commentés, au détriment de ceux concernant des victimes adultes, que l'on perçoit comme étant moins vulnérables et à même de se défendre (Clifford et White, 2017). Cette omniprésence et affluence des réactions face aux crimes commis à l'égard de personnes mineures, pourrait s'expliquer selon Chenier (2012, p.183), par le fait que ceux-ci s'attaquent en quelque sorte à l'image de la famille moderne. Selon l'auteure, le fait de créer et d'internaliser l'image d'un ennemi externe (le délinquant sexuel), contre qui la société doit se battre, a pour fonction de réaffirmer la place de choix de la famille traditionnelle comme milieu de production et reproduction des normes sexuelles, sociales et politiques, ainsi que comme protecteur de l'enfance (Brayford et Deering, 2012). De cette façon, selon l'auteure, une attaque, surtout sexuelle, face à un enfant, serait aussi une attaque à l'image de la famille comme entité la plus compétente pour assurer la sécurité des enfants et leur innocence. Ces attaques démontrent les failles dans cette image, surtout lorsqu'elles mettent en lumière les cas d'abus intrafamiliaux. Ces failles, quelques utilisateurs isolés les ont mentionnées. Se battre pour des mesures de prévention et de protection contre cet ennemi externe, pourrait aussi être une manière de redorer cette image de la famille, en détournant en quelque sorte l'attention des violences sexuelles intrafamiliales. Dans ce cas-ci, très peu de commentaires ont fait mention de ces failles au niveau de la protection familiale. En effet, seulement quatre publications sur 14 ont présenté un cas où il y avait un lien de connaissance entre la victime et son agresseur et de ces quatre, seulement 2 faisaient référence à un lien familial. Pourtant au Québec, 85,6% des crimes sexuels commis à l'égard d'individus de moins de 18 ans sont perpétrés par une personne connue de la victime, et 38,7% par un membre de la famille (Laforest et al., 2018, p.63). De plus, les recherches démontrent que les porte-paroles de groupes militant sur la question de la délinquance sexuelle sont souvent des parents dont les enfants ont vécu ce type de préjudice, ce

qui est aussi le cas pour l'administratrice de la page étudiée. Cependant, les résultats de cette recherche ne nous permettent pas de lier la théorie proposée par Chenier à ce que l'on a pu observer sur la page PECAS.

Par ailleurs, puisque nous avons déterminé plus tôt que la page PECAS et les choix de publications fait par son administratrice pouvaient avoir une influence sur les informations et le champ représentationnel des utilisateurs, nous nous sommes aussi attardées sur les raisons pouvant expliquer cette centralisation autour des enfants. Si Greer (2007, dans Clifford et White 2017, p.87) mentionne que ce sont ces victimes idéales qui attirent le plus de couvertures médiatiques et d'actes de compassion collective, il faut aussi se rappeler que ce sont les crimes sexuels à l'égard de celles-ci qui ont engendré par le passé la création et l'application de mesures de contrôle du phénomène (comme les registres) (Clifford et White, 2017; Lussier, 2018; Mancini, 2018; Terry, 2017). Considérant que le but de la page est de « militer pour la création d'un registre public des délinquants sexuels au Québec », le tout dans le but de protéger les enfants, la présentation de tels cas auraient potentiellement plus de chance de faire réagir et d'attirer les utilisateurs.

En ce qui concerne l'image de l'auteur de l'acte, il est pertinent de se rappeler que les résultats n'ont pas montré un portrait unique précis, mais plutôt de multiples portraits convergent autour d'une évaluation négative de l'auteur. En ce sens, Lussier (2018), propose qu'il existe plusieurs représentations différentes du « délinquant sexuel » se retrouvant toujours au cœur de l'imaginaire québécois. Selon l'auteur, si la représentation du délinquant sexuel a évolué avec le temps, ces évolutions se retrouvent toujours en partie au cœur des représentations sociales. Si certaines recherches confirment cette évolution et persistance des représentations (Brayford et Deering, 2012; Lussier, 2018; Petrunik, 2002), l'analyse des données recueillies dans les commentaires des utilisateurs de la page ne nous ont pas prouvé le contraire. En effet, quelques commentaires rejoignaient les premières représentations, soit l'image du délinquant sexuel comme un individu malade, obsédé par ses pulsions sexuelles. Certains ont aussi fait référence à

la deuxième vague de représentations, se centrant sur la délinquance sexuelle en tant qu'actes réfléchis, réalisés par un homme cherchant à affirmer son pouvoir par ces infractions de nature sexuelle. Finalement, plusieurs commentaires ont fait référence à ces individus comme des prédateurs récidivistes, contre lesquels il est nécessaire d'appliquer des mesures contraignantes et préventives (Brayford et Deering, 2012; Janus, 2003; Lussier, 2018; Petrunik, 2002). Cette dernière vision du délinquant sexuel est bien présente dans la recherche et fait référence à l'approche de la société de gestion du risque, où l'accent est mis sur l'évaluation du risque de récidive et l'application de mesures de contrôle du phénomène et de ses auteurs (Beausoleil-Allard, 2011; Budd, 2011; Lussier, 2018; Quinn et al., 2004).

Ceci étant dit, une bonne partie des termes utilisés pour illustrer l'auteur de ces actes faisaient référence à un individu, la très grande majorité des commentaires ont tout de même utilisé des qualificatifs déshumanisants, tels que « déchet », « pourriture », « merde », « cochon », « monstre », « débile », etc. Cette déshumanisation des « délinquants sexuels » est aussi bien connue de certains chercheurs (Stevenson et al., 2015; Viki et al., 2012; Worthen, 2016). Stevenson et ses collègues (2015), expliquent que celle-ci est liée au dégoût éprouvé face à la délinquance sexuelle. Cette émotion entraîne une réaction naturelle de rejet (Margat, 2011) et influence notre perception de la moralité (Nussbaum, 2001; Stevenson et al., 2015). Selon Haslam (2006, p.257), cette déshumanisation peut être soit animale ou mécanique. La première s'illustre par le fait de ne pas les percevoir comme des humains à part entière, en leur retirant certains attributs propres à l'être humain, comme sa morale, son contrôle de soi, etc. La deuxième, quant à elle, fait plutôt référence au déni de certains aspects propres à la nature humaine, comme l'ouverture intellectuelle, et ferait en sorte que ces individus seraient perçus comme des machines, ou des robots (Viki et al., 2012). Les données collectées feraient davantage référence à une déshumanisation animalistique puisque même lorsque le délinquant sexuel est décrit comme un individu, l'accent est mis sur le fait qu'il est ignoble, irrespectueux, amoral et qu'il ne mérite pas de vivre en société. De ce fait, selon Viki et ses collègues (2012), cette déshumanisation des auteurs d'infractions de nature sexuelle encourage la vision que ceux-ci se retrouvent à

l'extérieur des frontières morales qui forment la société humaine et qu'ils ne méritent donc pas d'être traités comme tel.

Réponses au phénomène

En plus de pointer du doigt les failles du système dans l'encadrement de la délinquance sexuelle, les utilisateurs ont à maintes reprises proposé des solutions alternatives pour punir les auteurs de ces infractions. Ils demandaient généralement des peines plus longues, mais surtout plus extrêmes allant parfois jusqu'à la mort. Les notions de mérite et de souffrance étaient très souvent liées à ces demandes.

Tout comme les autres dimensions des représentations sociales de la délinquance sexuelle, les réponses au phénomène demandées par la population ont elles aussi été répertoriées dans la recherche et ont suivi la même évolution que celles de l'auteur des actes (Janus, 2003; Petrunik, 2002). Ces réponses se sont également toutes retrouvées dans les commentaires. En effet, certains ont demandé l'hospitalisation et le traitement psychiatrique des individus assez malades pour commettre de tels actes, d'autres ont demandé à ce que tous soient jugés et reçoivent une peine proportionnelle à la gravité des actes commis, peu importe leur état de santé mentale et, finalement, certains ont demandé l'imposition de mesures de contrôle des délinquants sexuels sortant de prison (comme le registre), afin de pouvoir contrôler le phénomène et prévenir de futures infractions. Les demandes de peines plus sévères ont, elles aussi, été bien documentées par la recherche (Fox, 2013; Mustaine et al., 2006; Roger et Ferguson, 2011; Stevenson et al. 2015; Worthen, 2016). Ces demandes seraient fondées sur la base du mérite, et seraient étroitement liées à la déshumanisation des délinquants sexuels (Stevenson et al., 2015, p.180).

En fait, basé sur la représentation sociale forte dans ce groupe que les délinquants sexuels sont des êtres dangereux pour la société et qu'ils s'apparentent davantage à un animal qu'à un homme, il semblait plus moralement acceptable de leur imposer des peines plus longues et plus sévères (Stevenson et al., 2015, p.180). Ce qui n'est pas humain ne mérite pas une punition

humaine, ce qui n'est pas jugé moral par la majorité ne mérite pas une punition morale. Cette logique pourrait permettre de mieux comprendre la volonté, présente dans grand nombre de commentaires, d'imposer des punitions très cruelles et violentes, voire normalement immorales, à ces personnes. En effet, plus une personne est identifiée comme un être dénué de conscience morale, plus les chercheurs observent un soutien et une demande de peines plus restrictives et de punitions plus violentes (torture, castration, mort, etc.) (Brayford et Deering, 2012; Camman, 2012; Stevenson et al., 2015; Viki et al. 2012).

Par ailleurs, une recherche réalisée par Viki et ses collègues (2012) a démontré que l'intensité des peines demandées variait en fonction des actes commis. Lorsque les crimes décrits faisaient référence à des abus sexuels envers des enfants, les peines étaient plus sévères. On ne peut comparer cet énoncé à nos résultats puisque la grande majorité des publications étudiées faisaient référence à des enfants, mais cela pourrait potentiellement nous permettre de comprendre pourquoi tant de réponses souhaitées étaient si sévères.

En somme, les résultats de cette recherche nous ont permis de voir à quel point les trois dimensions du champ représentationnels sont interreliées. En effet, la nature du crime et ses victimes ont le potentiel d'influencer les perceptions qu'une personne a de l'efficacité des mesures en place, ainsi que de l'auteur de tels actes, l'emmenant à le déshumaniser. Cette déshumanisation permet par la suite d'ouvrir la porte à des solutions fortes, voire létales. Ceci étant dit, un autre facteur était très présent dans toutes ses dimensions et en a influencé l'orientation. Ce facteur s'illustre par la dernière composante des représentations sociales selon Moscovici : les attitudes.

5.1.3 Les attitudes

Les résultats de cette recherche nous ont montré que les attitudes des utilisateurs de la page face à la délinquance sexuelle étaient généralement très négatives. De ces émotions, quatre se sont

démarquées, soit la colère, le dégoût, l'incompréhension et la surprise. Si l'on compare avec la recherche, il a été démontré à maintes reprises que le phénomène de la délinquance sexuelle évoque des émotions très fortes, particulièrement négatives, et qu'il est considéré comme un des crimes les plus haineux, voire pire que le meurtre (Brayford et al., 2012; Olver, 2010; Stafford et Vandiver, 2017). La colère et le dégoût, deux des émotions les plus présentes dans nos résultats, ont aussi été identifiées par plusieurs auteurs (Budd, 2011; Horley et Clarke, 2016; Laws, 2016; Quinn et al., 2004; Worthen, 2016). Puisque ces deux émotions ont été largement couvertes par la littérature, nous nous attarderons, dans le cadre de ce mémoire, aux autres émotions mentionnées dans les résultats, ainsi qu'aux raisons pour lesquelles elles y sont si présentes.

Tout d'abord, rappelons que les utilisateurs de la page PECAS ont souvent mentionné leur incompréhension et leur surprise face aux gestes commis, ou encore face aux réponses légales et politiques. Cette incompréhension et surprise, voire aussi la colère et le dégoût, pourraient potentiellement être expliquées, selon Anderson (2017, p.82-83), par la forte représentation sociale de l'évaluation morale du phénomène, c'est-à-dire par le fait que la délinquance sexuelle est jugée par presque tous comme un acte socialement inacceptable. Ces gestes sont perçus comme quelque chose que l'on ne pourrait jamais faire soi-même, ce qui rend la compréhension et la compassion pour les auteurs assez rares (Sutherland, 1950), contrairement à un autre type de crime. En effet, une personne pourrait s'imaginer devoir voler un bien par nécessité, ou encore, dans un cas plus grave, pousser son partenaire lors d'une dispute et en provoquer accidentellement une chute mortelle, mais abuser sexuellement d'un enfant, c'est toute autre chose.

Subséquentement, nous nous sommes intéressées à l'humour. Bien que peu présent dans les recherches sur la délinquance sexuelle, celui-ci a été utilisé à plusieurs reprises par les utilisateurs. Rappelons que les abonnés démontraient une forme de satire, généralement en lien avec certaines caractéristiques physiques de l'auteur, mais plus souvent avec les réponses qu'ils souhaiteraient voir appliquées. En effet, plusieurs commentaires évoquant des punitions

violentes, y ajoutaient une connotation humoristique. L'humour en soi fait partie de l'expérience humaine et bien qu'elle puisse être utilisée pour générer du plaisir ou pour gérer des situations ambiguës en relâchant une partie de la pression (Driessen, 2015), elle peut aussi servir à exprimer violence et agression (Gulas et al., 2017). Dans ce cas-ci, l'humour aurait pu permettre aux utilisateurs de proposer ouvertement des peines immorales et parfois cruelles, sans que cela ne pose problème. Si celle-ci n'est pas ou très peu présente dans la recherche sur les représentations sociales de la délinquance sexuelle, cela serait potentiellement dû à la nature du terrain de recherche. Selon Breazu et Machin (2019, p.390), le caractère numérique des RSN comme Facebook, rend plus accessible la possibilité de combiner humour et violence dans un même propos. C'est sur ce potentiel de décharge émotionnelle que nous souhaitons nous pencher davantage.

5.2 Pourquoi tant d'émotions

Les résultats présentés dans cette recherche nous ont amenés à nous questionner sur l'omniprésence des émotions dans les représentations sociales de la délinquance sexuelle. Rappelons que selon Moscovici (1961), il est normal que les trois dimensions des représentations sociales ne soient pas présentes de manière égale et, qu'en fait, l'une pourrait très bien influencer les autres. Ici, les attitudes négatives, que l'on retrouve en premier, pourraient bien avoir influencé le champ représentationnel, ainsi que les informations sur le phénomène. Bien que la délinquance sexuelle soit un sujet sensible, peu de recherche sur les représentations ont discuté d'une telle décharge émotionnelle.

5.2.1 La place des émotions sur les RSN

Nous croyons qu'un premier élément permettant de mieux comprendre ce phénomène serait lié à la nature de notre terrain d'observation. Nous nous permettons donc, dans le cadre de cette discussion, d'aborder des RSN non pas comme méthode, mais bien comme objet.

Si pour certaines personnes, les rencontres en face à face sont à privilégier lorsqu'il est question de sujets émotionnels (Riordan, 2017), d'autres préfèrent les interactions sur le web, puisque l'usage d'émoticons, d'émojis et de diverses ponctuations y facilite le partage d'émotions. Ces émojis permettraient à leurs utilisateurs de partager de fortes émotions en un clic, sans avoir besoin de les décrire par écrit ou de les verbaliser (Li et Yang, 2018; Riordan, 2017; Seargeant, 2019). Pour Seargeant (2019, p.3), les émojis sont une représentation concrète de nos capacités d'adaptation communicationnelles. Ils permettent entre autres de traduire les éléments non verbaux que l'on retrouverait normalement dans une discussion en personne, sous la forme d'illustrations. Ces éléments sont nécessaires pour une compréhension juste du message (Riordan, 2017). Sans ces marques spécifiques, qu'il s'agisse d'émojis, de signes de ponctuation, ou de marques typographiques, l'analyse ou la réception de plusieurs commentaires ne se seraient pas totalement collée au message que les utilisateurs souhaitaient adresser.

Dans cette recherche, nous avons récolté des attitudes sur deux niveaux différents. Le premier faisait référence aux réactions rapides des utilisateurs à la publication. Ces derniers pouvaient choisir entre « j'aime » 👍, « j'adore » ❤️, « Haha » 😂, « Wouah » 😲, « Triste » 😞, et « En colère » 😡. Le deuxième s'est traduit par les émojis ajoutés aux propos des utilisateurs, ou ceux choisis pour traduire l'entièreté de leur message. Ces émojis, peu importe la manière dont ils sont utilisés, peuvent représenter des objets, mais aussi des actions et des idées (Seargeant, 2019). Certains utilisateurs semblaient les utiliser pour illustrer leurs propos « Il était de Montréal (lieu fictif) ce gros 🐷 » (#73), certains pour clarifier les émotions ressenties et leur position « Trou-cul 🤢🤮🤮🤮🤮🤮🤮🤮 » (#98), mais d'autres les utilisaient littéralement pour passer leur message « et que ca me ferait du bien de parler le langage des signes avec.. 🙌🙌🙌🙌🙌🙌🙌🙌 » (#92). En ce sens, les émojis peuvent avoir plusieurs fonctions. Yus (2014, p.518-526) en propose huit : 1) pour identifier une attitude sous-entendue; 2) pour intensifier une attitude mentionnée verbalement; 3) pour renforcer ou atténuer la force illocutoire de ses propos; 4) pour contredire les propos explicites du message par plaisanterie; 5) pour contredire les propos explicites du message de manière ironique; 6) pour ajouter une émotion à un énoncé neutre; 7) pour ajouter une émotion en parallèle au message général et; 8) pour signaler l'intensité d'une émotion

préalablement indiquée verbalement (Li et Yang, 2018). Ces fonctions semblent s'être toutes retrouvées dans nos résultats. En effet, les utilisateurs ont parfois fait usage des émojis pour identifier l'attitude dans leurs propos, pour intensifier celle-ci, pour contredire leurs propos dans un but humoristique ou ironique, etc. Ce que l'on retient principalement est que l'emoji, dans le cadre de cette recherche, a été un grand porteur et traducteur des attitudes des utilisateurs face à la délinquance sexuelle.

Bien qu'ils ne soient pas utilisés uniquement sur les RSN et les plateformes comme Facebook, ces émojis y ont pris une grande place dans ces dernières années, parfois même à la demande de leurs utilisateurs. En effet, s'il n'y a pas si longtemps la seule réaction rapide possible à une publication ou commentaire sur Facebook était « j'aime », la plateforme a dû s'ajuster en 2016 suite à une attaque en Belgique. Les utilisateurs à ce moment trouvaient que la mention « j'aime » ne permettait pas de s'exprimer convenablement face à la gravité de la situation (Seargeant, 2019, p.130). Ainsi, avec ses multiples manières de réagir aux différents contenus, Facebook devient un terrain propice à l'expression de ses émotions. Une des fonctions de cette plateforme est de permettre à tous de s'exprimer, de se positionner et de débattre sur divers sujets (<https://about.fb.com/company-info/>). En se positionnant face à un objet, les utilisateurs procèdent à une évaluation et à l'expression de leurs attitudes face à celui-ci.

5.2.2 Les attitudes vecteur d'appartenance au groupe

Outre cette fonction d'expression émotionnelle, la plateforme aborde un autre point intéressant dans la définition de sa mission : « Give people the power to build community and bring the world closer together » (<https://about.fb.com/company-info/>). Ce concept de « construction d'une communauté » est d'autant plus intéressant dans le cadre de cette recherche, puisqu'il nous permet de faire un lien avec la nature plus mobilisatrice de la page, ainsi qu'avec la nature collective des représentations sociales. Nous explorons ici l'influence potentielle de l'importante présence des attitudes, discutée précédemment, sur la construction de la communauté sur la page PECAS.

Premièrement, rappelons-nous que les RSN peuvent permettre à leurs utilisateurs de partager du contenu à un large éventail d'individus, souvent plus large que lors de discussion en personne (Gibson et Cantjoch, 2013; Gulas et al., 2017). Par exemple, une personne peut partager son opinion à propos d'un sujet particulier en publiant sur un groupe, une page, ou simplement son mur, et cette opinion pourra être vue par les membres de ce groupe, cette page, ses amis, ou tout public. Il ne faut pas non plus oublier que la publication, tant qu'elle n'est pas supprimée, peut être vue, commentée et partagée, ce qui lui offre une exposition encore plus large (Gulas et al., 2017). En publiant du contenu, ou en commentant une publication, ces utilisateurs permettent à ceux et celles qui le souhaitent, et qui ont accès au contenu, de réagir à celui-ci. Comme on le ferait lors d'une discussion en face à face, les outils comme la réaction rapide, ou les commentaires, permettent de créer un lien avec l'interlocuteur, afin de lui montrer que ses propos sont lus et parfois partagés (Seargeant, 2019, p.65). Le simple fait de se reconnaître dans les propos d'un individu et de le mentionner, peut créer un sentiment d'appartenance. Si ce point de vue est partagé et reconnu par plusieurs individus, ce sentiment peut s'agrandir. Les mots en soi ne sont pas toujours nécessaires, une réaction rapide, ou un émoji, peut aussi bien créer ce lien (Papacharissi, 2014, p.3). Nous avons remarqué cette reconnaissance et appui mutuel sous plusieurs publications, où un utilisateur répondait directement au commentaire d'un autre, ou lorsqu'un utilisateur utilisait un mot ou un émoji en particulier et que celui-ci était repris dans plusieurs commentaires qui le suivaient. Cette reconnaissance mutuelle d'opinion, mais surtout d'émotion, peut aussi favoriser un plus grand engagement des utilisateurs dans la cause qu'ils défendent (Breazu et Machin, 2019).

Papacharissi (2014, p.4) explique que ce discours émotionnel dominant serait en fait une des caractéristiques de maintien des mouvements sociaux et politiques sur les RSN, c'est-à-dire que pour qu'un mouvement perdure, ses membres doivent, entre autres, partager ce discours émotionnel. Celui-ci se traduit facilement par l'usage de mots, mais surtout d'images, ou d'émojis. Cela crée éventuellement une grande connectivité au niveau affectif entre les différents utilisateurs (Papacharissi, 2014). Plus précisément, Castells (2012) fait référence à la théorie de

l'intelligence affective et avance qu'elle serait un des grands moteurs des mobilisations sociales. En effet, selon l'auteur, les émotions sont très importantes dans ce processus, puisqu'elles entraînent les individus à agir. Celui-ci ajoute aussi que face à une injustice, ces individus sont souvent en colère, mais que cette colère se transformera, par l'intégration au mouvement, en enthousiasme (Assoum, 2015). Dans le cas de cette recherche, la page choisie s'identifie comme un organisme militant pour un registre public et justifie sa création sur la nécessité d'un changement politique et social. De plus, il semblait que la colère, le dégoût, l'incompréhension et la surprise faisaient partie de leur discours émotionnel et portaient, ou justifiaient, leurs revendications. L'émotion la plus représentée dans les commentaires était la colère. Bien que nous ne puissions confirmer que celle-ci se modifiera, une publication axée davantage sur les avancées pour la création du registre a engendré plusieurs émotions positives. Ces émotions partagées, selon Assoum (2015), formeraient la base de la solidarité entre les utilisateurs. Par contre, cette forte connectivité affective peut dissuader ceux qui voudraient s'exprimer à son encontre (Papacharissi, 2014). Ce processus consolide, voire fige, le noyau figuratif du système représentationnel.

Création d'une binarité et rejet

En effet, ces fortes réactions émotionnelles entraînent souvent une séparation entre ceux qui suivent le discours dominant et ceux qui s'y opposent, ou qui n'y adhèrent pas totalement. Dans le cas de la délinquance sexuelle, les personnes qui n'adhèrent pas totalement aux émotions exprimées sont souvent rejetées, voire perçues au même titre que les délinquants sexuels eux-mêmes, soit des personnes immorales, qui ne méritent pas de vivre en société (Goode et Ben-Yehuda, 2009; Horley et Clarke, 2016). De surcroît, sur les RSN, lorsqu'une personne s'oppose ou remet en question certains concepts du discours dominant, celle-ci peut être la cible d'insultes, mais aussi de moqueries, auxquelles il est très ardu de répondre, sans se faire accuser de n'avoir aucun sens de l'humour (Gulas et al., 2017). Krzyzanowski et Ledin (2017) expliquent en fait que l'usage des RSN comme Facebook a changé notre manière de débattre de sujets sociaux et politiques, en y augmentant la place du symbolique et de l'émotion, ce qui a pu contribuer à la

création de cette binarité claire entre le « nous » (ceux qui adhèrent totalement au discours dominant) et les « autres » (Breazu et Machin, 2019).

Cela pourrait aussi nous permettre de mieux comprendre pourquoi peu de commentaires présentaient des opinions divergentes, ou remettaient en question certaines positions du groupe. Rappelons cependant que les utilisateurs de plateformes comme Facebook ont l'habitude de s'abonner à des pages et groupes qui partagent leur vision d'un sujet précis (Feezell et al., 2009, p.6). Ainsi, nous sommes bien conscientes que la page étudiée regroupe des personnes ayant déjà une opinion commune sur le sujet, mais puisque celle-ci est publique, son contenu restait accessible à tous, abonnés ou non. En fait, les quelques utilisateurs isolés qui ont remis en question certains éléments de ce discours, se sont rapidement fait attaqués et insultés. Nous pourrions reprendre l'exemple de l'intervenant ayant mentionné qu'il manquait de détails pour poser un jugement clair sur la situation. Ces réactions peuvent laisser comprendre que s'il est totalement inacceptable d'appuyer ces infractions sexuelles, il n'est pas non plus acceptable de ne pas condamner rapidement et ouvertement de tels gestes. De tels comportements pourraient entraîner certains individus à être identifiés comme délinquants sexuels eux-mêmes. Si cet exemple présente les réactions face à un commentaire bien particulier rédigé par un intervenant, d'autres professionnels (avocat, juge, policier, etc.) ont eux-aussi été comparés à des délinquants sexuels, ou accusés de complot, lorsque leurs actes et décisions n'étaient pas assez extrêmes, ou rapides, pour certains répondants.

« Solution possible que les criss d'endormi de juges arrête de les laisser en liberté, alors qu'ils sont accusé ! C'est juste ça qu'ils font nos juges, essaye de laissé des criminels en Liberté. Nos juges qui remettent ces gens en liberté devraient eux aussi être accusé au criminels. Ils sont aussi responsable que l'accusé » (#80)

Ces réactions laissent aussi comprendre qu'il n'est pas nécessaire de se poser des questions sur les actes, ou de se questionner sur le contexte de réalisation de ceux-ci. Ainsi, la colère, le dégoût et l'incompréhension face à l'idée qu'une personne ne condamne pas ces infractions, directement et sans questionnement, pourrait potentiellement expliquer en partie pourquoi peu de

commentaires se sont étendus sur le sujet et pourquoi la majorité ont mentionné leurs émotions négatives face à la situation (Breazu et Machin, 2019). Bien entendu, ce rejet des discours alternatifs n'est pas uniquement présent sur les RSN, surtout lorsqu'il est question de la délinquance sexuelle. En effet, ce phénomène a déjà été reconnu dans le milieu de la recherche, où certains chercheurs ont eu de la difficulté à publier leurs résultats de recherche puisque ceux-ci ne concordaient pas avec le discours dominant de l'époque (souvent lié à la sexualité, ou les abus sexuels chez les enfants) (Mirkin, 2000; Clancy, 2009), sans oublier les difficultés liées au travail auprès de cette population, en partie dû à ce fort rejet solidaire des délinquants sexuels (Grady, et Strom-Gottfried, 2010; Quinn et al., 2004). Ces réactions vives et ancrées face au phénomène forment en quelque sorte le noyau figuratif des représentations sociales de la délinquance sexuelle. Ainsi, ce discours émotionnel pourrait avoir un grand rôle à jouer dans la construction des représentations sociales. Bien qu'il semble réunir les utilisateurs qui partagent ces émotions, il semble aussi créer un message très fort, rejetant et stigmatisant de ce fait tout ceux qui n'y adhèrent pas totalement. Nous ne pouvons cependant pas confirmer cette affirmation, puisque peu d'utilisateurs ont présenté une opinion différente du discours dominant. De plus, bien qu'il ait été démontré qu'une mobilisation active en ligne encourageait aussi une mobilisation dans le monde réel (Feezell et al., 2009), nous ne pouvons confirmer cette affirmation. Si les utilisateurs se mobilisaient facilement en ligne en s'empressant de réagir, de commenter et de partager les publications de la page (Mabi et Theviot, 2014), une petite recherche sur les activités de mobilisation hors ligne de ce groupe nous a démontré que seul un petit nombre d'entre eux se présentait réellement à ces activités. Bien qu'elle continue de faire la promotion de ces manifestations, la page encourage aussi grandement la mobilisation en ligne de ses abonnés, par le partage de ses publications et la signature de pétitions électroniques. Il serait intéressant, pour de futures recherches, de comparer plusieurs groupes militants et de se questionner plus amplement sur les facteurs qui permettent de transposer ce genre de mobilisation en ligne dans le monde réel.

5.3 Pistes pour de futures recherches

Bien que les résultats de cette recherche nous aient démontré que les attitudes occupaient une grande place dans les représentations sociales de la délinquance sexuelle chez les utilisateurs de la page PECAS, peu de recherches sur les représentations sociales leur ont donné une attention particulière. En fait, Moscovici explique que pour que l'opinion ou l'attitude soit donnée, une certaine représentation de l'objet doit être présente. Les attitudes se formeraient donc à partir de cette représentation. En ce sens, Rateau et Lo Monaco (2016) précisent que les attitudes ont globalement peu d'influence sur les représentations sociales, mais qu'elles dépendent énormément de ces représentations. Cependant, dans le contexte des études sur les RSN, ces propos sont-ils toujours aussi justes?

Si les attitudes ont actuellement peu de place au sein des approches d'analyse des représentations sociales, les résultats de cette recherche nous poussent à nous demander si l'importance de cette composante ne devrait pas être réévaluée. C'est aussi ce que Höijer (2011) suggère, surtout pour les recherches réalisées directement ou indirectement avec du matériel médiatique. Cette auteure dépasse ce questionnement et propose d'ajouter la notion d'émotion au processus de création des représentations sociales. Höijer (2011) reprend les deux étapes du processus de construction des représentations sociales, soit l'objectification et l'ancrage, mais y ajoute une connotation émotionnelle. En fait, l'auteure avance que les phénomènes sociaux vécus sont rattachés à des émotions profondes, que celles-ci soient positives ou négatives. L'ancrage émotionnel ferait référence au processus par lequel un nouveau phénomène serait lié à une émotion connue afin de l'interpréter. À travers ce processus, l'inconnu devient donc connu, mais cette « connaissance » de l'objet dépend de l'émotion qu'on lui a attribuée. Cette émotion, Höijer (2011) l'explore dans la notion d'objectification émotionnelle. L'auteure explique que le processus d'objectification peut lui aussi être influencé par les émotions. Elle donne l'exemple que les représentations sociales des changements climatiques ne seront pas les mêmes si elles se fondent sur un article avec une photo illustrant les conséquences d'une grande inondation, ou avec une photo présentant un ours polaire avec ses bébés. Bien que les deux discutent d'un même

sujet, la première invite à une réaction de peur et le deuxième d'empathie. Ses émotions pourraient influencer les représentations sociales des lecteurs. Bien que cette auteure ne se soit pas penchée sur le même sujet et n'a pas utilisé les mêmes méthodes, elle avance tout de même un point pertinent, surtout pour les recherches sur les RSN. En ce sens, nous pensons qu'il serait intéressant pour de prochaines recherches sur le sujet des représentations sociales sur les RSN, de se pencher plus sérieusement sur la place et le rôle spécifiques des émotions dans la construction de ces représentations. De plus, nous croyons qu'il est d'autant plus important de s'y attarder lorsque la recherche se penche sur un sujet émotionnel, comme c'est le cas pour la délinquance sexuelle. Il serait aussi pertinent de se questionner sur la place des émotions du chercheur lui-même dans l'identification de ces représentations sociales, surtout pour des recherches où il serait amené à interagir ou simplement être présent en guise d'observateur.

Subséquentement, face au constat de certaines études sur l'importance des émotions, ou plutôt du discours émotionnel pour les mouvements sociaux et de sa capacité à créer un lien d'appartenance (Castells, 2012; Papacharissi, 2014), nous croyons qu'il pourrait être intéressant de se questionner sur les émotions individuelles et celles partagées collectivement. Plus précisément, sur l'importance, ou non, de déterminer la part des émotions vécues de manière individuelle chez les participants et celles qui sont plutôt portées par le groupe et partie intégrante de son identité. Comment, dans de futures recherches, pourrions-nous séparer ce qui appartient à l'individu de ce qui appartient à l'identité du groupe? Serait-il même nécessaire de faire cette distinction? Il s'agit là aussi d'une autre question pertinente pour des recherches sur les représentations sociales sur les RSN, puisque si ces groupes ont comme point commun des émotions spécifiques ressenties face à une « cause » commune (Assoum, 2015; Papacharissi, 2014), nous pourrions croire que l'individuel rejoindrait le collectif. Cependant, il pourrait être intéressant de faire la comparaison, par le biais d'entrevues individuelles et d'une observation distanciée, entre la position émotionnelle individuelle des utilisateurs, celle qu'ils partagent sur la page et celle portée par le groupe. De telles recherches pourraient potentiellement nous permettre aussi de mieux comprendre les mécanismes de manifestation des émotions sur les RSN et d'en explorer les influences sur les processus de construction des représentations sociales, ce

que nous n'avons pas eu l'occasion de faire dans le cadre de ce mémoire. Nous proposons donc de remettre en question l'importance actuellement accordée aux émotions dans les études sur les représentations sociales, d'autant plus pour les recherches se réalisant sur un terrain virtuel, mais surtout de se questionner sur la façon d'inclure et d'analyser ces émotions.

En somme, cette section nous a permis de discuter des représentations sociales de la délinquance sexuelle émanant de nos résultats. Plusieurs éléments clés ont pu en être retirés, comme l'importance du discours émotionnel basé sur la colère et le dégoût; le rôle de l'encadrement actuel du phénomène sur le maintien de celui-ci; les portraits multiples des auteurs; le portrait unique des victimes; et la justice souhaitée fondée sur des actes de violence. Cependant, le processus de construction de ces représentations sociales, reste toujours flou. En effet, si nous avons jusqu'à présent avancé que les représentations sociales des utilisateurs étaient fort probablement influencées par les choix des publications de l'administratrice, nous ne pouvons être certaines de l'intensité de cette influence.

En fait, Moscovici distingue trois modes de communication qui permettent d'expliquer les différences entre les représentations sociales de différents groupes : la diffusion, la propagation et la propagande. Nous croyons que cette page se situe plutôt au sein du deuxième, soit la propagation. Celui-ci implique que l'objet est interprété par l'informateur, en fonction de son public cible. Les informations sont ainsi choisies afin de se coller aux valeurs du groupe destinataire, afin de ne pas créer de conflit et d'offrir, en quelque sorte, une position claire et immédiate (Valence, 2010). Nous pouvons observer cette position à travers les attitudes vives des utilisateurs, ainsi qu'à travers l'identification de certains concepts centraux au champ représentationnel, comme l'attention particulière aux enfants. En partageant en majorité des cas de crimes sexuels à l'égard d'enfants, l'administratrice fait vibrer la corde sensible du groupe et la nature même de sa création, soit assurer la sécurité des enfants. Nous pouvons donc nous demander si les représentations sociales des utilisateurs ont réellement été influencées par le choix des publications de l'administratrice, ou si au contraire, celle-ci s'est basée sur ces

représentations pour choisir ses publications? Nous en revenons en quelque sorte à la question fondamentale : l'œuf ou la poule? Ceci étant dit, dans tous les cas, les résultats de cette recherche ont bel et bien décrit les représentations sociales des utilisateurs de la page PECAS face à la délinquance sexuelle. Par ailleurs, plusieurs autres hypothèses de compréhension ont été proposées dans cette section. Bien que nous ne nous y sommes pas pleinement attardé et qu'il ne nous était pas possible de les confirmer, nous trouvions intéressant de les ajouter puisqu'elles pourraient servir de pistes pour de futures recherches, d'autant plus qu'elles illustraient une partie de notre processus réflexif.

Conclusion

L'objectif de cette recherche était de décrire les représentations sociales de la délinquance sexuelle véhiculées et portées par les membres de la page Facebook PECAS. Plus précisément, en se basant sur la théorie des représentations sociales et le cadre d'analyse proposé par Moscovici (1961), il visait à en décrire les informations, le champ représentationnel et les attitudes. Afin de répondre à ces objectifs, une analyse thématique a été réalisée sur le contenu des commentaires des utilisateurs sous 14 publications. Ces publications ont été choisies en fonction de leur popularité, soit le nombre de commentaires, de partages et de réactions. L'analyse de contenu thématique des commentaires des utilisateurs nous a permis d'identifier les éléments de chacune des composantes des représentations sociales, mais surtout de voir que celles-ci sont interreliées. De plus, elle nous a permis d'identifier et d'illustrer l'organisation des dimensions et sous-dimensions du champ représentationnel.

En ce sens, l'analyse des commentaires des utilisateurs nous a démontré qu'il était ardu d'en identifier les informations, principalement parce que les commentaires n'avaient pas pour but de présenter les connaissances des utilisateurs sur l'objet de recherche, mais plutôt de réagir à celles qu'on leur présentait dans la publication. Cependant, cette analyse nous a permis d'identifier clairement trois dimensions du champ représentationnel, soit les facteurs de cause et de maintien du phénomène, les manifestations de la délinquance sexuelle et les réponses à celle-ci. Ainsi, les résultats ont démontré que les utilisateurs se représentent la délinquance sexuelle comme un phénomène en partie entretenu par le système judiciaire, illustré par des infractions sexuelles commises à l'égard de personne mineures, souvent des enfants, par des individus sans morale, aux portraits multiples, et pour lesquels les réponses devraient être plus extrêmes, se traduisant soit par l'emprisonnement à vie, l'exil, la torture, ou la mort. Ces représentations s'accordaient généralement aux représentations plus institutionnelles du phénomène, soit la délinquance sexuelle, en mettant l'accent sur le caractère illégal des actes commis. Par contre, les utilisateurs

faisaient aussi référence à des éléments des représentations sociales de la déviance sexuelle, surtout lorsqu'ils mentionnaient le caractère anormal des actes commis. L'accent n'était pas mis ici sur la transgression de la loi, mais plutôt sur celle des règles sociales et des normes en matière de sexualité. Par ailleurs, les attitudes des utilisateurs face à la délinquance sexuelle étaient majoritairement négatives et identifiées par la colère, le dégoût, l'incompréhension et la surprise. Les résultats nous ont aussi permis d'observer l'ampleur de la place occupée par les attitudes dans les commentaires des utilisateurs.

Ce sont sur ces derniers résultats que s'est approfondie le chapitre de discussion. Bien que les résultats aient été comparés à ceux d'autres études et que quelques hypothèses de compréhension ont été proposées pour le contenu des dimensions du champ représentationnel, une attention particulière a été portée aux attitudes. En effet, nous nous sommes questionnées sur le rôle et le potentiel d'influence des attitudes sur les représentations sociales, surtout dans un contexte de recherche sur les RSN. Si les études ont démontré la présence d'attitudes très négatives à l'égard du phénomène, peu se sont penchées sur l'ampleur de celles-ci et leur influence sur les représentations sociales. En fait, peu de recherches sur les représentations sociales accordent une attention particulière aux attitudes et émotions sous-jacentes.

Ceci étant dit, considérant que les RSN peuvent représenter un terrain fertile au partage d'émotions (Seargeant, 2019) et que celles-ci, selon la théorie de l'intelligence affective de Castells (2012), pourraient être un des grands moteurs des mouvements sociaux, il nous semble plus que pertinent d'accorder une attention particulière au rôle de ces émotions dans la construction et le partage des représentations sociales. Ce projet nous a permis de soulever quelques questions et de proposer des pistes de réflexion quant à l'application actuelle des méthodes d'analyse des représentations sociales selon la théorie de Moscovici (1961). Bien que plusieurs éléments restent pertinents, nous voyons aussi la nécessité de les adapter, afin qu'ils puissent être convenablement appliqués à de futures études réalisées sur un terrain virtuel comme les RSN. Nous pensons, par exemple, à une forme de bricolage théorique permettant de

joindre de nouveaux concepts à ceux proposés par Moscovici, comme celui présenté dans l'étude de Höijer (2011). Si les résultats de cette recherche ne nous permettent pas d'identifier clairement l'influence et le rôle spécifique des trois composantes des représentations sociales dans leur construction, ils nous poussent à revoir la place et le sens des attitudes dans ce processus, surtout lorsque le sujet de recherche est sensible et que le terrain de collecte de données favorise le partage d'émotions.

Nous aimerions conclure en rappelant l'importance de ce genre de recherche dans un domaine comme le travail social. Si à première vue cette étude peut sembler relever de la sociologie et de la criminologie, il ne faut pas oublier qu'une des compétences du travailleur social est « d'être capable d'exercer une pensée critique dans le cadre de sa pratique professionnelle » (OTSTCFQ, 2012, p.17), c'est-à-dire d'être en mesure, entre autres, de se questionner sur les discours dominants et sur la construction des problèmes sociaux. En ce qui a trait à l'intervention sur le sujet de la délinquance sexuelle, ce genre de recherche pourrait permettre de mettre en lumière la nécessité de faire davantage d'interventions d'éducation populaire, de sensibilisation et d'information sur le phénomène. Si le travailleur social doit être en mesure d'en faire une analyse critique, il serait juste et pertinent qu'il offre aux citoyens les outils leur permettant de faire de même. Cette nécessité d'éducation populaire et de remise en question des constructions sociales des problèmes sociaux est d'autant plus pertinente dans le contexte actuel d'hypercommunication et de militantisme en ligne offert par les RSN.

Références bibliographiques

Abric, J.-C. (1994). *Pratiques sociales et représentations* (1ère). Paris : Presses Universitaires de France.

Abric, J.C. (2005). La recherche du noyau central et de la zone muette des représentations sociales. Dans Jean-Claude Abric (dir.), *Méthodes d'étude des représentations sociales* (p. 59-80). Toulouse : ERES. Repéré à <https://www.cairn.info/methodes-d-etude-des-representations-sociales--9782749201238-page-59.htm>

Ackland, R. (2013). *Web social science : concepts, data and tools for social scientists in the digital age*. Los Angeles : SAGE.

Admin. (2018, 5 février). « Don't mention the c word : Covert research and the stifling ethics regime in the social sciences ». *Australasian Human Research Ethics Consultancy Services*. Repéré à <https://ahrecs.com/human-research-ethics/dont-mention-c-word-covert-research-stifling-ethics-regime-social-sciences>

Ahmed, S. (2008). Sociable happiness. *Emotion, Space and Society*, 1(1), 10-13.
doi :10.1016/j.emospa.2008.07.003

Amichai-Hamburger, Y. et Hayat, Z. (2013). Internet and Personality. Dans Y. Amichai-Hamburger (dir.), *The Social Net: Understanding our online behavior* (2e éd.). Oxford Scholarship Online.
Doi: 10.1093/acprof:oso/9780199639540.001.0001

Amossy, R. (2018). Introduction : la dimension argumentative du discours - enjeux théoriques et pratiques. *Argumentation et analyse du discours*, (20). doi :10.4000/aad.2560

Anadón, M. et Guillemette, F. (2007). La recherche qualitative est-elle nécessairement inductive? *Recherches qualitatives*, (5), 26-37.

Anderson, L. (2017). *Deviance : social constructions and blurred boundaries*. Oakland, California : University of California Press. Repéré à <http://ebookcentral.proquest.com/lib/umontreal-ebooks/detail.action?docID=4820023>

Apostolidis, T. (2005). *Représentations sociales et triangulation : enjeux théorico-méthodologiques*. ERES. Repéré à <https://www.cairn.info/methodes-d-etude-des-representations-sociales--9782749201238-page-13.htm>

Aratani, L. (2020, 6 juin). Washington mayor stands up to Trump and unveils Black Lives Matter mural. *The Guardian*. Repéré à <https://www.theguardian.com/us-news/2020/jun/06/washington-mayor-muriel-bowser-trump>

Arruda, A. (2015). Image, social imaginary and social representations. Dans G. Sammut, E. Adreouli, G. Gaskell et J. Valsiner (dir.), *The Cambridge Handbook of Social Representations* (p. 128-142). Cambridge University Press.

Assemblée Nationale du Québec. (2007). Séance de l'Assemblée nationale du mercredi 21 novembre 2007, 38e législature, 1re session. *Journal des débats de l'Assemblée nationale*, 40(42). Repéré à http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/38-1/journal-debats/20071121/3093.html#_Toc183505619

Assoum, P. S. (2015). *Les liens entre les émotions, les médias et la mobilisation sociale : une étude de cas sur la révolution égyptienne en 2011* (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal). Repéré à

https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/16090/Assoum_Sarah_2015_memoire.pdf?sequence=3&isAllowed=y

Beaudoin, G. A. (s. d.). Répartition des pouvoirs | l'Encyclopédie Canadienne. *L'encyclopédie Canadienne*. Repéré à <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/partage-des-pouvoirs>

Beauregard, E., Leclerc, B. et Lussier, P. (2012). Decision Making in the Crime Commission Process : Comparing Rapists, Child Molesters, and Victim-Crossover Sex Offenders. *Criminal Justice and Behavior*, 39(10), 1275-1295. doi :10.1177/0093854812453120

Beausoleil-Allard, G. (2011). *Le fichage de la délinquance sexuelle : une érosion des principes de justice criminelle et punitive* (Mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Montréal). Repéré à https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/5488/Beausoleil-Allard_Genevieve_2011_Memoire.pdf

Becker, H. S. (1963). *Outsiders : Studies on the sociology of deviance*. New York : Free Press.

Bernier, M. (2017). *L'utilisation d'Internet chez les Québécois* (p. 1-9). Institut de la statistique du Québec. Repéré à <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/science-technologie-innovation/bulletins/sti-bref-201711-2.pdf>

Billig, M. (2001). Humour and hatred : the racist jokes of the Ku Klux Klan. *Discourse & Society*, 12(3), 267-289.

Blais, M. et Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitatives*, 26(2), 1-18.

- Blanchard, G., Gadras, S. et Wojcik, S. (2013). Analyser la participation politique en ligne : des traces numériques pratiques sociales. Dans C. Barats (dir.), *Manuel d'analyse du web en Sciences Humaines et Sociales* (p. 166-186). Armand Colin. Repéré à <https://www.cairn.info/manuel-d-analyse-du-web-en-sciences-humaines--9782200286279-page-166.htm>
- Boone, M. et van de Bunt, H. (2016). Dynamics between denial and moral panic : The identification of convicted sex offenders in the community. *Probation Journal*, 63(1), 23-40. doi :10.1177/0264550516637450
- Bourque, D., Barrette, R. et Vézina, J.-P. (2002). Conditions changeantes de mobilisation des communautés. *Nouvelles pratiques sociales*, 15(2), 208-213. doi :10.7202/008925ar
- Bratina, M. P. (2013). Sex Offender Residency Requirements : An Effective Crime Prevention Strategy or a False Sense of Security? *International Journal of Police Science & Management*, 15(3), 200-218. doi :10.1350/ijps.2013.15.3.312
- Brayford, J. et Deering, J. (2012). Media influences on public perceptions of sex offenders : impact on policy and practice. Dans J. Brayford, F. Cowe et J. Deering (dir.), *Sex offenders : punish, help, change or control? theory, policy and practice explored* (p. 52-69). London ; New York : Routledge, Taylor & Francis Group.
- Breazu, P. et Machin, D. (2019). Racism toward the Roma through the affordances of Facebook : bonding, laughter and spite. *Discourse & Society*, 30(4), 376-394. doi :10.1177/0957926519837396

- Breitkreuz, G. (2009). *Examen de la loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels. Rapport du Comité permanent de la sécurité publique et nationale* (n° 40e Législature, 2e session). Chambre des communes du Canada.
- Brideau, I. et Brosseau, L. (2019, 16 octobre). Le partage des compétences législatives : un aperçu. Bibliothèque du Parlement. Repéré à <https://bdp.parl.ca/staticfiles/PublicWebsite/Home/ResearchPublications/BackgroundPapers/PDF/2019-35-f.pdf>
- Bronner, G. (2013). La peur au coeur de notre quotidien technologique. Dans S. Delouée (dir.), *Les peurs collectives* (p. 87-102). Toulouse : Érès.
- Brownmiller, S. (1975). *Against our will : men, women, and rape*. New York : Simon and Schuster.
- Buchanan, T. (2015). Aggressive priming online : Facebook adverts can prime aggressive cognitions. *Computers in Human Behavior*, 48, 323-330. doi :10.1016/j.chb.2015.01.072
- Budd, K. (2011). *Moral Panics and Changing Sociolegal Responses Toward Stigmatized Outsiders : Public Perceptions of Convicted Sex Offenders and Sex Offender Laws* (Thèse de doctorat). Repéré à ProQuest Dissertations & Theses. (3479316)
- Bullough, V. L. (1976). *Sexual variance in society and history*. New York : Wiley.
- Burlock, A. et Hudon, T. (2018). *Les femmes et les hommes ayant subi du cyberharcèlement au Canada*. (n° 75-006-X). Institut de la statistique du Québec. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/75-006-x/2018001/article/54973-fra.pdf?st=O85WdQh6>

- Buschini, F. (2016). Représentations sociales et influence sociale. Dans G. Lo Monaco, S. Delouvé et P. Rateau (dir.), *Les représentations sociales : théories, méthodes et applications* (p. 225-235). De Boeck Supérieur.
- Caliandro, A. et Gandini, A. (2017). *Qualitative research in digital environments : a research toolkit*. New York, NY : Routledge, Taylor & Francis Group.
- Call, C. et Gordon, J. A. (2016). Support for Current Sex Offender Management Policies : A National Survey of the Perceptions of Professionals. *American Journal of Criminal Justice : AJCJ*, 41(4), 834-851. doi :<http://dx.doi.org/10.1007/s12103-016-9337-7>
- Camman, C. (2012). *The role of dehumanization in understanding responses to sex offenders in the community* (Thèse de maîtrise). Repéré à HARVEST. (https://harvest.usask.ca/bitstream/handle/10388/ETD-2012-11-794/CAMMA_N-THESIS.pdf?sequence=4&isAllowed=y)
- Carignan, M.-È. (2008). *La construction sociale de la réalité, via les bulletins d'information télévisés en France et au Québec : le cas de TF1, France 2, Radio-Canada et TVA* (Mémoire de maîtrise). Université du Québec à Trois-Rivières, Trois-Rivières.
- Carrabine, E., Iganski, P., Lee, M., Plummer, K. et South, N. (2004). *Criminology. A sociological introduction*. Londre : Routledge.
- Castells, M. (2012). *Networks of Outrage and Hope : Social Movements in the Internet Age*. Cambridge, UK : Polity.

- Cavazza, F. (2019). Panorama des médias sociaux 2019. *Usages numériques et transformation digitale*. Repéré à <https://fredcavazza.net/2019/05/12/panorama-des-medias-sociaux-2019/>
- Chenier, E. (2012). The Natural Order of Disorder : Pedophilia, Stranger Danger and the Normalising Family. *Sexuality & Culture*, 16(2), 172-186. doi :10.1007/s12119-011-9116-z
- Christensen, L. S. (2018). The New Portrayal of Female Child Sexual Offenders in the Print Media : A Qualitative Content Analysis. *Sexuality & Culture*, 22(1), 176-189. doi :10.1007/s12119-017-9459-1
- Clancy, S. A. (2009). *The Trauma Myth*. United States of America : Basic Books.
- Clifford, K. et White, R. (2017). *Media and Crime*. South Melbourne : Oxford University Press.
- Coalition Avenir Québec. (2016, 18 novembre). La CAQ réclame la création d'un registre québécois des délinquants sexuels. Repéré à <https://coalitionavenirquebec.org/fr/blog/2016/11/18/la-caq-reclame-la-creation-dun-registre-quebecois-des-delinquants-sexuels/>
- Coalition Avenir Québec. (2018, 6 juillet). « Après 15 ans d'années libérales, il faut favoriser l'accès à notre système de justice » - Samuel Poulin. Repéré à <https://coalitionavenirquebec.org/fr/blog/2018/07/06/apres-15-annees-liberales-il-faut-favoriser-laces-a-notre-systeme-de-justice-samuel-poulin/>
- Cohen, S. (1972). *Folks Devils and Moral Panics*. Londre : Routledge.
- Cohen, S. (2011a). *Folk devils and moral panics : the creation of the Mods and Rockers* (4e éd.). Abingdon, Oxon ; New York : Routledge.

- Cohen, S. (2011b). Whose side were we on? The undeclared politics of moral panic theory. *Crime, Media, Culture : An International Journal*, 7(3), 237-243. doi :10.1177/1741659011417603
- Conroy, S. et Cotter, A. (2017). *Les agressions sexuelles autodéclarées au Canada, 2014* (n° 85-002-X). Statistique Canada. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2017001/article/14842-fra.pdf?st=ikGVbyj3>
- Corabian, G. (2012, Automne). *Collateral Effects of the Media on Sex Offender Reintegration : Perceptions of Sex Offenders, Professionals, and the Lay Public* (Thèse de doctorat, University of Alberta). Repéré à <https://era.library.ualberta.ca/items/6abb2916-73b5-47b0-8c20-d5210642b11f>
- Corcuff, P. (2011). Le savant et le politique. *Sociologies*. Repéré à <http://journals.openedition.org/sociologies/3533>
- Corriveau, P. (2007). Discours religieux et médical au cœur du processus de légitimation du droit pénal. La gestion des mœurs homoérotiques au Québec (1892-1969). *Champ pénal/Penal field*, 4, 1-15. doi :10.4000/champpenal.2282
- Costello, L., McDermott, M.-L. et Wallace, R. (2017). Netnography : Range of Practices, Misperceptions, and Missed Opportunities. *International Journal of Qualitative Methods*, 16(1), 160940691770064. doi :10.1177/1609406917700647
- Cowburn, M. (2010). Invisible men : Social reactions to male sexual coercion - bringing men and masculinities into community safety and public policy. *Critical Social Policy*, 30(2), 225-244. doi :10.1177/0261018309358308

- Cowburn, M. et Myers, S. (2015). Sex Offenders. Dans J. D. Wright (dir.), *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences (Second Edition)* (p. 672-677). Oxford : Elsevier. doi :10.1016/B978-0-08-097086-8.28082-3
- Cowburn, M. et Myers, S. (2016). *Social work with sex offenders. Making a difference*. Grande Bretagne : Policy Press.
- Craun, S. W., Simmons, C. A. et Reeves, K. (2011). Percentage of named offenders on the registry at the time of the assault : Reports from sexual assault survivors. *Violence Against Women*, 17(11), 1374-1382.
- Creswell, J. W. (dir.). (2007). Five qualitative approaches to inquiry. Dans *Qualitative inquiry & research design : choosing among five approaches* (2e éd., p. 53-84). Thousand Oaks, CA, US : SAGE Publications.
- Cyr, A. (2018). « *I'm still here* » : *an Ethnographic Exploration of Public Twitter Use among People Living with Advanced Cancer* (Mémoire de maîtrise, University of Toronto). Repéré à <https://search.proquest.com/docview/2138702011/abstract/EAA2DD0F1E114F5CPQ/1>
- Dany, L. (2016). Analyse qualitative du contenu des représentations sociales. Dans G. Lo Monaco, S. Delouée et P. Rateau (dir.), *Les représentations sociales : théories, méthodes et applications* (p. 85-102). De Boeck Supérieur.
- Dargère, C. (2014). L'observation incognito, entre œil de Caïn et œil de Moscou : réflexions déontologiques et idéologiques autour de « la clandestine ». *Recherches qualitatives*, 33(1), 41-63.

Debuyst, C. (2010). La clinique criminologique à la croisée des chemins. *Deviance et Societe*, 34(1), 71-91.

DeFleur, M. (2016). *Mass Communication Theories. Explaining Origins, Processes, and Effects*. New York : Routledge.

Delli Carpini, M. X. et Keeters, S. (2003). The Internet and an Informed Citizenry. Dans D. Anderson et M. Cornfield (dir.), *The Civic Web. Online Politics and Democratic Values* (p. 129-154). Rowman & Littlefield Publishers Inc.

Delouée, S. (2016). La théorie des représentations sociales : quelques repères socio-historiques. Dans G. Lo Monaco, S. Delouée et P. Rateau (dir.), *Les représentations sociales : théories, méthodes et applications* (p. 40-50). Louvain-La-Neuve : De Boeck Supérieur.

Denov, M. S. (2004). *Perspectives on female sex offending : a culture of denial*. Aldershot, Hampshire, England ; Burlington, VT : Ashgate.

Ditchfield, H. et Meredith, J. (2018). Collecting Qualitative Data from Facebook : Approaches and Methods. Dans U. Flick (dir.), *The SAGE Handbook of Qualitative Data Collection* (p. 496-510). SAGE Publications Ltd.

Dreiling, K., L. (2010). *Knowledge and Opinion of Sex Offenders and Sex Offender Policy : Do Sources of Information Matter?* (Thèse de doctorat). Repéré à ProQuest Dissertations & Theses. (3430475)

Driessen, H. (2015). Humor, Anthropology of. Dans *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences* (2e éd., p. 416-419). Elsevier. doi :10.1016/B978-0-08-097086-8.12097-

- Drisko, J. et Maschi, T. (2015). *Content Analysis*. Oxford : Oxford University Press.
- Ducan, J. (2012). *Public Perceptions Regarding Sex Offenders and Sex Offender Management* (Thèse de doctorat, East Tennessee State University). Repéré à <http://dc.etsu.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=2700&context=etd>
- Dumora, B. et Boy, T. (2008). Les perspectives constructivistes et constructionnistes de l'identité (1ère partie). Constructivisme et constructionnisme : fondements théoriques. *L'orientation scolaire et professionnelle*, 37(3). <https://doi.org/10.4000/osp.1722>
- Durkheim, É. (1938). *L'évolution pédagogique en France* (1ère). Paris : Presses Universitaires de France.
- Durkheim, É. (1964). *The Elementary Forms of Religious Life*. New York : Free Press.
- Durkheim, É. (2002). *Les règles de la méthode sociologique*. Chicoutimi : J.-M. Tremblay.
doi :10.1522/cla.due.reg1
- Emmet, A. (2008). Traditional news outlets turn to social networking web sites in an effort to build their online audiences. *American Journalism Review*, 41-43.
- Eysenbach, G. et Till, J. E. (2001). Ethical issues in qualitative research on internet communities. *BMJ*, 323(7321), 1103-1105. doi :10.1136/bmj.323.7321.1103
- Farr, R. M. et Moscovici, S. (dir.). (1984). *Social representations*. Cambridge ; New York ; Paris : Cambridge University Press.
- Favaro, L., Gill, R. et Harvey, L. (2017). Making media data : An Introduction to Qualitative Media Research. Dans V. Braun, V. Clarke et D. Gray (dir.), *Collecting Qualitative Data. A practical*

guide to textual, media and virtual techniques (p. 119-144). United States of America : Sheridan Books.

Feezell, J. T., Conroy, M. et Guerrero, M. (2009). *Facebook is... Fostering Political Engagement : A Study of Online Social Networking Groups and Offline Participation* ([SSRN Scholarly Paper] n° ID 1451456). Rochester, NY : Social Science Research Network. Repéré à <https://papers.ssrn.com/abstract=1451456>

Feldman, R. (2013). Techniques and Applications for Sentiment Analysis. *Communications of the ACM*, 56(4), 82-89. doi :10.1145/2436256.2436274

Ferrell, J. et Websdale, N. (dir.). (2017). *Making trouble : cultural constructions of crime, deviance, and control* (2e éd.). New York : Routledge, Taylor & Francis Group.

Flick, U, Foster, J. et Caillaud, S. (2015). Researching social representations. Dans G. Sammut, E. Adreouli, G. Gaskell et J. Valsiner (dir.), *The Cambridge Handbook of Social Representations* (p. 64-80). Cambridge University Press.

Flick, U. (2017). *The SAGE Handbook of Qualitative Data Collection*. London, UNITED KINGDOM : SAGE Publications. Repéré à <http://ebookcentral.proquest.com/lib/umontreal-ebooks/detail.action?docID=5202389>

Foks, G. S. (2009). Au-delà de la perversion sexuelle. *Che vuoi ?*, 32(2), 93. doi :10.3917/chev.032.0093

Foucault, M. (1978). *The History of Sexuality : An introduction* (vol. 1). New York : Vintage Books.

Foucault, M. (2001). *La volonté de savoir*. Paris : Gallimard.

- Fox, K. J. (2013). Incurable Sex Offenders, Lousy Judges & The Media : Moral Panic Sustenance in the Age of New Media. *American Journal of Criminal Justice*, 38(1), 160-181. doi :10.1007/s12103-012-9154-6
- Freedman, E. B. (1987). « Uncontrolled Desires » : The Response to the Sexual Psychopath, 1920-1960. *The Journal of American History*, 74(1), 83-106.
- Frei, A. (2008). Editorial : Media Consideration of Sex Offenders : How Community Response Shapes a Gendered Perspective. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 52(5), 495-498. doi :10.1177/0306624X08323453
- Furedi, F. (2011). The Objectification of Fear and the Grammar of Morality. Dans S. P. Hier (dir.), *Moral Panic and the Politics of Anxiety* (p. 90-103). Routledge.
- Gabielkov, M., Ramachandran, A., Chaintreau, A. et Legout, A. (2016). Social Clicks : What and Who Gets Read on Twitter? *ACM SIGMETRICS/ IFIP Performance*, 15. doi :http ://dx.doi.org/10.1145/2896377.2901462
- Gaiser, T. J. et Schreiner, A. E. (2009). *A Guide to Conducting Online Research*. Newbury Park. Sage Publications.
- Galeste, M.-A. (2010). *Sex Offenders and Media : Separating Fact from Fiction*. Repéré à PQDT Open. (1490285)
- Garcia, A. C., Standlee, A. I., Bechkoff, J. et Yan Cui. (2009). Ethnographic Approaches to the Internet and Computer-Mediated Communication. *Journal of Contemporary Ethnography*, 38(1), 52-84. doi :10.1177/0891241607310839

Gibson, R. et Cantijoch, M. (2013). Conceptualizing and Measuring Participation in the Age of the Internet : Is Online Political Engagement Really Different to Offline? *The Journal of Politics*, 75(3), 701-716. doi :10.1017/s0022381613000431

Gladwell, M. (2010, 27 septembre). Small change. Why the revolution Will not be tweeted. *The New Yorker*. Repéré à <https://www.newyorker.com/magazine/2010/10/04/small-change-malcolm-gladwell>

Gohier, C. (2004). De la démarcation entre critères d'ordre scientifique et d'ordre éthique en recherche interprétative. *Recherches qualitatives*, 24, 3-17.

Goldenberg, A. et Proulx, S. (2011). L'agir politique au regard des technologies de l'information et de la communication. *Globe : revue internationale d'études québécoises*, 14(1), 99-120. doi :10.7202/1005988ar

Goode, E. (2015). The Sociology of Deviance : An Introduction. Dans E. Goode (dir.), *The Handbook of Deviance* (p. 1-29). John Wiley & Sons, Ltd. doi :10.1002/9781118701386.ch1

Goode, E. et Ben-Yehuda, N. (2009). *Moral Panics : The Social Construction of Deviance* (2e éd.). Chichester : Wiley-Blackwell.

Gouvernement du Québec. (2008). Plan d'action gouvernemental 2008-2013 en matière d'agression sexuelle. Repéré à http://142.213.132.135/fileadmin/Documents/Violences/plan-action-agressions-sexuelles_2008-2013.pdf

Grady, M. D. et Strom-Gottfried, K. (2011). No Easy Answers : Ethical Challenges Working with Sex Offenders. *Clinical Social Work Journal*, 39(1), 18-27. doi :10.1007/s10615-010-0270-9

- Granjon, F. (2018). Mouvements sociaux, espaces publics et usages d'internet. *Pouvoirs*, 1(164), 31-47. doi :10.3917/pouv.164.0031
- Greco, C. et Corriveau, P. (2014). La représentation médiatique du leurre d'enfants à l'aide des nouvelles technologies : une mise en mots et en maux. *Ambigua : Revista de Investigaciones sobre Género y Estudios Culturales*, (1), 35-56.
- Guimelli, C. (1999). Les représentations sociales. Dans C. Guimelli (dir.), *La pensée sociale* (p. 63-78). France : Presses Universitaires de France. Repéré à <https://www.cairn.info/la-pensee-sociale--9782130497776-page-63.htm>
- Gulas, C. S., Weinberger, M. G. et Swani, K. (2017). Humor and Violence. Dans P. Sturmei (dir.), *The Wiley Handbook of Violence and Aggression* (p. 1-12). John Wiley & Sons, Ltd. doi :10.1002/9781119057574.whbva035
- Guo, C. et Saxton, G. D. (2012). Tweeting Social Change : How Social Media Are Changing Nonprofit Advocacy. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 43(1), 57-79. doi :10.1177/0899764012471585
- Harris, A. J. et Socia, K. M. (2016). What's in a Name? Evaluating the Effects of the "Sex Offender" Label on Public Opinions and Beliefs. *Sexual Abuse : A Journal of Research and Treatment*, 28(7), 660-678. doi :10.1177/1079063214564391
- Haslam, N. (2006). Dehumanization : An integrative review. *Personality and Social Psychology Review*, 10, 252-264. doi :10.1207/s15327957pspr1003_4

- Herring, S. C. (2009). Web Content Analysis : Expanding the Paradigm. Dans J. Hunsinger, L. Klastrup et M. Allen (dir.), *International Handbook of Internet Research* (p. 233-249). Dordrecht : Springer Netherlands. doi :10.1007/978-1-4020-9789-8_14
- Herzlich, C. (1972). La représentation sociale. Dans S. Moscovici (dir.), *Introduction à la psychologie sociale* (vol. 1, p. 303-323). Paris : Librairie Larousse.
- Hibbin, R. A., Samuel, G. et Derrick, G. E. (2018). From “a Fair Game” to “a Form of Covert Research” : Research Ethics Committee Members’ Differing Notions of Consent and Potential Risk to Participants Within Social Media Research. *Journal of Empirical Research on Human Research Ethics*, 13(2), 149-159. doi :10.1177/1556264617751510
- Höijer, B. (2010). Emotional anchoring and objectification in the media reporting on climate change. *Public Understanding of Science*, 19(6), 717-731. doi :10.1177/0963662509348863
- Höijer, B. (2011). Social Representations Theory : A New Theory for Media Research. *Nordicom Review*, 32(2), 3-16. doi :10.1515/nor-2017-0109
- Horley, J. et Clarke, J. (2016). *Experience, meaning, and identity in sexuality : a psychosocial theory of sexual stability and change*. London : Palgrave Macmillan. Repéré à <https://link.springer.com/book/10.1057%2F978-1-137-40096-3>
- Hsieh, H.-F. et Shannon, S. E. (2005). Three Approaches to Qualitative Content Analysis. *Qualitative Health Research*, 15(9), 1277-1288. doi :10.1177/1049732305276687
- Huguet, P. et Latané, B. (1996). Social Representations as Dynamic Social Impact. *Journal of Communication*, 46(4), 57-63. <https://academic.oup.com/joc/article/46/4/57/4160269>

- Jacobs, L. R. et Shapiro, R. Y. (2011). Informational Interdependence : Public Opinion and the Media in the New Communications Era. Dans G. Edwards, L. Jacobs et R. Shapiro (dir.), *The Oxford Handbook of American Public Opinion and the Media*. Oxford University Press. Repéré à <https://www.oxfordhandbooks.com/view/10.1093/oxfordhb/9780199545636.001.0001/oxfordhb-9780199545636-e-1>.
- Janus, E. S. (2003). Legislative Responses to Sexual Violence. *Annals of the New York Academy of Sciences*, 989(1), 247-264. doi :10.1111/j.1749-6632.2003.tb07310.x
- Jerit, J. et Barabas, J. (2011). Exposure Measures and Content Analysis in Media Effects Studies. Dans G. Edwards, L. Jacobs et R. Shapiro (dir.), *The Oxford Handbook of American Public Opinion and the Media*. Oxford University Press. Repéré à <https://www.oxfordhandbooks.com/view/10.1093/oxfordhb/9780199545636.001.0001/oxfordhb-9780199545636-e-9>.
- Joffe, H. (2002). Social Representations and Health Psychology. *Social Science Information*, 41(4), 559-580. doi :10.1177/0539018402041004004
- Jouët, J. et Le Caroff, C. (2016). L'observation ethnographique en ligne. Dans C Barats (dir.), *Manuel d'analyse du web en sciences humaines et sociales* (p. 156-175). Paris : Armand Colin.
- Kalampalikis, N. et Apostolidis, T. (2016). La perspective sociogénétique des représentations sociales. Dans G. Lo Monaco, S. Delouée et P. Rateau (dir.), *Les représentations sociales : théories, méthodes et applications* (p. 69-84). Louvain-La-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Katz, J. N. (2001). *L'invention de l'hétérosexualité*. Paris : EPEL.

- Kernsmith, P. D., Craun, S. W. et Foster, J. (2009). Public Attitudes Toward Sexual Offenders and Sex Offender Registration. *Journal of Child Sexual Abuse*, 18(3), 290-301. doi :10.1080/10538710902901663
- Klein, J. L. (2017). The media response to sex crimes. Dans T. Sanders (dir.), *The Oxford Handbook of Sex Offences and Sex Offenders* (vol. 1, p. 482-498). United States of America : Oxford University Press. doi :10.1093/oxfordhb/9780190213633.013.26
- Klein, J. L. et Cooper, D. T. (2019). Punitive Attitudes Toward Sex Offenders : Do Moral Panics Cause Community Members to Be More Punitive? *Criminal Justice Policy Review*, 30(6), 948-968. doi :10.1177/0887403418767251
- Knight, N. K. (2010). Wrinkling complexity : Concepts of identity and affiliation in humour. Dans M. Bednarek et J. R. Martin (dir.), *New Discourse on Language : Functional Perspectives on Multimodality, Identity, and Affiliation* (p. 35-58). Londre : Continuum.
- Kohm, S. (2017). The paedophile in popular culture. Dans T. Sanders (dir.), *The Oxford Handbook of Sex Offences and Sex Offenders* (vol. 1, p. 498-517). United States of America : Oxford University Press. doi :10.1093/oxfordhb/9780190213633.013.27
- Kostova, I. (2017). Social Constructionism. Dans B. S. Turner (dir.), *The Wiley Blackwell Encyclopedia of Social theory*. John, Wiley & Sons. Doi: 10.1002/9781118430873.est0750
- Kozinets, R. V. (2010). *Netnography : Doing Ethnographic Research Online*. Londre : SAGE Publications.
- Kozinets, R. V. (2015). *Netnography : redefined* (2e éd.). Los Angeles : Sage.

Kozinets, R. V., Dolbec, P.-Y. et Earley, A. (2013). Netnographic Analysis : Understanding Culture through Social Media Data. Dans U. Flick (dir.), *The Sage Handbook of Qualitative Data Analysis* (1^{re} éd., p. 262-277). Londre : SAGE Publications.

Krzyżanowski, M. et Ledin, P. (2017). Uncivility on the web. *Journal of Language and Politics*, 16(4), 566-581.

Labbé, C. (2016). *Les représentations sociales de l'hypersexualisation des jeunes filles chez les parents et les enseignants au secondaire* (Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Chicoutimi). Repéré à https://constellation.uqac.ca/3884/1/LabbxE9_uqac_0862N_10191.pdf

Laforest, J., Maurice, P. et Bouchard, L. M. (2018). *Rapport québécois sur la violence et la santé*. Montréal : Institut national de santé publique du Québec. Repéré à https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_rapport_quebecois_violence_sante.pdf

Langer, R. et Beckman, S. C. (2005). Sensitive research topics : netnography revisited. *Qualitative Market Research : An International Journal*, 8(2), 189-203. doi :10.1108/13522750510592454

Latzo-Toth, G., Pastinelli, M. et Gallant, N. (2017). Usages des médias sociaux et pratiques informationnelles des jeunes Québécois : le cas de Facebook pendant la grève étudiante de 2012. *Recherches sociographiques*, 58(1), 43-64. doi :10.7202/1039930ar

- Latzo-Toth, G. et Proulx, S. (2016). Enjeux éthiques de la recherche sur le web. Dans C. Barats (dir.), *Manuel d'analyse du web en sciences humaines et sociales* (p. 38-59). Paris : Armand Colin.
- Laws, D. R. (2016). *Social control of sex offenders : a cultural history*. London : Palgrave Macmillan.
- Laws, D. R. et O'Donohue, W. T. (2008). *Sexual deviance : Theory, assessment, and treatment*. New York : Guilford Press.
- Lear, A. (2015). Was Pederasty Problematized? A diachronic view. Dans M. Masterson, N. S. Rabinowitz et J. Robson (dir.), *Sex in Antiquity: Exploring Gender and Sexuality in the Ancient World* (p.115-136). Routledge
- Leclerc, C. (2010). *La métrique de la juste peine : une analyse des décisions de justice prises par les acteurs judiciaires et le public* (Thèse de doctorat, Université de Montréal). Repéré à <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/4086>
- Leclerc, C. (2012). Explorer et comprendre l'insatisfaction du public face à la « clémence » des tribunaux. *Champ pénal/Penal Field*, 9, 1-27. doi :10.4000/champpenal.8246
- Legislative Assembly of Ontario. (2011). *Christopher's Law*. Repéré à http://www.ontla.on.ca/web/houseproceedings/house_detail.do?locale=en&Parl=39&Sess=2&Date=2011-03-22
- Lemke, J. L. (2012). Multimedia and discourse analysis. Dans J. Paul Gee et M. Handford (dir.), *The Routledge Handbook of Discourse Analysis* (1ère). Londre : Routledge. doi :10.4324/9780203809068.ch6

- Levenson, J., Brannon, Y., Fortney, T. et Baker, J. (2007). Public Perceptions about Sex Offenders and Community Protection Policies. *Analyses of Social Issues and Public Policy*, 7(1), 137-161.
- Li, L. et Yang, Y. (2018). Pragmatic functions of emoji in internet-based communication---a corpus-based study. *Asian-Pacific Journal of Second and Foreign Language Education*, 3(16). doi :10.1186/s40862-018-0057-z
- Lieb, R., Quinsey, V. et Berliner, L. (1998). Sexual Predators and Social Policy. *Crime and Justice*, 23, 43-114.
- Lincoln, Y. S. et Guba, E. G. (1985). Establishing trustworthiness. Dans Y. S. Lincoln et E. G. Guba (dir.), *Naturalistic inquiry* (p. 89-331). Newbury Park, CA : SAGE.
- Lively, K. J. (2015). Emotions, Sociology of. Dans J. D. Wright (dir.), *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences (Second Edition)* (p. 534-540). Oxford : Elsevier. doi :10.1016/B978-0-08-097086-8.32143-2
- Lo Monaco, Grégory, Delouée, S. et Rateau, P. (dir.). (2016). *Les représentations sociales : théories, méthodes et applications*. Louvain-La-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Lo Monaco, Gregory et Lheureux, F. (2007). Théorie du noyau central et méthodes d'étude. *Revue électronique de Psychologie Sociale*, (1), 55-64.
- Lussier, P. (2018). *La délinquance sexuelle : au-delà des dérives idéologiques, populistes et cliniques*. Québec, Canada : Presses de l'Université Laval.
- Lussier, P., Gress, C., Deslauriers-Varin, N. et Amirault, J. (2014). Community Risk Management of High-Risk Sex Offenders in Canada : Findings From a Quasi-Experimental Study. *Justice Quarterly*, 31(2), 287-314. doi :10.1080/07418825.2011.649694

- Lussier, P. et Mathesius, J. (2018). Integrating general and specific theories of sex offending. A path-breaking perspective. Dans P. Lussier et E. Beauregard (dir.), *Sexual Offending : A Criminological Perspective* (p. 12-43). Milton, UNITED KINGDOM : Routledge.
- Lynch, M. (2002). Pedophiles and Cyber-Predators as Contaminating Forces : The Language of Disgust, Pollution, and Boundary Invasions in Federal Debates on Sex Offender Legislation. *Law & Social Inquiry*, 27(3), 529-566.
- Mabi, C. et Theviot, A. (2014). Présentation du dossier : S'engager sur Internet. Mobilisations et pratiques politiques. *Politiques de communication*, 2(3), 5-24. doi :10.3917/pdc.003.0005
- Maguire, M. et Singer, J. K. (2011). A False Sense of Security : Moral Panic Driven Sex Offender Legislation. *Critical Criminology*, 19(4), 301-312. doi :10.1007/s10612-010-9127-3
- Maher, R. et Dorvil, H. (2001). La sociologie américaine et les problèmes sociaux. Dans H. Dorvil et R. Maher (dir.), *Problèmes sociaux Tome I. Théories et méthodologies* (p. 65-78). United Kingdom : Routledge.
- Mancini, C. (2018). The media, public opinion and sex offender policy in the U.S. Dans P. Lussier et E. Beauregard (dir.), *Sexual Offending : A Criminological Perspective* (p. 116-137). Milton, UNITED KINGDOM : Routledge.
- Marchand, P. (2016). Représentations sociales et médias. Dans G. Lo Monaco, S. Delouée et P. Rateau (dir.), *Les représentations sociales : théories, méthodes et applications* (p. 382-392). Louvain-La-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Margat, C. (s. d.). Phénoménologie du dégoût. Inventaire des définitions. *Ethnologie française*, 41(1), 17-25. doi :10.3917/ethn.111.0017

Martineau, S. (2005). L'observation en situation : enjeux, possibilités et limites. *Recherches qualitatives*, (2), 5-17.

Mathieu, L. (2015). L'ambiguïté sociale des paniques morales. *Sens-Dessous*, 1(15), 5.
doi :10.3917/sdes.015.0005

Mayer, R. et Deslauriers, J.-P. (2000). Quelques éléments d'analyse qualitative : l'analyse de contenu, l'analyse ancrée, l'induction analytique et le récit de vie. Dans R. Mayer, F. Ouellet, M. C. Saint-Jacques et D. Turcotte (dir.), *Méthodes de recherche en intervention sociale* (p. 159-189). Boucherville, Québec : gaëtan morin éditeur.

McCay-Peet, L. et Quan-Haase, A. (2017). What is Social Media and What Questions Can Social Media Research Help Us Answer? Dans L. Sloan et A. Quan-Haase (dir.), *The SAGE Handbook of Social Media Research Methods* (p. 13-26). Londre : SAGE Publications.

McKenzie, J. S. (2009). 'You Don't Know How Lucky you are to be Here!' : Reflections on Covert Practices in an Overt Participant Observation Study. *Sociological Research Online*, 14(2), 1-10.
doi :10.5153/sro.1925

McKinlay, A. et Potter, J. (1987). Social Representations: A conceptual critique. *Journal for the Theory of Social Behaviour*, 17(4), 471-487.
https://www.researchgate.net/publication/229993732_Social_Representations_A_Conceptual_Critique

Mead, G. H. (1934). *Mind, Self, and Society*. Chiacago : University of Chicago Press.

Meiners, E. R. (2009). Never innocent : Feminist trouble with sex offender registries and protection in a prison nation. *Meridians : feminism, race, transnationalism*, 9(2), 31-62.

- Mercea, D. (2012). Digital prefigurative participation : The entwinement of online communication and offline participation in protest events. *New Media and Society*, 14(1), 153-169.
- Merton, R. K. (1938). Social Structure and Anomie. *American Sociological Review*, 3(5), 672.
doi :10.2307/2084686
- Métayer, M. (2008). *La philosophie éthique. Enjeux et débats actuels* (3e éd.). Québec, Canada : ERPI.
- Micó, J.-L. et Casero-Ripollés, A. (2014). Political Activism Online : Organization and Media Relations in the Case of 15M in Spain. *Information, Communication & Society*, 17(7), 858-871.
doi :10.1080/1369118X.2013.830634
- Ministère de la Justice. (2017). L'organisation des tribunaux - Au sujet du système de justice du Canada. *Gouvernement du Canada*. Repéré à <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/just/07.html>
- Ministère de la Justice du Canada. (2019). *Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels* (n° L.C. 2004, chap. 10). Repéré à <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/S-8.7/TexteCompleet.html>
- Ministère de la sécurité publique du Québec. (2018). Registre national des délinquants sexuels. Repéré à <https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/police/phenomenes-criminels/delinquants-sexuels.html#c96020>
- Mirkin, H. (2000). Sex, Science, and Sin : the Rind Report, Sexual Politics, and American Scholarship. *Sexuality and Culture*, 4(2), 82-100. doi :10.1007/s12119-000-1028-2

- Moliner, P. et Abric, J.-C. (2015). Central core theory. Dans G. Sammut, E. Andreouli, G. Gaskell et J. Valsiner (dir.), *The Cambridge Handbook of Social Representations* (p. 83-95). Cambridge University Press. Repéré à doi.org/10.1017/CBO9781107323650.007
- Mondimore, F. M. (1996). *A Natural History of Homosexuality*. Johns Hopkins University Press.
- Monnoyer-Smith, L. et Wojcik, S. (2014). La participation politique en ligne, vers un renouvellement des problématiques ? *Participations*, 1(8), 5-29.
- Moore, S. (2014). *Crime and the Media*. Londre : Red Globe Press.
- Morozov, E. (2009). The brave new world of slacktivism. *Foreign Policy*. Repéré à <https://foreignpolicy.com/2009/05/19/the-brave-new-world-of-slacktivism/>
- Moscovici, S. (1961). *La psychanalyse, son image et son public* (1ère). Paris : Presses Universitaires de France.
- Moscovici, S. (1988). Notes towards a description of Social Representations. *European Journal of Social Psychology*, 18(3), 211-250. doi :10.1002/ejsp.2420180303
- Murphy, L. et Fedoroff, J. P. (2013). Sexual offenders' views of Canadian sex offender registries : A survey of a clinical sample. *Canadian Journal of Behavioural Science/Revue Canadienne Des Sciences Du Comportement*, 45(3), 238-249. doi :10.1037/a0033251
- Murthy, D. (2008). Digital Ethnography : An Examination of the Use of New Technologies for Social Research. *Sociology*, 42(5), 837-855. doi :10.1177/0038038508094565

Mustaine, E., Tewksbury, R. et Stengel, K. (s. d.). Social Disorganisation and Residential, Location of Registered Sex Offenders : is this a Collateral Consequence ? *Deviant Behavior*, 27, 329-350. doi :10.1080/01639620600605606

Negura, L. (2006). L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales. *Sociologies Pratiques*, 1-16.

Neuilly, M.-A. et Zgoba, K. (2006). Assessing the Possibility of a Pedophilia Panic and Contagion Effect Between France and the United States. *Victims & Offenders*, 1(3), 225-254. doi :10.1080/15564880600626122

Norris, P. (s. d.). Preaching to the Converted? Pluralism, Participation and Party Websites. *Party Politics*, 9(1), 21-45.

Nussbaum, M. C. (2001). *Upheavals of thought : The intelligence of emotions*. New York : Cambridge University Press.

Oeldorf-Hirsch, A. et Sundar, S. S. (2015). Posting, commenting, and tagging : Effects of sharing news stories on Facebook. *Computers in Human Behavior*, 44, 240-249. doi :10.1016/j.chb.2014.11.024

Olver, M. E. (2010). Sexuality, Sexual Deviance, and Sexual Offending. *Sex Roles*, 63(11), 900-903. doi :10.1007/s11199-010-9769-3

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ). (2012). Référentiel de compétences des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux. Repéré à

https://beta.otstcfq.org/sites/default/files/referentiel_de_competences_des_travailleurs_sociaux.pdf

Ormand, K. (2009). *Controlling Desires: Sexuality in Ancient Greece and Rome*. Praeger

Orta Dogu Teknik Universitesi, Ozdemir, F., Oner-Ozkan, B. et Orta Dogu Teknik Universitesi.

(2016). SOCIAL REPRESENTATIONS OF SOCIAL MEDIA USERS TOWARD SYRIAN REFUGEES IN TURKEY. *Nesne Psikoloji Dergisi*, 4(8), 227-244. doi :10.7816/nesne-04-08-04

Ortigosa, A., Martín, J. M. et Carro, R. M. (2014). Sentiment analysis in Facebook and its application to e-learning. *Computers in Human Behavior*, 31, 527-541. doi :10.1016/j.chb.2013.05.024

Oser, J., Hooghe, M. et Marien, S. (2013). Is Online Participation Distinct from Offline Participation? A Latent Class Analysis of Participation Types and Their Stratification. *Political Research Quarterly*, 66(1), 91-101. doi :10.1177/1065912912436695

Ouimet, M. (2015). *Les causes du crime. Examen des théories explicatives de la délinquance, passage à l'acte et de la criminalité*. Québec : Presses de l'Université Laval.

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin. Repéré à <https://www.cairn.info/l-analyse-qualitative-en-sciences-humaines--9782200249045.htm>

Palermo, G. B. et Farkas, M. A. (2013). *The dilemma of the sexual offender* (2e éd.). Springfield, Illinois : Charles C Thomas.

Papacharissi, Z. (2014). *Affective Publics : Sentiment, Technology, and Politics*. Oxford : Oxford University Press.

Parlement du Canada. (s. d.). Notre Pays, notre Parlement. Une introduction au fonctionnement du parlement du Canada. Repéré à https://lop.parl.ca/about/parliament/education/ourcountryourparliament/html_booklet/division-powers-f.html

Pearce, J. M. et Charman, E. (2011). A social psychological approach to understanding moral panic. *Crime, Media, Culture : An International Journal*, 7(3), 293-311. doi :10.1177/1741659011417607

Pearson, G. (2009). The researcher as hooligan : where 'participant' observation means breaking the law. *International Journal of Social Research Methodology*, 12(3), 243-255. doi :10.1080/13645570701804250

Pearson, L. (2001, nov. 1er). Projet de loi de 2001 modifiant le droit criminel. Parlement du Canada. *Compte rendu officiel (Hansard)*, 139(66), 1600-1618. 1ère session, 37e législature. Repéré à https://sencanada.ca/Content/SEN/Chamber/371/Debates/pdf/066db_2001-11-01-f.pdf

Perrault, S. (2015). *La victimisation criminelle au Canada, 2014* (n° 85-002-X). Statistique Canada. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2015001/article/14241-fra.pdf?st=lqvtDjk4>

Petrunik, M. G. (2002). Managing Unacceptable Risk : Sex Offenders, Community Response, and Social Policy in the United States and Canada. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 46(4), 483-511. doi :10.1177/0306624X02464009

Pilgrim, D. (2018). *Child Sexual Abuse. Moral Panic or State of Denial?* Londres : Routledge.

- Pires, A. (1997). De quelques enjeux épistémologiques d'une méthodologie générale pour les sciences sociales. Dans *La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques* (p. 3-54). Gaëtan Morin éditeur.
- Pires, A. P. (2008). La criminologie d'hier à aujourd'hui. Dans C. Debuyst, F. Digneffe, J.-M. Labadie et A. P. Pires (dir.), *Histoire des savoirs sur le crime et la peine* (vol. 1, p. 15-72). Bruxelles : Larcier.
- Poell, T. (2014). Social media and the transformation of activist communication : exploring the social media ecology of the 2010 Toronto G20 protests. *Information, Communication & Society*, 17(6), 716-731. doi :10.1080/1369118X.2013.812674
- Porter, S., Newman, E., Tansey, L. et Quayle, E. (2015). Sex offending and social anxiety : A systematic review. *Aggression and Violent Behavior*, 24, 42-60. doi :10.1016/j.avb.2015.04.005
- Poupart, J. (2001). D'une conception constructiviste de la déviance à l'étude des carrières dites déviantes. Retour sur la sociologie interactionniste et sur le courant de la réaction sociale. Dans H. Dorvil et R. Mayer (dir.), *Problèmes sociaux* (vol. 1, p. 79-110). Presses de l'Université du Québec.
- Poupart, J., Groulx, L.-H., Mayer, R., Deslauriers, J.-P., Lapierre, A. et Pires, A. P. (1998). *La recherche qualitative : diversité des champs et des pratiques au Québec*. Montréal : Gaëtan Morin.
- Proulx, J. (2019). Recherches qualitatives et validités scientifiques. *Recherches qualitatives*, 38(1), 53-70. <https://doi.org/10.7202/1059647ar>.

- Quinn, J. F., Forsyth, C. J. et Mullen-Quinn, C. (2004). societal reaction to sex offenders : a review of the origins and results of the myths surrounding their crimes and treatment amenability. *Deviant Behavior*, 25(3), 215-232. doi :10.1080/01639620490431147
- Rateau, P. et Lo Monaco, G. (2013). La Théorie des Représentations Sociales : orientations conceptuelles, champs d'applications et méthodes. *Revista CES Psicología*, 6(1), 1-21.
- Rateau, P. et Lo Monaco, G. (2016). La théorie structurale, ou l'horlogerie des nuages. Dans G. Lo Monaco, S. Delouée et P. Rateau (dir.), *Les représentations sociales : théories, méthodes et applications* (p. 114-130). Louvain-La-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Rickard, D. (2016). *Sex offenders, stigma, and social control*. United States of America : Rutgers University Press.
- Riordan, M. A. (2017). Emojis as Tools for Emotion Work : Communicating Affect in Text Messages. *Journal of Language and Social Psychology*, 36(5), 549-567. doi :10.1177/0261927X17704238
- Rocher, G. (2002). Les Représentations Sociales : Perspectives Dialectiques. *Social Science Information*, 41(1), 83-99. doi :10.1177/0539018402041001006
- Rodriguez, S. (2013a). Making Sens of Social Change : Observing Collective Action in Networked Cultures. *Sociology Compass*, 7(12), 1053-1064. doi :10.1111/soc4.12088
- Rodriguez, S. (2013b). *S'engager à l'ère du Web : attitudes, perceptions et sens de l'engagement chez la « génération de l'information » (20-35ans)* (Thèse de doctorat). Université de Montréal.

- Rogers, D. L. et Ferguson, C. J. (2011). Punishment and Rehabilitation Attitudes toward Sex Offenders Versus Nonsexual Offenders. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma*, 20(4), 395-414. doi :10.1080/10926771.2011.570287
- Rohloff, A. et Wright, S. (2010). Moral Panic and Social Theory : Beyond the Heuristic. *Current Sociology*, 58(3), 403-419. doi :10.1177/0011392110364039
- Rolfe, S. M. et Tewksbury, R. (2018). Criminal Justice Policies. The intended and unintended consequences of monitoring individuals convicted of sex crimes. Dans P. Lussier et E. Beauregard (dir.), *Sexual Offending : A Criminological Perspective* (1e éd., p. 63-83). New York : Routledge.
- Ross, B. L. (2015). The Moral Panics of Sexuality. *Canadian Journal of Sociology*, 40(3), 407-410.
- Rotenberg, C. et Cotter, A. (2018). *Les agressions sexuelles déclarées par la police au Canada avant et après le mouvement #MoiAussi, 2016 et 2017* (n° 85-002-X). Statistique Canada. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/85-002-x/2018001/article/54979-fra.pdf?st=7DF1bJ9K>
- Rozin, P, Haidt, J. et McCauley, C. R. (1993). Disgust. Dans M. Lewis et J. M. Haviland (dir.), *Handbook of emotions* (p. 575-594). New York : Guilford Press.
- Rozin, Paul. (2015). Disgust, Psychology of. Dans J. D. Wright (dir.), *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences (Second Edition)* (p. 546-549). Oxford : Elsevier. doi :10.1016/B978-0-08-097086-8.26020-0
- Sanday, P. R. (1981). The Socio-Cultural Context of Rape : A Cross-Cultural Study. *Journal of Social Issues*, 37(4), 5-27. doi :10.1111/j.1540-4560.1981.tb01068.x

Sandler, J. C., Freeman, N. et Socia, K. M. (2008). Does a watched pot boil? A time-series analysis of New York State's sex offender registration and notification law. *Psychology, Public Policy, and Law*, 14, 284-302.

Savoie, P. (2012). *Analyser une controverse à l'aide de la sociologie de l'acteur réseau : Exploration des débats entourant la création du registre national des délinquants sexuels au Canada* (Mémoire de maîtrise, Université d'Ottawa, Ottawa, Canada). Repéré à https://ruor.uottawa.ca/bitstream/10393/23199/5/Savoie_Patrick_2012_these.pdf

Sayarh, N. (2013). La netnographie : mise en application d'une méthode d'investigation des communautés virtuelles représentant un intérêt pour l'étude des sujets sensibles. *Recherches qualitatives*, 32(2), 227-251.

Seargeant, P. (2019). *The Emoji Revolution : How Technology is Shaping the Future of Communication*. Cambridge : Cambridge University Press. Repéré à <https://doi.org/10.1017/9781108677387>

Secrétariat à la condition féminine. (2016). Les violences sexuelles, c'est NON. Stratégie gouvernementale pour prévenir et contrer les violences sexuelles. Repéré à http://www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/Violences/Brochure_Violences_Sexuelles.pdf

Seidman, S. (2010). *The social construction of sexuality* (2e éd.). New York : W. W. Norton.

Serani, D. (2011). If It Bleeds, It Leads : Understanding Fear-Based Media. *Psychology Today*. Repéré à <http://www.psychologytoday.com/blog/two-takes-depression/201106/if-it-bleeds-it-leads-understanding-fear-based-media>

- Shorter, E. (1984). *Women's Bodies : A Social History of Women's Encounter with Health, Ill-Health and Medicine* (1ère). Routledge. doi :10.4324/9781315135885
- Siapera, E. (2012). *Understanding new media*. Thousand Oaks, California : SAGE.
- Simon, J. (1998). Managing the monstrous : Sex offenders and the new penology. *Psychology, Public Policy, and Law*, 4(1-2), 452-467. doi :<https://doi.org/10.1037/1076-8971.4.1-2.452>
- Simon, W. (1994). Deviance as history : The future of perversion. *Archives of Sexual Behavior*, 23(1), 1-20. doi :10.1007/BF01541615
- Small, J. L. (2015). Classing Sex Offenders : How Prosecutors and Defense Attorneys Differentiate Men Accused of Sexual Assault. *Law & Society Review*, 49(1), 109-141. doi :10.1111/lasr.12126
- Smith, R. J. (2018). The Lessons to be Learned from a (Re)Introduction to Covert Research : Ethics beyond Informed Consent. *Symbolic Interaction*, 41(4), 571-573. doi :10.1002/symb.362
- Soulé, B. (2007). Observation participante ou participation observante? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales. *Recherches qualitatives*, 27(1), 127-140.
- Stafford, M. C. et Vandiver, D. M. (2017). Public perceptions of sex crimes and sex offenders. Dans T. Sanders (dir.), *The Oxford Handbook of Sex Offences and Sex Offenders* (vol. 1). Oxford University Press. doi :10.1093/oxfordhb/9780190213633.013.25
- Statistique Canada. (2017). *La vie à toute vitesse : les canadiens arrivent-ils à s'en sortir?, 2016* (n° 11-001-X). Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/daily-quotidien/171114/dq171114a-fra.pdf?st=yP8V8JU6>

- Statistique Canada. (2018). *Activités effectuées en ligne, selon le groupe d'âge, le genre et le plus haut certificat, diplôme ou grade obtenu* (n° Tableau 22-10-0084-01). Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2210008401&pickMembers%5B0%5D=2.3&pickMembers%5B1%5D=3.1&pickMembers%5B2%5D=5.1>
- Stenger, T. et Coutant, A. (2017). Les réseaux sociaux numériques : des discours de promotion à la définition d'un objet et d'une méthodologie de recherche. *HERMES - Journal of Language and Communication in Business*, 23(44), 209-228. doi :10.7146/hjlc.v23i44.97330
- Stern, S. R. (2003). Encountering Distressing Information in Online Research : A Consideration of Legal and Ethical Responsibilities. *New Media & Society*, 5(2), 249-266. doi :10.1177/1461444803005002006
- Stevenson, M. C., Malik, S. E., Totton, R. R. et Reeves, R. D. (2015). Disgust Sensitivity Predicts Punitive Treatment of Juvenile Sex Offenders : The Role of Empathy, Dehumanization, and Fear : Disgust Sensitivity and Attitudes Toward Sex Offenders. *Analyses of Social Issues and Public Policy*, 15(1), 177-197. doi :10.1111/asap.12068
- Stoler, A. L. (1995). *Race and the Education of Desire : Foucault's History of Sexuality and the Colonial Order of Things*. Durham, North Carolin : Duke University Press.
- Stupple, A. (2014). Disgust, Dehumanization, and the Courts' Response to Sex Offender Legislation. *National Lawyers Guild Review*, 71(3), 130-148.
- Sutherland, E. H. (1950). The Diffusion of Sexual Psychopath Laws. *American Journal of Sociology*, 56(2), 142-148.

- Sylvain, H. (2008). Le devis constructiviste : une méthodologie de choix en sciences infirmières. *L'infirmière clinicienne*, 5(1), 1-11.
- Szabó, G. et Huberman, B. (2008). Predicting the Popularity of Online Content. *Communications of the ACM*, 53. doi :10.2139/ssrn.1295610
- Takahashi, K., Oishi, T. et Shimada, M. (2017). Is 😊 Smiling? Cross-Cultural Study on Recognition of Emoticon's Emotion. *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 48(10), 1578-1586. doi :10.1177/0022022117734372
- Terry, K. (2017). What is sex crime? Dans T. Sanders (dir.), *The Oxford Handbook of Sex Offences and Sex Offenders* (vol. 1, p. 3-21). United States of America : Oxford University Press. doi :10.1093/oxfordhb/9780190213633.013.1
- Tewksbury, R. et Copes, H. (2013). Incarcerated Sex Offenders' Expectations for Reentry. *The Prison Journal*, 93(1), 102-122. doi :10.1177/0032885512467318
- Thelwall, M. (2009). Social Network Sites Users and Uses. Dans M. Zelkowitz (dir.), *Advances In Computer* 76 (p. 19-73). Amsterdam : Elsevier.
- Thibaut, F. (2013). *Psychiatrie Des Deviances Sexuelles*. Paris : Springer.
- Thomas, T. (2015). *Sex Crime : Sex offending and society* (3^e éd.). Routledge. doi :10.4324/9781315778983
- Toledano, M. (2017). Emergent methods : Using netnography in public relations research. *Public Relations Review*, 43(3), 597-604. doi :10.1016/j.pubrev.2017.03.007

- Tolson, D. et Klein, J. (2015). Registration, Residency Restrictions, and Community Notification : A Social Capital Perspective on the Isolation of Registered Sex Offenders in Our Communities. *Journal of Human Behavior in the Social Environment*, 25(5), 375-390. doi :10.1080/10911359.2014.966221
- Underberg, N. M. et Zorn, E. (2013). *Digital ethnography : anthropology, narrative, and new media* (1st ed). Austin : University of Texas Press.
- Valence, A. (2010). *Les représentations sociales*. Louvain-La-Neuve : De Boeck Supérieur. Repéré à [https ://www.cairn.info/les-representations-sociales--9782804162573-page-9.htm](https://www.cairn.info/les-representations-sociales--9782804162573-page-9.htm)
- Vanderstukken, O., Benbouriche, M. et Petit, A.-C. (2015). Proposition d'une grille d'analyse des représentations sociales pour la prise en charge des auteurs d'agression sexuelle. *L'information psychiatrique*, 91(4), 305. doi :10.3917/inpsy.9104.0305
- Vigarello, G. (1998). *Histoire du viol : XVIe-XXe siècle*. Paris : Éditions du Seuil.
- Viki, G. T., Fullerton, I., Raggett, H., Tait, F. et Wiltshire, S. (2012). The Role of Dehumanization in Attitudes Toward the Social Exclusion and Rehabilitation of Sex Offenders. *Journal of Applied Social Psychology*, 42(10), 2349-2367. doi :10.1111/j.1559-1816.2012.00944.x
- Virtová, T., Stöckelová, T. et Krásná, H. (2018). On the Track of C/overt Research : Lessons From Taking Ethnographic Ethics to the Extreme. *Qualitative Inquiry*, 24(7), 453-463. doi :10.1177/1077800417732090
- Vitak, J. (2017). Facebook as a Research Tool in the Social and Computer Sciences. Dans L. Sloan et A. Quan-Haase (dir.), *The SAGE Handbook of Social Media Research Methods*. Londre : SAGE Publications.

- Volpato, C. et Andrighetto, L. (2015). Dehumanization. Dans J. D. Wright (dir.), *International Encyclopedia of the Social & Behavioral Sciences (Second Edition)* (p. 31-37). Oxford : Elsevier.
doi :10.1016/B978-0-08-097086-8.24035-X
- Walby, K. et Spencer, D. (2011). How Emotions Matter to Moral Panics. Dans S. P. Hier (dir.), *Moral Panic and the Politics of Anxiety* (p. 104-117). Routledge.
- Welbers, K. et Opgenhaffen, M. (2018). Social media gatekeeping : An analysis of the gatekeeping influence of newspapers' public Facebook pages. *New Media & Society*, 20(12), 4728-4747.
doi :10.1177/1461444818784302
- Whiteman, N. (2012). *Undoing Ethics*. New York : Springer.
- Whittier, N. (2009). *The politics of child sexual abuse : emotion, social movements, and the state*.
Oxford ; New York : Oxford University Press.
- Willis, R. (2019). Observations online : Finding the ethical boundaries of Facebook research.
Research Ethics, 15(1), 1-17. doi :10.1177/1747016117740176
- Wimmer, R. D. et Dominick, J. R. (2014). *Mass Media Research. An Introduction* (10e éd.). Boston,
United States of America : Wadsworth Cengage Learning.
- Winnick, T. A. (2008). Another Layer of Ignominy : Beliefs About Public Views of Sex Offenders.
Sociological Focus, 41(1), 53-70.
- Worthen, M. G. F. (2016). *Sexual deviance and society : a sociological examination*. New York :
Routledge.

Wykes, M. (2017). Social media, cyberspace, and sex crime : Deviant and Democratizing Spaces.

Dans T. Sanders (dir.), *The Oxford Handbook of Sex Offences and Sex Offenders*. Oxford

University Press. Repéré à

<https://www.oxfordhandbooks.com/view/10.1093/oxfordhb/9780190213633.001.0001/oxfordhb-9780190213633-e-28>

Young, J. (2009). Moral Panic : Its Origins in Resistance, Ressentiment and the Translation of

Fantasy into Reality. *British Journal of Criminology*, 49(1), 4-16. doi :10.1093/bjc/azn074

Yus, F. (2014). Not all Emoticons are Created Equal. *Linguagem em (Dis)curso*, 14(3), 511-529.

doi :10.1590/1982-4017-140304-0414

Zammar, N. (2012). *Réseaux sociaux numériques : essai de catégorisation et cartographie des*

controverses (Thèse de doctorat, Université de Reine 2). Repéré à <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00687906/document>

Zimmer, M. (2010). “But the data is already public” : on the ethics of research in Facebook. *Ethics*

and Information Technology, 12(4), 313-325.

Annexes

Annexe A : Grille d'approche

PUBLICATION # : TITRE : DATE : de publication : d'observation : TYPE DE PUBLICATION :									
Sujet central de la publication :									
	Commentaires	Réactions							Partages
		J'aime	J'adore	Haha	Wouah	Triste	colère	TOTAL	
NOMBRE									
URL									

Annexe B : Tableau présentant les 106 publications observées à l'aide de la grille d'approche

Date	# pub.	Nombre de commentaires	Nombre de réactions	Nombre de partages	Sujet central publication
31/07/2017	1	7	27	14	Registre/Prédateurs sexuels
04/08/2017	2	8	9	0	Registre
04/08/2017	3	2	16	4	Agression sexuelle petits-enfants
06/08/2017	4	27	40	90	Agression sexuelle enfants
16/08/2017	5	4	13	161	Leurre d'enfants
22/08/2017	6	0	7	37	Cyberintimidation
26/08/2017	7	20	13	13	Agression sexuelle enfant
30/08/2017	8	4	2	3	Pédophilie
01/09/2017	9	0	13	39	Agression sexuelle adolescent
05/09/2017	10	7	20	30	Prédateur sexuel
15/09/2017	11	7	13	247	Alerte amber
16/09/2017	12	7	26	14	Agression sexuelle
29/09/2017	13	12	11	5	Relation sexuelle enfant
07/10/2017	14	11	22	61	Prostitution juvénile
15/10/2017	15	16	35	47	Loi
21/10/2017	16	11	39	24	Agressions et inconduites sexuelles
21/10/2017	17	10	14	0	Registre
27/10/2017	18	9	26	9	Entrave à la dénonciation
31/10/2017	19	13	9	6	Agression sexuelle
02/11/2017	20	19	9	10	Sondage manifestation

10/11/2017	21	28	35	31	Esclave sexuelle
12/11/2017	22	29	66	16	Viol
15/12/2017	23	7	22	12	Agression sexuelle
19/12/2017	24	7	22	13	Pédérastie
17/02/2018	25	5	17	8	Pédophilie
13/03/2018	26	12	17	147	Alerte amber
15/03/2018	27	17	38	25	Agression sexuelle
25/03/2018	28	4	15	21	Registre
04/04/2018	29	16	52	34	Inceste
07/04/2018	30	8	15	15	Témoignage
11/04/2018	31	8	16	38	Pornographie juvénile
17/04/2018	32	5	13	16	Crimes sexuels
27/04/2018	33	9	17	7	Pédophilie
06/05/2018	34	10	29	21	Pédophilie
09/05/2018	35	10	16	48	Agression sexuelle ado./leurre/porno. Juvé.
10/05/2018	36	12	59	40	Cyberpédophilie
11/05/2018	37	90	41	493	Agression sexuelle mineur
23/05/2018	38	4	15	4	Relation amoureuse mineure
30/05/2018	39	14	45	25	Sexomaniaque
01/06/2018	40	17	38	33	Contacts sexuels mineurs
05/06/2018	41	18	62	60	Pornographie juvénile
05/06/2018	42	8	63	55	Pornographie juvénile
12/06/2018	43	5	26	40	Pédophilie
14/06/2018	44	10	13	27	Pédophilie

21/06/2018	45	9	42	22	Exploitation sexuelle mineur
21/06/2018	46	16	25	65	Agressions à caractère sexuel mineur
15/07/2018	47	19	33	46	Pédophilie
16/07/2018	48	7	29	37	Agression sexuelle
21/07/2018	49	16	45	34	Agression sexuelle
29/07/2018	50	10	32	27	Pédophilie
30/07/2018	51	16	21	58	Cyber prédation
01/08/2018	52	8	7	32	Agression sexuelle mineur
13/08/2018	53	7	51	72	Contacts sexuels mineurs
24/08/2018	54	59	92	40	Pédophilie
02/09/2018	55	20	61	42	Pédophilie
03/09/2018	56	16	71	31	Agression sexuelle
11/08/2018	57	15	63	137	Crimes sexuels
19/09/2018	58	8	72	16	Abus sexuel enfants
19/08/2018	59	5	14	23	Pédophilie
22/09/2018	60	6	41	33	Pédophilie
22/09/2018	61	24	45	213	Agression sexuelle enfant
24/09/2018	62	19	21	26	Vengeance porno
24/09/2018	63	5	34	45	Agression sexuelle enfant
26/09/2018	64	7	28	59	Agression sexuelle adolescent
30/09/2018	65	16	30	17	Registre
06/10/2018	66	7	56	36	Agression sexuelle
06/10/2018	67	19	52	126	Agression sexuelle enfant
12/10/2018	68	48	89	58	Relation sexuelle avec un enfant

14/10/2018	69	15	58	45	Pédophilie
30/10/2018	70	25	78	20	Agression sexuelle enfant
06/11/2018	71	20	71	25	Pédophilie
19/11/2018	72	16	140	72	Registre
19/11/2018	73	279	276	2100	Bris de conditions
27/11/2018	74	9	25	10	Registre
05/12/2018	75	9	33	13	Pornographie juvénile
08/12/2018	76	17	42	45	Crimes sexuels (mineurs)
09/12/2018	77	7	65	32	Location enfants
12/12/2018	78	9	45	73	Agression sexuelle enfant
13/12/2018	79	24	88	62	Poupées-enfants érotiques
14/12/2018	80	67	97	2100	Agression sexuelle (adulte et enfant)
07/01/2019	81	24	70	51	Attouchements sexuels enfant
17/01/2019	82	8	42	54	Agression sexuelle enfant
25/01/2019	83	14	74	35	Inceste
27/02/2019	84	10	53	38	Prostitution juvénile
02/04/2019	85	10	80	49	Pédophilie
03/06/2019	86	6	63	23	Pornographie juvénile
07/06/2019	87	13	49	21	Pornographie juvénile
16/06/2019	88	10	64	85	Abus sexuel enfants
16/06/2019	89	120	159	1400	Pédophilie
29/06/2019	90	9	75	54	Pornographie juvénile
30/06/2019	91	7	46	140	Agression sexuelle mineur
01/07/2019	92	40	67	286	Leurre informatique/ pornographie juvénile

11/07/2019	93	25	134	91	Attouchements sexuels mineurs
13/06/2019	94	4	51	20	Escortes mineures
11/08/2019	95	7	45	17	Pédophilie
15/08/2019	96	1	23	80	Comportements suspects
26/08/2019	97	0	58	124	Agression sexuelle adolescent
01/09/2019	98	44	141	1300	Agression sexuelle série
06/09/2019	99	7	54	52	Registre
08/09/2019	100	14	66	40	Meurtre
10/09/2019	101	9	113	34	Registre
15/09/2019	102	13	59	33	Leurre d'enfants et agressions sexuelles
19/09/2019	103	41	101	142	Pornographie juvénile
22/09/2019	104	46	88	98	Agression sexuelle enfant moins de 16 ans
27/09/2019	105	16	98	34	Cyber prédation
27/09/2019	106	8	32	51	Contacts sexuels enfant moins 16 ans

Annexe C : tri des publications en fonction du nombre de commentaires, partages et réactions

Publications triées selon le nombre de commentaires				Publications triées selon le nombre de réactions				Publications triées selon le nombre de partages			
# pub.	Commentaires	Réactions	Partages	# pub.	Commentaires	Réactions	Partages	# pub.	Commentaires	Réactions	Partages
73	279	276	2100	73	279	276	2100	73	279	276	2100
89	120	159	1400	89	120	159	1400	80	67	97	2100
37	90	41	493	98	44	141	1300	89	120	159	1400
80	67	97	2100	72	16	140	72	98	44	141	1300
54	59	92	40	93	25	134	91	37	90	41	493
68	48	89	58	101	9	113	34	92	40	67	286
104	46	88	98	103	41	101	142	11	7	13	247
98	44	141	1300	105	16	98	34	61	24	45	213
103	41	101	142	80	67	97	2100	5	4	13	161
92	40	67	286	54	59	92	40	26	12	17	147
22	29	66	16	68	48	89	58	103	41	101	142
21	28	35	31	79	24	88	62	91	7	46	140
4	27	40	90	104	46	88	98	57	15	63	137
70	25	78	20	85	10	80	49	67	19	52	126
93	25	134	91	70	25	78	20	97	0	58	124
61	24	45	213	90	9	75	54	104	46	88	98
79	24	88	62	83	14	74	35	93	25	134	91
81	24	70	51	58	8	72	16	4	27	40	90

7	20	13	13	56	16	71	31	88	10	64	85
55	20	61	42	71	20	71	25	96	1	23	80
71	20	71	25	81	24	70	51	78	9	45	73
20	19	9	10	92	40	67	286	53	7	51	72
47	19	33	46	22	29	66	16	72	16	140	72
62	19	21	26	100	14	66	40	46	16	25	65
67	19	52	126	77	7	65	32	79	24	88	62
41	18	62	60	88	10	64	85	14	11	22	61
27	17	38	25	42	8	63	55	41	18	62	60
40	17	38	33	57	15	63	137	64	7	28	59
76	17	42	45	86	6	63	23	51	16	21	58
15	16	35	47	41	18	62	60	68	48	89	58
29	16	52	34	55	20	61	42	42	8	63	55
46	16	25	65	36	12	59	40	82	8	42	54
49	16	45	34	102	13	59	33	90	9	75	54
51	16	21	58	69	15	58	45	99	7	54	52
56	16	71	31	97	0	58	124	81	24	70	51
65	16	30	17	66	7	56	36	106	8	32	51
72	16	140	72	99	7	54	52	85	10	80	49
105	16	98	34	84	10	53	38	35	10	16	48
57	15	63	137	29	16	52	34	15	16	35	47
69	15	58	45	67	19	52	126	47	19	33	46
39	14	45	25	53	7	51	72	63	5	34	45
83	14	74	35	94	4	51	20	69	15	58	45

100	14	66	40	87	13	49	21	76	17	42	45
19	13	9	6	91	7	46	140	55	20	61	42
87	13	49	21	39	14	45	25	36	12	59	40
102	13	59	33	49	16	45	34	43	5	26	40
13	12	11	5	61	24	45	213	54	59	92	40
26	12	17	147	78	9	45	73	100	14	66	40
36	12	59	40	95	7	45	17	9	0	13	39
14	11	22	61	45	9	42	22	31	8	16	38
16	11	39	24	76	17	42	45	84	10	53	38
17	10	14	0	82	8	42	54	6	0	7	37
34	10	29	21	37	90	41	493	48	7	29	37
35	10	16	48	60	6	41	33	66	7	56	36
44	10	13	27	4	27	40	90	83	14	74	35
50	10	32	27	16	11	39	24	29	16	52	34
84	10	53	38	27	17	38	25	49	16	45	34
85	10	80	49	40	17	38	33	101	9	113	34
88	10	64	85	15	16	35	47	105	16	98	34
18	9	26	9	21	28	35	31	40	17	38	33
33	9	17	7	63	5	34	45	60	6	41	33
45	9	42	22	47	19	33	46	102	13	59	33
74	9	25	10	75	9	33	13	52	8	7	32
75	9	33	13	50	10	32	27	77	7	65	32
78	9	45	73	106	8	32	51	21	28	35	31
90	9	75	54	65	16	30	17	56	16	71	31

101	9	113	34	34	10	29	21	10	7	20	30
2	8	9	0	48	7	29	37	44	10	13	27
30	8	15	15	64	7	28	59	50	10	32	27
31	8	16	38	1	7	27	14	62	19	21	26
42	8	63	55	12	7	26	14	27	17	38	25
52	8	7	32	18	9	26	9	39	14	45	25
58	8	72	16	43	5	26	40	71	20	71	25
82	8	42	54	46	16	25	65	16	11	39	24
106	8	32	51	74	9	25	10	59	5	14	23
1	7	27	14	96	1	23	80	86	6	63	23
10	7	20	30	14	11	22	61	45	9	42	22
11	7	13	247	23	7	22	12	28	4	15	21
12	7	26	14	24	7	22	13	34	10	29	21
23	7	22	12	51	16	21	58	87	13	49	21
24	7	22	13	62	19	21	26	70	25	78	20
48	7	29	37	10	7	20	30	94	4	51	20
53	7	51	72	25	5	17	8	65	16	30	17
64	7	28	59	26	12	17	147	95	7	45	17
66	7	56	36	33	9	17	7	22	29	66	16
77	7	65	32	3	2	16	4	32	5	13	16
91	7	46	140	31	8	16	38	58	8	72	16
95	7	45	17	35	10	16	48	30	8	15	15
99	7	54	52	28	4	15	21	1	7	27	14
60	6	41	33	30	8	15	15	12	7	26	14

86	6	63	23	38	4	15	4	7	20	13	13
25	5	17	8	17	10	14	0	24	7	22	13
32	5	13	16	59	5	14	23	75	9	33	13
43	5	26	40	5	4	13	161	23	7	22	12
59	5	14	23	7	20	13	13	20	19	9	10
63	5	34	45	9	0	13	39	74	9	25	10
5	4	13	161	11	7	13	247	18	9	26	9
8	4	2	3	32	5	13	16	25	5	17	8
28	4	15	21	44	10	13	27	33	9	17	7
38	4	15	4	13	12	11	5	19	13	9	6
94	4	51	20	2	8	9	0	13	12	11	5
3	2	16	4	19	13	9	6	3	2	16	4
96	1	23	80	20	19	9	10	38	4	15	4
6	0	7	37	6	0	7	37	8	4	2	3
9	0	13	39	52	8	7	32	2	8	9	0
97	0	58	124	8	4	2	3	17	10	14	0

Annexe D : Grille d'analyse des données

Commentaires #pub. (Publication #pub., ou Article #pub.)				
Thème / sous-thème	Description	Codes	DATA	Notes
THÈME 1 : FACTEURS DE CAUSE ET DE MAINTIEN				
FACTEURS SOCIO-LÉGAUX	Facteurs d'ordre plus macro, en lien avec le fonctionnement du système politique et/ou juridique actuel.	Protégé Inaction Partout Argent Incomp. Prof.		
FACTEURS INDIVIDUELS	Facteurs liés à une personne ou un groupe en particulier, comme l'auteur de l'acte, ou les parents.	Responsable Parent Mental		
THÈME 2 : MANIFESTATIONS DU PHÉNOMÈNE				
AUTEURS DE L'ACTE				
Caractéristiques ind.	Caractéristiques propres à l'individu discuté, ou à des anecdotes personnelles entre un utilisateur et l'individu.	Caract. Personnel		
Description de l'auteur	Fait référence à tous les termes utilisés lorsque les utilisateurs mentionnaient	Ind. Ment.		

	l'auteur présumé (ou non). Soit son nom, des termes plus neutres comme « individu », ou encore des termes plus comparatifs.	Merde. Ignoble Animal Con Déchet Pourriture Crime Pédophile Apparence		
ACTES				
Détails des actes	Mentions spécifiques à la description des actes posés et moyens utilisés.	Faits Pseudo. Moyen Info.		
Qualificatifs descriptifs des actes	Fait référence aux termes et adjectifs utilisés par les utilisateurs pour qualifier les actes commis.	Qualifi.		
VICTIMES				
Description des victimes	Fait référence à toutes les mentions spécifiques aux victimes, soit le genre, l'âge, ou autres éléments descriptifs.	Qui		
Conséquences	Conséquences des actes de délinquance sexuelle sur les victimes.	Conséquences		

THÈME 3 : RÉPONSES AU PHÉNOMÈNE				
RÉPONSES ACTUELLES :				
	Fait référence aux réponses actuellement appliquées par le système de justice. Exemple : registre canadien, conditions de remise en liberté, peines, loi, etc.	Registre Conditions Faits		
RÉPONSES SOUHAITÉES				
SANS VIOLENCE PHYSIQUE	Réponses non violentes physiquement que les utilisateurs ont mentionné vouloir voir appliquer. Ce sous-thème inclut l'exil des individus, l'emprisonnement à vie, la dénonciation publique, la reconfiguration du système de justice, etc.	Dénoncer Prévention Enfermer Exil Loi Ménage		
VIOLENCE PHYSIQUE	Fait référence aux réponses demandant des violences physiques. Elles peuvent demander uniquement de faire souffrir l'individu, et/ou d'engendrer sa mort.	Souffrance Punition Castration Mort		
ÉMOTIONS : il s'agit ici des émotions présentent dans les commentaires des utilisateurs				
POSITIVES	Émotions positives directement nommées par les utilisateurs et celles représentées par les émojis	Gratitude Espoir Joie		
NEUTRES	Émotions neutres nommées par les utilisateurs. L'humour se retrouve dans	Tempérance Humour		

	ce sous-thème puisque sa connotation n'est pas toujours claire et que cela nous permet de l'analyser séparément.			
NÉGATIVES	Émotions négatives directement nommées par les utilisateurs et celles représentées par les émojis, ponctuation, etc.	Colère Dégoût Incomp. Surprise Triste Peur Désespoir Honte Indignation Horreur		

Annexe E : Résultats pour chacune des dimensions du champs représentationnel et des attitudes

Facteurs de cause et de maintien mentionnés par les utilisateurs		
Facteur mentionné	Nb. de mentions	% des mentions totales
Encadrement du système de justice	76	58,02%
Les victimes ne dénoncent pas	2	1,53%
Responsabilités parentales	16	12,21%
Localité	5	3,82%
Pas accès à une femme	2	1,53%
Personnel à l'individu (choix, santé mentale, etc.)	29	22,14%
Autre	1	0,76%
Total	131	100,00%

Référence aux auteurs des infractions			
Catégorie des termes utilisés	Nb. de mentions	% de la catégorie (sous-total)	% des mentions totales
Référence à l'individu en partie comme un être humain			
En lien avec crime ou déviance	73	28,29%	20,62%
Santé mentale	37	14,34%	10,45%
Personne ignoble	61	23,64%	17,23%
Personne bas échelle	18	6,98%	5,08%
Nom, individu	69	26,74%	19,49%
Sous-total	258	100,00%	72,88%
Référence à l'individu comme autre chose qu'un être humain			

Ordure, pourriture	42	43,75%	11,86%
Excrément	20	20,83%	5,65%
Animal	21	21,88%	5,93%
Objet	13	13,54%	3,67%
Sous-total	96	100,00%	27,12%
Total	354	---	100,00%

Mentions aux actes dans les commentaires			
Type de mention aux actes	Nb. de mentions	% de la catégorie (sous-total)	% des mentions totales
Référence aux actes commis			
Infraction spécifique	17	41,46%	20,48%
Infrac. générale (abus, crime sex.)	20	48,78%	24,10%
Pédophilie	4	9,76%	4,82%
Sous-total	41	---	49,40%
Référence aux sentiments ressentis face aux actes			
Dégoûtant	23	54,76%	27,71%
Violent	3	7,14%	3,61%
Merde	2	4,76%	2,41%
Inacceptable	8	19,05%	9,64%
Drame/cauchemard	5	11,90%	6,02%
Pourri	1	2,38%	1,20%
Sous-total	42	---	50,60%
Total	83	100,00%	100,00%

Référence aux victimes d'infractions			
Type de référence	Nb. de mentions	% selon l'âge ou le rôle (sous-total)	% des mentions totales
Référence à l'âge			
Enfant	52	59,77%	46,02%
Bébé	1		
Jeune	8		
Adulte	5		
Mineur	3		
X ans	2	Mineur	Mineur
Adolescent	1	94,25%	72,57%
Fille	13	Adulte	Adulte
Petite	2	5,75%	4,42%
Sous-total	87	---	76,99%
Référence au rôle			
Actif (prostituée, pers. impliquée)	2	10,53%	1,77%
Victime	17	89,47%	15,04%
Sous-total	19	---	16,81%
Autre (personne, nom, etc.)	7		6,19%
Total	113		100,00%

Conséquences pour les victimes mentionnées par les utilisateurs		
Type de conséquence	Nb. de mentions	% des mentions
Brise la vie	12	41,38%
Pousse au suicide	1	3,45%
Vivre avec pour la vie	5	17,24%
Vole l'enfance et l'innocence	4	13,79%
Rien vu de la vie	1	3,45%
Foutre en l'air la vie	3	10,34%
Change la vie	2	6,90%
Long processus	1	3,45%
Total	29	100,00%

Réponses souhaitées mentionnées par les utilisateurs		
Type de mention	Nb. de mentions	% des mentions totales
Sans violence physique	51	31,30%
Avec violence physique	104	63,80%
Autre	8	4,90%
Total	163	100%
Mentions spécifiques à certaines réponses demandées		
Mort	45	27,60%
Loi/ménage/accuser prof.	15	9,20%
Registre	14	8,60%

Attitudes des utilisateurs face au phénomène (Réactions rapides à la pub. et réactions dans les commentaires)						
Type de réaction/Émotion	Rx à la pub.	Rx dans les commentaires	Total	% Rx à la Pub	% Rx dans les commentaires	% sur Total
J'aime	197	0	197	14,63%	0,00%	11,89%
J'adore	31	1	32	2,30%	0,32%	1,93%
Rire (haha, humour)	6	28	34	0,45%	9,03%	2,05%
Surprise (wouah)	45	43	88	3,34%	13,87%	5,31%
Triste	40	20	60	2,97%	6,45%	3,62%
Colère	1028	116	1144	76,32%	37,42%	69,04%
Dégoût	0	38	38	0,00%	12,26%	2,29%
Peur	0	5	5	0,00%	1,61%	0,30%
Positif	0	22	22	0,00%	7,10%	1,33%
Incompréhension	0	32	32	0,00%	10,32%	1,93%
Autre	0	5	5	0,00%	1,61%	0,30%
Total	1347	310	1657	100,00%	100,00%	100,00%